RESEAU natura 2000
Bourgogne

Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise

Site n°FR2600956

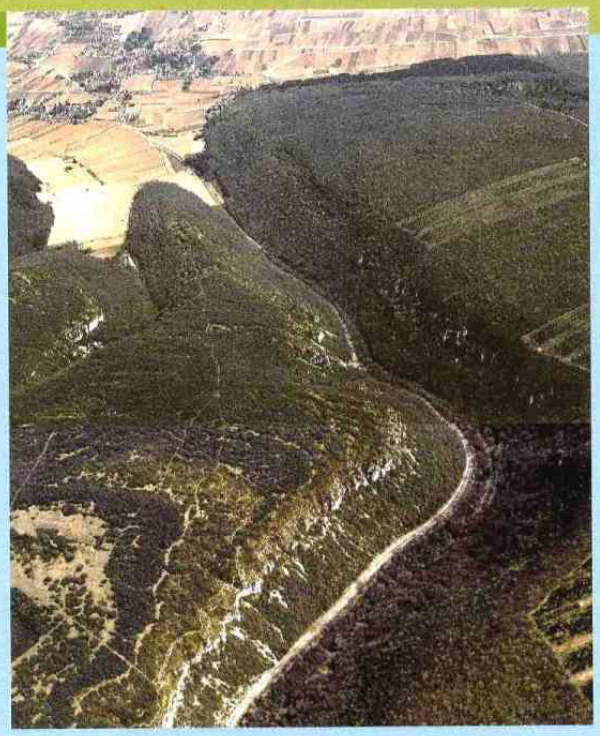

DOCUMENT D'OBJECTIFS de GESTION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE CÔTE-D'OR

NATURA 2000

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BOURGOGNE

Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise

Site n°FR2600956

Février 2004

DOCUMENT D'OBJECTIFS de GESTION

Office National des Forêts

Opérateur :
Office National des Forêts.

Chargés de mission :
Pierre Juillard, Eric de Laclos, Vincent Godreau.

Financeurs :
Ministère de l'écologie et du développement durable,
Fonds européen Life,
Conseil régional de Bourgogne,
Conseil général de Côte-d'Or.

RESEAU 2000 natura
Bourgogne

Avant-propos

Sur proposition du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, 46 sites représentatifs de la diversité des habitats naturels remarquables de Bourgogne ont été sélectionnés pour participer au réseau « Natura 2000 » prévu par la directive européenne Habitats-Faune-Flore du 21 mai 1992. Certains de ces habitats naturels justifient, pour des raisons écologiques et scientifiques, que soient prises des mesures de préservation ou dans certains cas, de restauration, dans un objectif de protection de la nature.

Ce document a été établi dans un esprit de concertation en suivant la procédure mise au point dans le cadre du Life « Méthodologie des documents d'objectifs de sites Natura 2000 » et permet une définition précise ainsi qu'une planification des interventions visant un bon état de conservation des habitats et des espèces, compatibles avec les exigences locales, économiques et sociales.

Le document d'objectifs de gestion du **site n° UE FR 2600956 « Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise »** établit un état des lieux du site (présentation générale du site, patrimoine naturel, activités humaines et projets, enjeux de conservation du patrimoine naturel) et définit les objectifs et les mesures de gestion pour la conservation et / ou la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Ce travail est le résultat de la collaboration du personnel de l'Office national des forêts et d'autres structures :

⇒ Cartographie des habitats

- Pierre Juillard, Eric de Laclos (Cellule territoriale d'expertises naturalistes ONF), Pierre Agou (Conservatoire des Sites Naturels de Bourgogne), Pascal Marguet (ONF)

⇒ Inventaires naturalistes

- Insectes : Philippe Darge (Union de l'Entomologie Française), Eric de Laclos (ONF)
- Oiseaux : Jean-Luc Dessolin (ONF)
- Reptiles et Amphibiens : Pascal Obstetar (ONF)
- Chiroptères : Daniel Sirugue et Stéphane Roué (Groupe mammalogique et herpétologique de Bourgogne)

⇒ Mise en forme des cartes

- Jacques Ducloutrier (Cellule S.I.G., Agence ONF de Dijon)

⇒ Géologie

- Eric Vincent (Institut National des Appellations d'Origine)

SOMMAIRE

1. Présentation générale du site 5
1.1. Identification et localisation du site 5
Localisation du site Natura 2000 (d'après carte IGN TOP 250 Nivernais Bourgogne 1/250000) 5
1.2. Principales caractéristiques 6
1.3. Caractéristiques morphologiques, géologiques et pédologiques 8
1.3.1. Géomorphologie 8
1.3.2. Géologie et pédologie 8
1.4. Caractéristiques climatiques 9
1.5. Caractéristiques hydrologiques 10
1.6. Occupation du sol 10
Figure 1 : répartition des milieux sur le site 11
2. Patrimoine naturel 12
2.1. Les habitats 13
Tableau 1 : liste des habitats présents sur le site 14
2.2. Analyse du fonctionnement écologique 14
2.2.1. Les hêtraies et les chênaies-charmaies 15
2.2.2. La chênaie pubescente 17
2.2.3. Les forêts de ravins 17
2.2.4. Les chênaies pédonculées 18
2.2.5. Les pelouses, fruticées et ourlets 20
Série dynamique sur un rebord de plateau de la Côte dijonnaise 23
2.2.6. Les falaises et éboulis 24
2.3. La flore remarquable 29
Tableau 2 : liste des espèces végétales remarquables 30
2.4. La faune remarquable 33
2.4.1. Les insectes 33
Tableau 3 : liste des secteurs prospectés pour l'entomofaune 33
Tableau 4 : liste des lépidoptères remarquables 34
Tableau 5 : Les espèces d'orthoptères inventoriées les plus fréquentes (GARCIA CHIFFAUT, 1994) 35
2.4.2. Les reptiles 36
Tableau 6 : liste des zones prospectées pour les reptiles 36
Tableau 7 : liste des reptiles remarquables 36
2.4.3. Les amphibiens 37
2.4.4. Les oiseaux 37
2.4.5. Les mammifères 38
3. Activités humaines et projets 39
3.1. La gestion forestière 40
3.1.1. Les forêts publiques 40
Tableau 8 : liste et surface des forêts publiques présentes sur le site 40
Tableau 9 : Principales orientations de gestion des aménagements forestiers des forêts publiques du site 40
3.1.2. Les forêts privées 43
3.2. La fréquentation 43
3.2.1. Les aspects historiques et sociaux 43
3.2.2. Les secteurs fréquentés 44
3.2.3. Les activités sportives 45
3.3. La gestion conservatoire des pelouses 47
3.3.1. La maîtrise foncière du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons 47
Tableau 10 : Liste des conventions de gestion de pelouses entre CSNB et communes propriétaires sur le site 47
3.3.2. Le bilan des impacts du pâturage 47
3.3.3. Les travaux de restauration 48
Tableau 11 : liste des travaux effectués dans le cadre du programme Life ONF-CSNB 48
3.4. Les autres projets de gestion conservatoire des milieux naturels et des espèces 48
3.4.1. La réserve naturelle de la combe Lavaux 48
3.4.2. La future Zone de Protection Spéciale 49
3.5. La chasse 49

Tableau 12 : Attributions de plans de chasse – cervidés pour la saison 2003-2004 49
3.6. Autres activités 49
4. Enjeux de conservation 52
4.1. Valeur patrimoniale 52
Tableau 13 : Les habitats inscrits dans la directive Habitats (habitats prioritaires en gras) 52
Figure 3 : Répartition des milieux d'intérêt communautaire sur le site 52
Tableau 14 : Les espèces inscrites dans la directive n° 92/43 « Habitats Faune Flore» et la directive 79/409 « Oiseaux » et annexes correspondantes 53
4.2. Les enjeux de conservation 53
Tableau 15 : récapitulatif des entités écologiques et des enjeux de conservation 55
5. Bibliographie 60

RESEAU 2000 natura
Bourgogne

1· Natura 2000
sur le site

Site n°FR2600956

DOCUMENT D'OBJECTIFS de GESTION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA COTE-D'OR

DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
BOURGOGNE

Service Territoire et Patrimoine
Cellule Nature

DIJON, LE

ARRETE PREFECTORAL N° 210

portant validation du contenu du document d'objectifs de gestion
du site reconnu d'importance communautaire
dénommé « Milieux forestiers et pelouses des combes de la côte dijonnaise »

LE PREFET DE LA REGION DE BOURGOGNE
PREFET DE LA COTE D'OR

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la directive européenne 92-43 du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;

VU la directive 97/62 CE du conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/43 CEE ;

VU les circulaires du 6 novembre 1995, du 26 avril 1996, du 26 février 1999 et du 3 mai 2002 relatives à la mise en œuvre de NATURA 2000 ;

VU l'ordonnance du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

VU le décret 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

VU le décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 ;

VU l'avis favorable du comité de pilotage du site « milieux forestiers et pelouses des combes de la côte dijonnaise » du 10 février 2004 ;

VU l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement de Bourgogne ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de Côte d'Or ;

DECIDE

ARTICLE 1er – Validation

A l'issue de la concertation locale menée sous l'égide de M. le Secrétaire Général de la Côte d'Or, le document d'objectifs de gestion du site « milieux forestiers et pelouses des combes de la côte dijonnaise », site reconnu d'importance communautaire, n°UE FR 2600956, est validé et rendu opérationnel.

Il dresse un état des lieux des milieux naturels, des espèces et des activités humaines, il définit les objectifs à atteindre pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, et il précise la nature des prescriptions et actions à mettre en œuvre sur le site pour atteindre ces objectifs.

ARTICLE 2 – Diffusion

Le présent arrêté sera publié au RAA.

Le document d'objectifs de gestion est diffusé :
- aux membres du comité de pilotage du site de « milieux forestiers et pelouses des combes de la côte dijonnaise »,
- au ministère de l'écologie et du développement durable,
- au muséum national d'histoire naturelle,
- au CNASEA.

Fait à Dijon, le 27 MAI 2004

LE PREFET,

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Olivier du CRAY

RESEAU 2000 natura
Bourgogne

2· Etat des lieux

2-1· Présentation générale du site

Site n°FR2600956

DOCUMENT D'OBJECTIFS de GESTION

1. Présentation générale du site

1.1. Identification et localisation du site

Au sud de la Côte-d'Or, entre Nuits-Saint-Georges et Dijon, s'étend un ensemble de combes calcaires sèches forestières, surmontées de falaises, de pelouses et de divers boisements sur les plateaux. Il s'agit d'un des plus grands ensembles de pelouses calcaires, en mosaïque avec des habitats forestiers calcicoles, du nord-est de la France.
Le site n° FR 2600956 " Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise ", comprenant une quinzaine de combes, est proposé au réseau Natura 2000. Le site constitue la bordure est de la Côte, entre les plateaux calcaires bourguignons de l'Arrière-Côte et le fossé d'effondrement de la plaine de Saône.

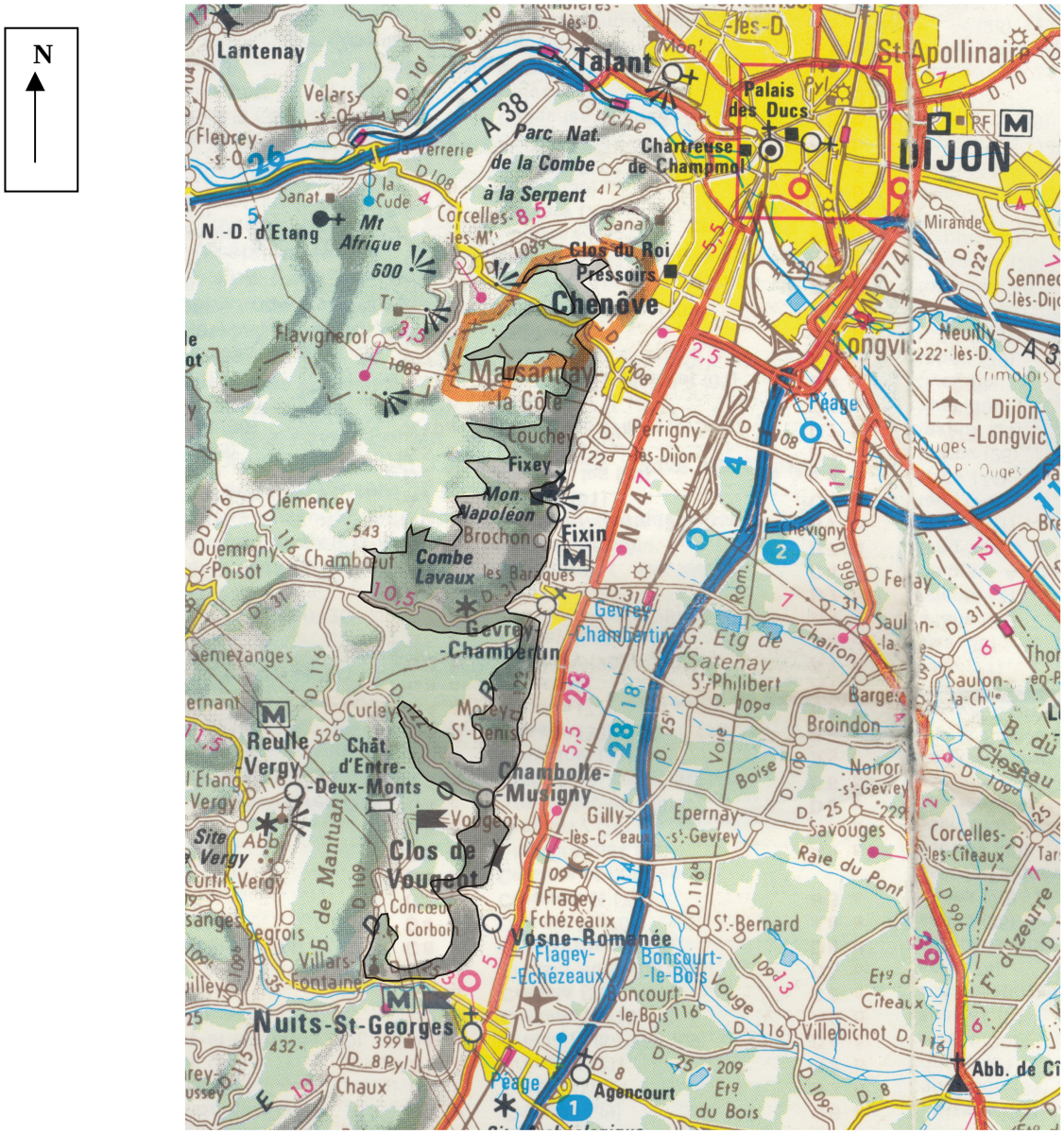

Localisation du site Natura 2000 (d'après carte IGN TOP 250 Nivernais Bourgogne 1/250000)

1.2. Principales caractéristiques

Superficie	**1225 ha** (enveloppe de référence d'octobre 1998) – **2039 ha** (surface évaluée par SIG, après modifications du périmètre en 2003)
Eléments topographiques et physiques	altitude minimale : 260 m, altitude maximale : 500 m Le relief de la Côte dijonnaise est entaillé par une quinzaine de vallées sèches (combes), toutes orientées d'ouest en est, en direction de la plaine de Saône. Du nord au sud s'étendent les combes suivantes : - Combe du Pré (Marsannay-la-Côte) - Combe Grands Vaux (Marsannay-la-Côte) - Combe Semetrot (Marsannay-la-Côte) - Combe Pévenelle (Marsannay-la-Côte, Couchey) - Combe de Vaulon (Couchey) - Combe Laveau (Couchey, Fixin) - Combe de Fixin - Combe de Brochon - Combe Lavaux (Gevrey-Chambertin) - Combe Grisard (Gevrey-Chambertin) - Combe de Morey-St-Denis - Combe Ambin (Chambolle-Musigny) - Combe d'Orveaux (Chambolle-Musigny, Flagey-Echezeaux) - Combe de Vosne-Romanée (Vosne-Romanée, Nuits-St-Georges) - Combe Pernand (Nuits-St-Georges) Il n'y a pas de ruisseaux pérennes dans le site, mais certaines exsurgences forment de véritables torrents après de fortes pluies (Chambolle-Musigny, par exemple). Quelques sources sont présentes sur le site (Combe du Pré, combe de Fixin, Combe Pernant, par exemple).
Communes concernées (surface approximative dans le site)	**12 communes :** ➢ **Brochon : 178 ha** ➢ **Chambœuf : 18 ha** ➢ **Chambolle-Musigny : 241,5 ha** ➢ **Chenôve : 44,5 ha** ➢ **Couchey : 213 ha** ➢ **Fixin : 126 ha** ➢ **Flagey-Echezeaux : 32 ha** ➢ **Gevrey-Chambertin : 516,5 ha** ➢ **Marsannay-la-Côte : 342 ha** ➢ **Morey-St-Denis : 112 ha** ➢ **Nuits-St-Georges : 173,5ha** ➢ **Vosne-Romanée : 42 ha** ⇨ Trois cantons sont concernés en partie : Chenôve, Gevrey-Chambertin et Nuits-St-Georges. ⇨ Deux arrondissements sont concernés en partie : Beaune et Dijon.
Evolution démographique	Depuis 1990, certaines communes voient leur population augmenter, parfois de façon importante (Brochon + 17 %, Gevrey-Chambertin + 15 %, Morey-Saint-Denis + 5 %), sans doute sous l'influence périurbaine de l'agglomération dijonnaise. D'autres communes perdent des habitants (Chambolle-Musigny – 12 %, Chenôve – 8 %, Couchey – 6 %, Fixin – 5 %) (INSEE, 2003).

Outils de gestion et de protection	• Le syndicat intercommunal de la Côte dijonnaise (SICODI) regroupe 8 communes dont 7 sont concernées par le site : Couchey, Fixin, Brochon, Gevrey-Chambertin, Morey-St-Denis, Chambolle-Musigny et Marsannay-la-Côte. Les attributions des 4 premières sont l'eau, l'assainissement, la station d'épuration et les plans locaux d'urbanisme, tandis que les trois autres gèrent la déchetterie, le balayage et la voirie. • Sur le site, le SIVOM du canton de Nuits-Saint-Georges regroupe les communes de Flagey-Echezeaux, Nuits-St-Georges, Vosne-Romanée et Vougeot. • Les communes de Marsannay-la-Côte et Chenôve font partie de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (COMADI). Un syndicat intercommunal sur ces deux communes a pour objectif la sauvegarde et la mise en valeur du plateau de Chenôve. • Plans d'occupation des sols : 8 communes sont dotées d'un PLU, comprenant tous une zone ND : Brochon, Chenôve, Couchey, Fixin, Flagey-Echezeaux, Gevrey-Chambertin, Morey-St-Denis et Nuits-St-Georges. Un Plan Local d'Urbanisme est en cours d'élaboration sur les communes de Marsannay-la-Côte, Chamboeuf et Chambolle-Musigny. • A l'exception de la forêt communale de Vosne-Romanée, toutes les forêts publiques sont dotées d'un document d'aménagement forestier (voir § 3.1.). • Réserve naturelle : un projet est en cours d'instruction sur la combe Lavaux et la combe de Brochon (communes de Gevrey-Chambertin et de Brochon). Il concerne environ 513 ha. • Conventions de gestion avec le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons : 8 communes (Couchey, Brochon, Fixin, Gevrey-Chambertin, Morey-St-Denis, Chambolle-Musigny, Vosne-Romanée et Nuits-Saint-Georges) ont passé convention pour une gestion conservatoire des pelouses calcaires sur environ 490 ha. • Sites classés : (tous travaux sont soumis à autorisation) - Brochon (08/01/1943) « Combe, falaises qui la limitent, mare et fontaine intermittente » (92,43 ha) - Chambolle-Musigny (16/03/1934) « Combe comprenant les terrains communaux, dite la Montagne » (80,87 ha) - Couchey (12/07/1944) « Combe Pévenelle » (253 ha) - Gevrey-Chambertin (16/06/1936) « Combe Lavaux, dans la forêt communale » (39,94 ha) - Nuits-Saint-Georges (4/07/1934) « Combe de la Serrée » (6,8 ha) • Sites inscrits : - Couchey, Fixin (11/11/1943) « Combe de Fixey » (176,42 ha) - Fixin (06/09/1943) « Combe de Fixin » (49,04 ha) - Fixin (27/12/1945) « Bois de sapins au débouché de la combe de Fixin » (0,73 ha) - Nuits-Saint-Georges (19/04/1934) « Combe de la Serrée » • Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, du 18 décembre 1986, a été institué essentiellement pour la protection du biotope du Faucon pèlerin (habitats de falaises). Dans le site, il s'étend sur la combe Chaudron, à Gevrey-Chambertin (13,32 ha) . Il réglemente toutes activités du 15/02 au 15/06. • L'ensemble du site est intégré dans la « Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux » (ZICO) BE 04 " Arrière-Côte de Dijon et de Beaune " (63 300 ha) en cours de désignation en zone de protection spéciale (ZPS) (Cf. directive européenne " Oiseaux " 79-409 du 2 avril 1979). • L'ensemble du site correspond pour partie à la ZNIEFF 0002.0101 « Côte dijonnaise ».
Statuts de propriétés	Les propriétés communales représentent la majeure partie du site, de l'ordre de 80 % de sa surface.

Alimentation en eau potable	1 captage d'alimentation en eau potable (AEP), dans la combe Lavaux (Gevrey-Chambertin.). Un captage AEP existe à proximité du site, sur la commune de Vosne-Romanée. Son périmètre de protection se superpose en partie avec le site Natura 2000. La source de la Vouge (commune de Vougeot) est à proximité immédiate du site.
Carrières	Une carrière d'extraction de granulats est située sur la commune de Morey-St-Denis, en bordure du site.
Lignes EDF	Une ligne électrique moyenne tension traverse le site sur la commune de Couchey, ainsi qu'une ligne haute tension sur la commune de Nuits-Saint-Georges. Le tracé de ces lignes et leur entretien concernent essentiellement des milieux de pelouses calcaires.
Principaux aménagements de loisirs	4 grands itinéraires étaient inscrits au plan départemental des sentiers de randonnée (abrogé par le Conseil général de Côte-d'Or en mai 2001). Les falaises du site ont depuis longtemps fait l'objet d'activités d'escalade. Des équipements sont présents à Fixin, Brochon, Gevrey-Chambertin et Chambolle-Musigny. Plusieurs parcours VTT ont été tracés, notamment entre Gevrey-Chambertin et Chambœuf.
Activités de chasse	Le site est en partie concerné par le Groupement d'Intérêt Cynégétique de la « Côte et du Val de Vergy ». 10 sociétés de chasse sont présentes sur le site.

Certains de ces éléments sont rassemblés sur la carte des activités humaines et sur la carte des espaces ou périmètres remarquables.

1.3. Caractéristiques morphologiques, géologiques et pédologiques

1.3.1. Géomorphologie

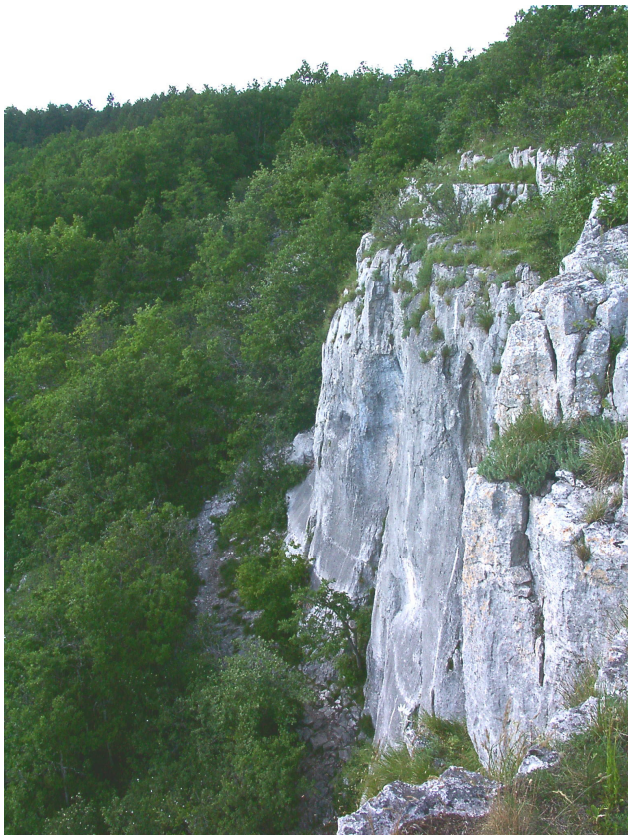

Les falaises du Comblanchien, à Chambolle-Musigny (ONF, 2001)

La Côte dijonnaise correspond à un système de failles, globalement orientées nord-sud, séparant l'effondrement de la plaine de Saône des reliefs calcaires de l'Arrière-Côte et de la « Montagne ». Le relief en gradin, très original pour la région, résultant de cet effondrement, a un dénivelé d'environ 150 m. La Côte est entaillée par un réseau dense de combes sèches, globalement orientées est-ouest. Cette orientation est à l'origine de contrastes importants dans les versants orientés sud ou nord. Plateau, ubacs, adrets, fonds de combe correspondent à des conditions stationnelles très tranchées responsables d'une grande diversité écologique.

1.3.2. Géologie et pédologie

Le relief marqué de la Côte dijonnaise a pour origine la prédominance de calcaires durs dans la série du Jurassique moyen. Les formations constituant le substrat de la Côte sont, dans l'ordre stratigraphique (REMOND, 1972) :

- Les calcaires argileux (ou marnes) à *Ostrea acuminata* (Bajocien supérieur). Ce niveau géologique peu épais (de 6 à 9 mètres) affleure mal sur le site : il est en général recouvert par des colluvions résultant de l'altération de cette couche, et par les éboulis des calcaires du Bathonien. Ces calcaires marneux marquent dans le paysage une concavité dans la partie basse de la Côte viticole, en limite est du périmètre. Une faille les remonte localement à la hauteur du sommet du vignoble entre Brochon et Gevrey-Chambertin : ils sont alors visibles à l'affleurement.

- Les différents niveaux calcaires du Bathonien inférieur et moyen, d'une grande épaisseur (de l'ordre de 100 mètres) se distinguent par trois formations :

  - Les calcaires de Premeaux : ces calcaires, contenant parfois des chailles, affleurent très rarement. Ils se manifestent généralement dans le paysage par la présence de murgers.
  - Les calcaires à oolites blanches : très gélifs, ils affleurent très rarement sur le site et sont recouverts par leurs propres débris, constitués de plaquettes, par les éboulis du Comblanchien ou par la végétation forestière.
  - Les calcaires compacts du Comblanchien : ils forment le niveau à la fois le plus dur et le plus épais, structure de la Côte dijonnaise. Ces calcaires massifs et très résistants, pouvant atteindre 50 à 70 m d'épaisseur, affleurent sur de grandes surfaces : ils constituent l'assise des plateaux, où la maigre couverture des argiles de décarbonatation est occupée par les pelouses calcaires les plus sèches. Les versants pentus des combes, recouverts de forêts de feuillus, sont également taillés dans ces calcaires et, enfin, les falaises des combes, issues de l'érosion le long des failles et des diaclases, qui dominent souvent des éboulis de taille et de surface assez importantes.

- Les calcaires de la « Dalle nacrée » : cette série assez complexe est principalement formée de calcaires grenus se débitant en plaques ou dalles de quelques centimètres d'épaisseur (les « laves »). Le premier niveau, relativement compact, est daté du Bathonien supérieur, le reste de la série appartient à l'âge du Callovien. Un petit niveau marneux intercalé dans la série peut être à l'origine de petites sources ou mouilles. Présents sur la partie supérieure des plateaux, ils sont le support de sols plutôt superficiels, occupés par des milieux forestiers et des pelouses sèches, ainsi que très ponctuellement par des petites pelouses sur dalles temporairement humides (Plain des Essoyottes).

- Enfin, très localement (« Bois des grandes Moissonnières » à Brochon), sont présents les premiers mètres de l'importante série marneuse de l'Argovien, série épaisse d'une centaine de mètres, constituant les buttes les plus élevées de l'Arrière-Côte, à l'ouest du site.

Du point de vue pédologique, les sols développés sur des argiles de décarbonatation peu épaisses caractérisent les plateaux, tandis que les versants des combes sont constitués de sols humifères et carbonatés, qui peuvent s'enrichir de colluvions argileuses en bas de versant. Dans les fonds de combe, les sols constitués de blocs avec matière organique sont majoritaires.

1.4. Caractéristiques climatiques

• La situation de la Côte dijonnaise, à l'est des plateaux calcaires de l'Arrière-Côte, marque son originalité : abritée des vents d'ouest, elle est ouverte aux influences continentales et méridionales. Le climat est donc nuancé : les caractéristiques océaniques sont atténuées par l'effet d'ombre pluviale produit par la Côte, tandis que les influences continentales et méditerranéennes se font plus présentes. Le caractère méridional s'exprime par des printemps et des étés chauds et ensoleillés. La continentalité impose la chaleur estivale, les régimes pluviométriques ainsi que des gelées hivernales parfois fortes. La température moyenne annuelle est la plus élevée de Côte-d'Or.

• Ces caractéristiques générales sont modulées par des effets d'exposition, les nombreuses combes donnant des **pentes d'orientations diverses, responsables de mésoclimats particuliers**, voire de micro-climats dans certains fonds de combe très confinés aux caractéristiques quasi-montagnardes. L'opposition de versants est particulièrement bien marquée sur la Côte, où les combes sont orientées d'ouest en est. Les fonds de vallon et les ubacs se caractérisent par des conditions hygrosciaphiles (fraîches et froides), tandis que les sommets d'adret sont thermophiles. Par rapport à la situation climatique du plateau, les maximales

estivales sont souvent supérieures de 3°C en adret, inférieures de 2°C en ubac. Le fond de combe, près du « bout du monde » connaît une accumulation nocturne d'air plus froid, qui s'écoule vers l'aval dans le talweg (BUGNON, SIMONNOT, VALLADE, 1997).

1.5. Caractéristiques hydrologiques

L'ensemble des calcaires durs, souvent fissurés, est le siège d'un réseau karstique développé. L'eau météorique ne reste donc pas en surface, mais s'infiltre. Ce phénomène est responsable des conditions de sécheresse des sols de plateau et de pente. Des niveaux marneux sont parfois à l'origine de l'apparition de sources temporaires en bas de versant ou plus rarement à mi-pente.

1.6. Occupation du sol

- Le site de la Côte dijonnaise est en limite du vaste ensemble boisé de l'Arrière-Côte qui s'étend à l'ouest jusqu'à la vallée de l'Ouche. **Les milieux forestiers occupent 71 % du site**.

- Des superficies importantes de milieux ouverts, pelouses, fruticées, éboulis et falaises, viennent renforcer la diversité et l'intérêt écologique de ces espaces boisés (28 % du site).

- La Côte entre Dijon et Beaune est mondialement connue pour son vignoble. Il s'étend à mi-versant et au pied du front de Côte et constitue la limite est du site. Le paysage viticole fait partie du patrimoine bourguignon.

- La structure paysagère est relativement constante sur la Côte : le vignoble sur la pente, coiffé par les sommets boisés ou recouverts de pelouses. Les combes sont souvent dominées par des falaises. Les combes de Brochon, Lavaux et Chambolle-Musigny sont inscrites à l'inventaire des sites classés.

- Les peuplements résineux, essentiellement à base de pins noirs, occupent une place essentielle dans le paysage du front de la Côte dijonnaise. Ils résultent de plantations parfois âgées de plus d'un siècle et sont maintenant totalement intégrés dans le patrimoine culturel local. Ces parcelles ont généralement été plantées sur d'anciennes pelouses ou dans d'anciennes cultures agricoles afin de lutter contre l'érosion des sols. Elles ont parfois remplacé des parcelles de vignes atteintes par le phylloxéra. Leur exploitation dans les années futures peut poser des problèmes d'ordre paysager. Les méthodes d'intégration des coupes devront alors tenir compte de cette préoccupation.

- Les pelouses sont des milieux semi-naturels, depuis longtemps utilisés par les populations locales, pour le pâturage, la cueillette, et plus récemment pour les loisirs de plein air (voir § 3.2.1.). Elles occupent une surface importante sur le site et constituent ici un des plus grands ensembles de pelouses calcaires du nord de la France.

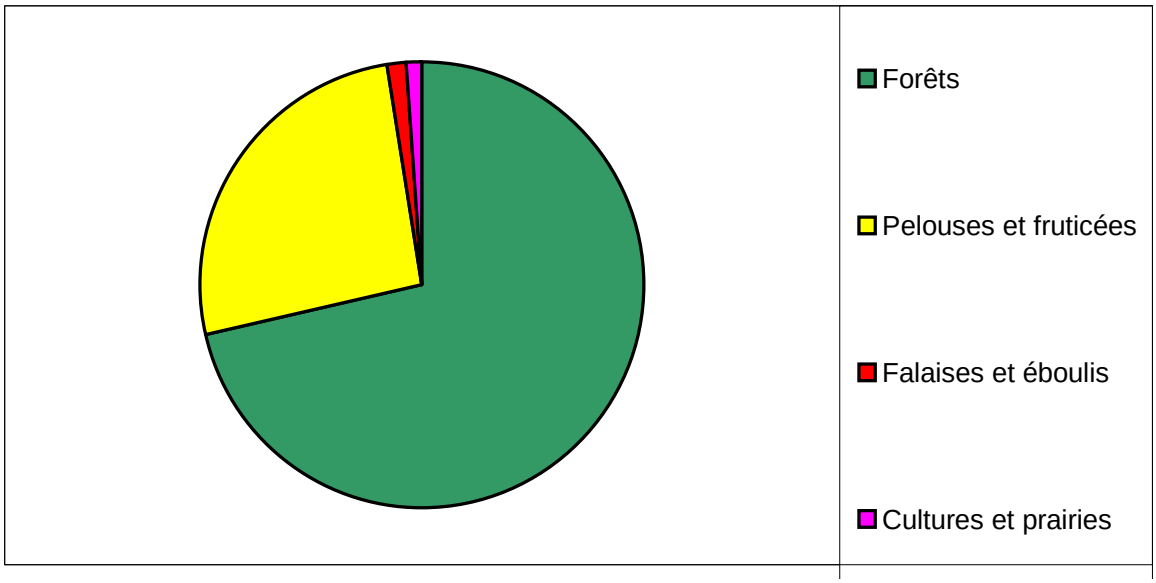

Figure 1 : répartition des milieux sur le site

PRESENTATION GENERALE DU SITE

⇨ **Un relief calcaire** assez marqué, caractérisé par une alternance de **combes** aux expositions variées et de **plateaux**.

⇨ Un **vaste ensemble boisé** à plus de 80 %, en mosaïque avec des **pelouses**, des **falaises** et des **éboulis**.

⇨ Un **paysage renommé**, où les milieux forestiers (feuillus et résineux) et les pelouses surmontent le vignoble.

⇨ **Une fréquentation assez importante**, à proximité de l'agglomération dijonnaise, pour la promenade, les loisirs, la randonnée et l'escalade.

Combe d'Orveaux – Communes de Flagey-Echezeaux et Chambolle-Musigny (DIREN, 2000)

RESEAU 2000 natura
Bourgogne

2· Etat des lieux

2-2· Description du patrimoine naturel

Site n°FR2600956

DOCUMENT D'OBJECTIFS de GESTION

2. Patrimoine naturel

2.1. Les habitats

Les habitats ont fait l'objet d'une cartographie réalisée par l'ONF en 1997 puis en 2001 à l'échelle 1/25000ème.

⇨ Les habitats forestiers

Depuis la première cartographie réalisée en 1997, l'interprétation de certains habitats a évolué, notamment en ce qui concerne les hêtraies-chênaies-charmaies calcicoles (code corine 41.13) et les chênaies-charmaies climaciques (41.27). Nous proposons de limiter ces dernières aux situations les plus sèches, où la venue du hêtre est peu probable (série de la chênaie-charmaie à *Festuca heterophylla* sur argiles de décarbonatation superficielles), tandis que nous réservons les hêtraies neutrophiles du 41.13 aux autres situations.

Les peuplements résineux ont été cartographiés sous la forme d'une trame (hachures verticales) se superposant à l'habitat potentiel.

⇨ Les habitats de pelouses, de falaises et d'éboulis

Les pelouses calcaires sont constituées d'un complexe de groupements de pelouses (*Xerobromion*, *Mesobromion*, *Alysso-Sedion*), de fruticées (*Amelancherion*, *Berberidion*, *Ligustro-Prunion*, ...) et d'ourlets (*Geranion sanguinei*, *Trifolion medii*), qui est détaillé pour chaque secteur de pelouse dans un rapport d'étude de la dynamique arbustive des habitats de pelouse (LIFE ONF/CSNB, 2001). La cartographie rassemble tous ces habitats sous le même figuré.

Certains versants pentus présentent une mosaïque d'habitats sur éboulis (éboulis calcaires, chênaie pubescente, falaises calcaires) difficiles à positionner précisément à cette échelle : c'est le cas pour les adrets de la combe de Chambolle-Musigny et de la combe d'Orveaux (communes de Flagey-Echezeaux et Chambolle-Musigny).

Les fruticées à Genévrier (code Natura 5130) sont rattachées aux systèmes de pelouses, avec lesquels elles forment des mosaïques. Dans la plupart des cas, elles sont présentes ponctuellement au sein de pelouses.

⇨ Les autres habitats

Ils sont constitués de milieux artificiels (prairies, cultures, décharges) et représentent 1 % du site.

Mosaïque de falaises, pelouses, éboulis et forêts dans la combe d'Orveaux (ONF, mai 2001)

Tableau 1 : liste des habitats présents sur le site

	Code CORINE Biotopes	Code NATURA 2000	Dénomination	Superficie évaluée SIG (ha)
Habitats forestiers	**41.13**	**9130**	**Hêtraie chênaie charmaie calcicole à Aspérule odorante et Mélique uniflore**	**485,5**
	41.16	**9150**	**Hêtraie calcicole sèche**	**101**
	41.24	**9160**	**Chênaie pédonculée-charmaie calcicole**	**6**
	41.27		Chênaie-charmaie calcicole	340,5
	41.39		Accrus de robiniers et frênes	1,5
	41.4	***9180**	**Forêts de ravins**	**67,5**
	41.71		*Chênaie pubescente*	452
	83.3		Plantations de ligneux	216,5
			Sous-total	1454
Habitats associés à la forêt ou autres habitats	31.811		Fruticées mésophiles	
	31.812		Fruticées thermophiles	
	31.8123		*Fruticées xérophiles à Amelanchier*	
	31.82	**5110**	**Fruticées stables à Buis**	
	31.88	**5130**	**Fruticées à *Juniperus communis***	
	34.11	***6110**	**Pelouses pionnières médio-européennes sur substrat rocheux**	**533**
	34.32	**6210**	**Pelouses mésophiles sub-atlantiques**	
	34.33	**6210**	**Pelouses ouvertes sèches**	
	34.41		*Ourlets xérothermophiles*	
	34.42		*Ourlets mésophiles*	
	61.312	**8130**	**Eboulis calcaires ombragés**	
	61.313	***8160**	**Eboulis médio-européens thermophiles**	**17**
	62.151	**8210**	**Communautés des falaises ensoleillées**	
	62.152	**8210**	**Communautés des falaises ombragées**	**15**
	81.1		Prairies artificielles	2
	82		Cultures et jachères	15,5
	86.41		Ancienne carrière avec mare	0,5
	86.42		Dépôts de détritus	2
			Sous-total	585
			Total	**2039**

En **gras**, habitat d'intérêt communautaire retenu par la directive " Habitats-Faune-Flore " 92/43 en annexe I.
En **gras souligné** (code Natura 2000 précédé d'une étoile), habitat d'intérêt communautaire prioritaire.
En italique, habitat d'intérêt régional (liste des habitats et espèces déterminantes, CSRPN, 1999)

2.2. Analyse du fonctionnement écologique

Nous pouvons distinguer sur le site 6 entités écologiques principales :

- Hêtraies et chênaies-charmaies
- Chênaie pubescente
- Forêts de ravins
- Chênaie pédonculée
- Pelouses, fruticées et ourlets
- Falaises et éboulis

2.2.1. Les hêtraies et les chênaies-charmaies

Nous distinguons deux sous-entités pour ce groupe écologique : la **hêtraie-chênaie-charmaie calcicole à neutrophile** (41.13) et les **forêts « sèches »** : la hêtraie calcicole sèche (41.16) et la chênaie-charmaie calcicole (41.27).

➢**La hêtraie-chênaie-charmaie calcicole à neutrophile**

■ **41.131 Hêtraie-chênaie-charmaie à Aspérule odorante et Mélique uniflore**

La **hêtraie-chênaie-charmaie calcicole à neutrophile** est un habitat forestier inscrit en annexe I de la directive Habitats. Elle occupe des surfaces importantes sur le site (485 ha). Cet habitat présente des faciès variés selon la gestion : futaie de hêtre et de chêne, taillis-sous-futaie de chêne et de charme le plus souvent. Le hêtre a souvent été éliminé par la gestion sylvicole (taillis-sous-futaie à rotations courtes), au profit du charme, meilleur bois de chauffage.

Caractéristiques stationnelles Situations topographiques variables : plateaux, versants diversement exposés – argiles de décarbonatation ou altérites carbonatées – sols riches en calcium, plus ou moins épais avec litière bien décomposée.
Physionomie Cet habitat se présente généralement sous la forme d'un taillis-sous-futaie de chêne et de charme, parfois en futaie mélangée de hêtre et de chêne sessile, avec charme, érables, frêne, fruitiers. La strate herbacée varie selon la densité du couvert arborescent. Le traitement en taillis-sous-futaie a peu modifié la composition naturelle de la flore herbacée, mais la structure des peuplements est artificielle, avec une sous-représentation du hêtre.
Phytosociologie All/ *Carpinion betuli*
Valeur écologique et biologique Habitat très répandu sur le site, flore très répandue.
Répartition géographique Plateaux calcaires du nord-est de la France
Spécificités locales Stations 5, 6, 13, 16, 19, 20, 24, 25, 26 du pré-catalogue des stations forestières de la Côte et de l'Arrière – Côte (RAMEAU, non daté)

Il est noté localement la présence d'espèces en limite d'aire comme *Iris foetidissima*, qui peut illustrer le caractère parfois sub-atlantique de cet habitat. La présence de *Taxus baccata* a été notée, en situation de hêtraie-chênaie-charmaie (voir § 2.1.). *Lilium martagon*, inféodée aux fonds de vallons boisés des côtes calcaires de Côte-d'Or, est présent sur le site.
Les stades pionniers à frêne (41.39) sont à intégrer dans les hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*, si le cortège herbacé des hêtraies est encore présent.

■ **41.133 Hêtraie à tilleul d'ubac sur sol carbonaté**

La **hêtraie à tilleul d'ubac sur sol carbonaté** est un habitat forestier inscrit en annexe I de la directive Habitats. Elle occupe une faible superficie sur le site, principalement en ubac de la combe Lavaux, où le confinement favorise la présence de cet habitat de l'étage montagnard.

Caractéristiques stationnelles Versant ombragé d'ubac à pente forte – végétation hygrosciaphile - sols carbonatés et humifères à litière souvent épaisse
Physionomie Dominée par le hêtre mais présence aussi du tilleul, de l'érable sycomore, du frêne et de l'orme de montagne – tapis herbacé dispersé avec présence de la Dentaire pennée. Peuplement à allure de futaie conforme aux caractéristiques de l'habitat.
Phytosociologie All/ *Carpinion betuli*
Valeur écologique et biologique Habitat à stations de surface réduite – îlots de végétation montagnarde
Répartition géographique Plateaux calcaires du nord-est de la France et étage montagnard dans le Jura et les Alpes
Spécificités locales Station 18 du pré-catalogue des stations forestières de la Côte et de l'Arrière-Côte, limitée aux situations les plus froides sur les ubacs des combes très confinées.

Parmi les espèces végétales caractéristiques, il faut noter *Cardamine heptaphylla* (Dentaire pennée) et *Actaea spicata* (Actée en épi). Ces espèces à affinités montagnardes et rares en plaine, sont présentes en Bourgogne principalement dans cet habitat.

➢**Les « forêts sèches »**

■ **41.16 Hêtraie calcicole sèche**

La **hêtraie calcicole sèche** est un habitat forestier inscrit en annexe I de la directive Habitats. Elle occupe les versants de certaines combes, souvent en adret ou en conditions intermédiaires d'exposition, en continuité avec la chênaie pubescente ou la tillaie à Seslérie des hauts de versant (100 ha sur le site).

Caractéristiques Sols carbonatés graveleux et humifères à litière souvent épaisse – sur pentes en général - déficitaires en eau
Physionomie Dominée par le hêtre mais présence aussi du chêne sessile, des alisiers, du tilleul, du frêne – tapis herbacé recouvrant. Le traitement sylvicole est souvent le taillis-sous-futaie.
Phytosociologie All/ *Cephalanthero-Fagion*
Valeur écologique et biologique Habitat généralement peu répandu et renfermant des espèces rares – participe à des mosaïques d'habitats avec des milieux ouverts (éboulis, clairières, ...)
Répartition géographique Plateaux calcaires du nord-est de la France
Spécificités locales Stations 3, 12, 22 et 23 du catalogue de stations de la Côte et de l'Arrière - Côte

■ **41.27 Chênaie-charmaie calcicole**

En situation de plateau, en continuité avec la chênaie pubescente, s'étend la **chênaie-charmaie calcicole**. Cet habitat, qui n'est pas d'intérêt communautaire, est surtout répandu sur les rebords des plateaux du site, où des conditions pédologiques sévères limitent la venue du hêtre (340 ha) sur le site). L'interprétation de cet habitat est difficile et peut parfois être contestée par certains phytosociologues.
Cet habitat semble bloqué dans sa dynamique par les conditions stationnelles. La pluviométrie ne dépasse guère les 800 mm d'eau par an et les réserves en eau sont très faibles, comparables à celles de la chênaie pubescente.

Non retenues dans la directive Habitats, les chênaies-charmaies climaciques constituent un habitat d'espèces pour la Bacchante (*Lopinga achine*), lépidoptère d'intérêt communautaire (annexe IV de la directive Habitats). Elles sont également le terrain de chasse des chiroptères, et peuvent accueillir certains oiseaux remarquables (Pics, par exemple).

2.2.2. La chênaie pubescente

La **chênaie pubescente**, si elle n'est pas d'intérêt communautaire, est considérée comme déterminante en Bourgogne, c'est-à-dire qu'elle présente un intérêt patrimonial pouvant justifier la désignation des ZNIEFF. Cet habitat abrite de nombreuses espèces végétales sub-méditerranéennes, thermoxérophiles et héliophiles, proches de leur limite nord de répartition (*Amelanchier ovalis*, *Rubia peregrina*, *Ruscus aculeatus*, *Rhamnus alpina*, *Acer opalus*, ...). Elle peut couvrir de grandes surfaces, comme, par exemple, sur le versant nord de la combe Lavaux. Sur le site, la chênaie pubescente représente environ 452 ha.

Cet habitat occupe les stations les plus chaudes et sèches du site, sur des sols peu profonds et caillouteux.

La chênaie pubescente constitue le « climax » de la recolonisation forestière d'anciens pâturages, qui peuvent évoluer suivant deux hypothèses plausibles :

- Sol très superficiel, avec blocs peu mobiles, en haut de pente → *Xerobromion* → Fruticée à *Amelanchier* et ourlet à *Geranium sanguineum* → **Chênaie pubescente** à *Ruscus aculeatus*
- Sol très superficiel, sans roche altérée en profondeur, sans blocs mobiles, avec couche argileuse inférieure à 10 cm → *Xerobromion* → Fruticée à *Buxus* et *Amelanchier* → **Chênaie pubescente**
- Sol superficiel, avec roche altérée en profondeur, sans blocs mobiles, avec couche argileuse inférieure à 10 cm, **en versant est** → *Xerobromion* à *Teucrio-Mesobromenion* (si abandon du pâturage) → Fruticée à *Buxus* ou à *Juniperus* et *Berberis* → **Chênaie pubescente ou chênaie-charmaie calcicole**

Limodorum abortivum, orchidée protégée en Bourgogne, est présente dans cet habitat (Combe Lavaux, par exemple).

2.2.3. Les forêts de ravins

■ **41.42 Forêts de ravins à Scolopendre**

Les **forêts de ravins à Scolopendre** sont un habitat forestier inscrit en annexe I de la directive Habitats et prioritaire. Elles occupent ici une faible surface et sont strictement localisées dans les fonds de combe confinés, où les conditions hygrosciaphiles conditionnent la présence de ces peuplements installés sur des éboulis grossiers et composés de nombreuses espèces ligneuses nomades.

Caractéristiques Pentes fortes à éboulis calcaires grossiers – pente exposée au nord ou à l'est – matière organique brute (noire) entre les blocs.
Physionomie Dominée par l'Erable sycomore, le Tilleul à grandes feuilles, le Frêne et l'Orme de montagne – Noisetier dominant dans la strate arbustive - tapis herbacé dominé par les fougères et de nombreuses mousses.
Phytosociologie All/ *Tilio-Acerion*
Valeur écologique et biologique Cet habitat est rare en France et très localisé à l'étage collinéen.

Répartition géographique Nord-est de la France, Jura et préalpes du nord
Spécificités locales Station 17 du pré-catalogue des stations forestières de la Côte et de l'Arrière-Côte, habitat de très petite surface et très localisé dans certains fonds de combe de la Côte.

La combe St-Martin, à Gevrey-Chambertin, abrite une forêt de ravin à Scolopendre (ONF, mai 2001)

Ces milieux forestiers ne font souvent l'objet d'aucune intervention sylvicole ou sont soumis à une sylviculture très extensive.
Des variantes ont parfois été observées, dues à des enrichissements en argiles se manifestant par la présence du charme ; le cortège floristique des chênaies-charmaies apparaît alors (Combe de Vosne-Romanée).

■ **41.45 Forêts de ravins xérophiles à Seslérie**

Les **forêts de ravins xérophiles à Seslérie** sont un habitat forestier inscrit en annexe I, et prioritaire de la directive Habitats. On les observe sur les versants sud et est des combes, en continuité avec les forêts de ravins à Scolopendre, où elles occupent une assez faible superficie.

Caractéristiques stationnelles Hauts de pentes (souvent sous falaises) sur éboulis calcaires grossiers – pente exposée au nord ou à l'est – éléments fins entre les blocs – conditions marquées par une grande sécheresse stationnelle.
Physionomie Dominée par le Tilleul à grandes feuilles, accompagné soit par le Frêne et l'Erable champêtre soit par l'Erable à feuilles d'obier - Noisetier dominant dans la strate arbustive - tapis herbacé plus ou moins abondant - de nombreuses mousses recouvrent les blocs.
Phytosociologie All/ *Tilion platyphyllis*
Valeur écologique et biologique Habitat climacique rare et peu étendu en France, relictuel des époques boréale et atlantique, qui s'est maintenu sur des sols n'ayant pas évolué, dans des conditions de bilan hydrique défavorables.
Répartition géographique Bourgogne, Jura
Spécificités locales Station 21 du pré-catalogue des stations forestières de la Côte et de l'Arrière-Côte, habitat de répartition linéaire sur les hauts de versant (sous falaises) de la plupart des combes de la Côte.

Comme pour les forêts de ravin à Scolopendre, la gestion menée jusqu'à présent a permis le maintien des caractéristiques naturelles de l'habitat.

2.2.4. Les chênaies pédonculées

Dans le talweg de certaines combes du site, on peut rencontrer une **chênaie pédonculée de fond de combe (41.24)**, habitat forestier inscrit en annexe I de la directive Habitats, plutôt rare en Bourgogne. Cet habitat est très localisé sur le site (6 ha).

■ **41.24 Chênaie pédonculée de fond de combe**

Caractéristiques stationnelles Fond de vallon encaissé, étroit et confiné, avec accumulation de colluvions de pentes à dominante argileuse, bonne activité biologique, bonne alimentation en eau.
Physionomie Dominée par le chêne pédonculé, le frêne et l'érable sycomore, taillis de noisetier ou de charme, strates arbustive, herbacée et muscinale développées.
Phytosociologie All/ *Fraxino-Quercion roboris*
Valeur écologique et biologique Habitat rare et peu étendu, présence d'espèces rares (*Leucojum vernum, Aconitum vulparia, ...*)
Répartition géographique Champagne-Ardenne, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté
Spécificités locales Stations 28, 29, 30, 31 et 33 du pré-catalogue de stations de la Côte et de l'Arrière-Côte, habitat peu répandu sur le site (Gevrey-Chambertin, Fixin) et fortement modifié : route forestière à Gevrey-Chambertin, plantation résineuse à Fixin.

Certains fonds de vallon de la Côte calcaire abritent quelques espèces assez rares de la flore bourguignonne, comme *Aconitum vulparia*, *Centaurea montana* ou *Leucojum vernum*. C'est le cas dans la combe Lavaux (commune de Gevrey-Chambertin) et dans la combe Ambin (commune de Chambolle-Musigny), les deux principales vallées du site. L'habitat « chênaie pédonculée » n'a toutefois pas été positionné dans la combe Ambin, puisqu'il se trouve réduit à une étroite bande occupée par la route départementale 122, mais les accotements abritent encore les espèces caractéristiques.

LES HABITATS FORESTIERS

- Une grande **variété de milieux** forestiers, liée à la diversité topographique du site. Des milieux **rares en plaine** à l'échelle nationale sont présents sur le site (forêts de ravins xérophiles à hygrosciaphiles). Ils sont **prioritaires** dans la directive Habitats.

- Des modes de gestion sylvicole traditionnels et des habitats dont le fonctionnement écologique est assez conforme aux caractéristiques de l'habitat. La **sylviculture feuillue** en taillis-sous-futaie, **majoritaire** sur le site, a permis le maintien d'habitats en bon état de conservation, même si le hêtre n'a pas été favorisé dans certaines stations.

- Les **plantations résineuses** occupent malgré tout une surface importante (216 ha environ, soit 10,5 % du site).

Combe d'Orveaux – Communes de Chambolle-Musigny et Flagey-Echezeaux (ONF, mai 2001)

2.2.5. Les pelouses, fruticées et ourlets

➢ Les **pelouses calcaires**, inscrites à l'annexe I de la directive Habitats, occupent une grande surface sur le site (533 ha).
On peut distinguer 3 types de pelouses sur le site : les **pelouses pionnières sur substrat rocheux (34.11)**, les **pelouses xérophiles (34.33)** et les **pelouses mésophiles (34.32)**.

■ Les **pelouses pionnières sur substrat rocheux (34.11)** sont un habitat prioritaire de la directive Habitats, se développant sur un substrat minéral affleurant sous forme de dalle calcaire ou marno-calcaire. Extrêmement localisé, cet habitat n'occupe parfois que quelques m^2 au sein d'une pelouse ou sur une corniche rocheuse. Sa pérennité dépend essentiellement de son maintien à la lumière et d'un apport réduit en matière organique. La dynamique de ces milieux est généralement bloquée par des processus naturels dus aux conditions stationnelles. Ces groupements ne sont soumis à aucune évolution mais le développement de la végétation ligneuse en périphérie peut les faire régresser et disparaître.

Les dalles de l'*Alysso-Sedion* constituent un habitat pour certaines espèces végétales peu fréquentes en Bourgogne : *Alyssum montanum*, par exemple. D'autres espèces particulières s'y rencontrent : *Poa badensis*, *Teucrium botrys*, *Althaea hirsuta* ou *Cerastium pumilum*. *Bombycilaena erecta* peut être abondant sur les endroits piétinés (CSNB, 1994).

■ Les **pelouses xérophiles (34.33)** du ***xerobromion*** correspondent à des stations thermophiles très ensoleillées, sur sols très superficiels (généralement inférieurs à 10 cm). On les rencontre sur les pentes fortes et rocailleuses (Combe d'Orveaux, Combe Ambin), mais aussi sur les plateaux en pente douce (Morey-St-Denis, Chambolle « le Chaignot »). La dynamique de ces pelouses parfois secondaires peut être bloquée par les conditions stationnelles drastiques (corniches) ou au contraire évoluer très lentement vers des formations ligneuses.

Les pelouses du *Xerobromion* se caractérisent ici par trois associations végétales :

⇨ L' ***Inulo-Brometum*** est caractérisé par la présence de *Koeleria vallesiana*, *Carex halleriana*, *Helianthemum apenninum* et *Inula montana*. Il s'agit de l'association végétale la plus représentée sur le site. Ce groupement riche en espèces sub-méditerranéennes, est localisé sur les pentes faibles, en exposition chaude.

⇨ Le ***Ranunculo-Brometum*** se caractérise par la présence de *Ranunculus gramineus*, et se situe ici souvent dans des clairières, au sein de chênaie pubescente. Cette association, aux tendances mésophiles, présente des affinités méditerranéo-montagnardes, mises en évidence par la présence de *Valeriana tuberosa*, espèce proche de sa limite chorologique nord. L'influence des grands mammifères sauvages est importante (chevreuils et surtout sangliers). Ces derniers « entretiennent » le milieu par labour en recherchant bulbes et racines (ROYER, 1972, ONF, 1997). *Filipendula vulgaris* et *Veronica spicata* sont également caractéristiques de cette association.

⇨ Sur les corniches des combes se rencontrent des pelouses à Seslérie, avec des espèces spécifiques. *Anthyllis montana* et *Sesleria caerulea* forment le fond d'un groupement inféodé au district dijonnais sur calcaire dur en situation très ensoleillée et très sèche : le ***Seslerio-Anthyllidetum montanae***. Ce groupement est stable. Il s'agit d'une association relictuelle, proche des groupements méditerranéo-montagnards du sud de la France.

Remarque : rattachées aux pelouses sèches pour la description de leur composition floristique, ces milieux de corniches seront regroupés avec les falaises pour les mesures de gestion.

Convolvulus cantabrica, Laserpitium gallicum, Linum austriacum, Stipa pennata, Veronica spicata, Valeriana tuberosa sont les espèces « phares » de cet habitat en Bourgogne. Beaucoup d'espèces végétales de ces pelouses sont en limite nord de leur aire de répartition. Les pelouses sèches, à proximité des corniches, sont l'habitat de prédilection du lézard vert et du lézard des souches (voir § reptiles et amphibiens).

Pelouse xérophile sur les corniches de la combe d'Orveaux (ONF, 2000)

■ Les **pelouses mésophiles (34.32)** répondent à des conditions hydriques moins drastiques, sur des sols plus profonds. Ces formations végétales, plus répandues que les pelouses xérophiles, sont incluses dans une série dynamique qui aboutit à un stade forestier. Des blocages sont observés, essentiellement liés aux activités agro-pastorales. La dynamique progressive reprend alors dès leur interruption (Couchey « la Forêt », Chambolle « les Véroilles », Vosne-Romanée « la Montagne »).
La série dynamique de cet habitat est la suivante : **Pelouse mésophile** → Ourlet à *Melampyrum cristatum* → Fruticée mésophile à *Prunus* et *Ligustrum* → **Chênaie (hêtraie) charmaie calcicole**

Les pelouses du *Mesobromion* se caractérisent ici par quatre associations végétales :

⇨ Le ***Festuco-Brometum*** est l'association végétale la plus répandue sur le site. Elle présente de grandes variétés de faciès, ce qui complique souvent son interprétation phytosociologique (abondance d'espèces dites xérophiles). Le *Festuco-Brometum* se caractérise par des affinités médio-européennes affirmées, avec quelques tendances méditerranéennes et subatlantiques.

⇨ Le ***Blackstonio-Brometum***, groupement lié aux affleurements marneux, est très peu représenté sur le site (Chambolle « la Taupe ») ; il est plus commun dans l'Arrière-Côte de Nuits-Saint-Georges.

⇨ L'***Onobrychido-Brometum*** constitue l'association la plus mésophile sur le site. Présente sur des sols relativement profonds, elle s'enrichit d'espèces prairiales (*Knautia arvensis, Leucanthemum vulgare, Lotus corniculatus*). Ce groupement est très rare sur le site ; on le rencontre au lieu-dit « les Friches » à Brochon.

⇨ Le ***Coronillo-Brachypodietum*** est une association caractérisée par la présence de *Coronilla varia* et *Brachypodium pinnatum*. Elle correspond à un faciès de maturation et de déclin des pelouses mésophiles, stade dynamique fréquent avant l'installation d'une fruticée mésophile.

■ **Cas particulier du Plain des Essoyottes**

Des groupements de dalles temporairement humides sont présents sur le plateau surplombant le versant nord de la combe Lavaux (Gevrey-Chambertin). Ils présentent un intérêt scientifique et biologique remarquable à l'échelle nationale. Rattaché à l'association de l'*Allio-Deschampsietum*, cette formation, localisée dans une micro-dépression humide où la couche utile du sol est très faible (de l'ordre de 3 cm), repose sur une dalle calcaire compacte et non fissurée. Ces conditions permettent à une végétation très spécifique de se développer, constituant un terrain d'études privilégié (LACLOS ROYER, 2002).
Les espèces caractéristiques de ces groupements temporairement humides sont *Allium schoenoprasum, Deschampsia media, Sysimbrella aspera, Juncus sphaerocarpus, Scirpus setaceus, Lythrum hyssopifolia.*

Le lézard vivipare a été observé sur ce secteur (voir § reptiles et amphibiens).

Cette pelouse à Allium schoenoprasum *et* Deschampsia media *a fait l'objet d'une carte phytodynamique (ONF, 2001). Un suivi de la végétation a également été mis en place sous la forme d'un transect.*

Par ailleurs, on trouve autour de ces groupements une pelouse relevant du *Ranunculo-Brometum*, comportant des espèces remarquables (*Veronica spicata*, *Valeriana tuberosa*), en mosaïque avec des groupements de dalles sèches.
Cet ensemble constitue le groupement végétal le plus riche du site, justifiant son intérêt régional et national.
D'autres pelouses temporairement humides sont présentes sur le site, toujours sur des petites surfaces (Chambolle « La Taupe », par exemple).

*****

➢ Les **fruticées** sont des « broussailles » ou « fourrés » se développant dans les pelouses mésophiles et en bordure des chênaies-charmaies ou des chênaies pubescentes. Elles peuvent occuper des surfaces importantes.

Plusieurs groupements de fruticées sont observés :

■ Les fruticées **mésophiles** à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus* **(31.811)**
Prospérant sur des pentes faibles ou nulles, ces groupements peuvent former des fourrés pouvant atteindre 8 m de haut. *Prunus spinosa*, *Cornus sanguinea*, *Crataegus monogyna* et *Corylus avellana* constituent l'essentiel des fruticées. De nombreuses espèces s'y associent, comme *Prunus mahaleb*, *Cornus mas*, *Viburnum lantana*, *Juniperus communis*, etc. Quelques espèces forestières sont présentes à l'état jeune. La strate herbacée est généralement très banale et dominée par le lierre, qui prend rapidement possession de la surface du sol aux dépens des espèces reliques de pelouses comme *Brachypodium pinnatum*.

■ Les fruticées **thermophiles (31.812)**
- subméditerranéennes à *Prunus mahaleb* (31.8122)
- xérophiles et méditerranéo-montagnardes (31.8123) à *Amelanchier ovalis*, déterminantes en Bourgogne.

■ Les fruticées **xérothermophiles** à *Buxus sempervirens* (**31.82 – DH**)
Leur physionomie varie en fonction de la situation topographique et surtout du degré d'évolution des fourrés. Leur aspect est dominé par *Buxus sempervirens*, *Prunus mahaleb*, *Rhamnus alpina* et *Cornus sanguinea*. Le chêne pubescent peut s'installer dans les fruticées les plus développées.
On peut rencontrer un faciès à Buis (31.82), **d'intérêt communautaire quand la dynamique est lente**, qui peut parfois correspondre à une dégradation de la chênaie pubescente. Malgré sa faible diversité floristique, le cortège des buxaies est constitué d'un ensemble remarquable d'espèces thermoxérophiles et subméditerranéennes (*Amelanchier ovalis*, *Cotoneaster integerrimus*, ...). Ce groupement est représenté

sur l'adret de la combe Lavaux et de la combe de Morey-Saint-Denis, où la dynamique semble bloquée par les conditions stationnelles.

■ Les fruticées à *Juniperus communis* (**31.88 – DH**)

Difficiles à positionner géographiquement, les fruticées à Genévrier commun sont **d'intérêt communautaire quand la dynamique est lente**, et font partie d'une mosaïque d'habitats (pelouses – fruticées – forêts). Elles sont parfois bien représentées sur le site (« le Chaignot » à Chambolle-Musigny, par exemple) et témoignent souvent d'une utilisation pastorale du milieu. La diversité spécifique est généralement faible et fonction du degré de fermeture de l'habitat. Les faciès les plus ouverts sont les plus riches. La fermeture s'accompagne généralement d'une prédominance du Brachypode penné.

➢ A l'ombre de ces fruticées, dans les clairières des chênaies-charmaies ou en lisière de forêt, la pelouse mésophile peut s'enrichir en espèces spécifiques : on parle alors d'**ourlets**.

On en distingue deux types, d'intérêt communautaire :

■ les **ourlets xérothermophiles** du *Geranion sanguinei* **(34.41)**
Cet habitat constitue généralement une phase dynamique de recolonisation des pelouses xérophiles par la chênaie pubescente.

Inula spiraeifolia, Seseli peucedanoides, Vicia pisiformis sont des espèces rares en Bourgogne et inféodées à ces milieux. *Lacerta viridis* est présent dans cet habitat.

■ les **ourlets mésophiles** du *Trifolion medii* **(34.42)**
Cet habitat peut accompagner la dynamique de recolonisation des pelouses mésophiles, si elle est suffisamment lente. *Chamaecytisus supinus ssp. capitatus* et *Lathyrus niger* sont liées à cet habitat.

Ces milieux de lisière recèlent en général une faune et une flore particulièrement riches et sont le lieu de reproduction de nombreuses espèces. Les accotements routiers constituent parfois des ourlets ; leur gestion conservatoire est alors à prendre en compte.

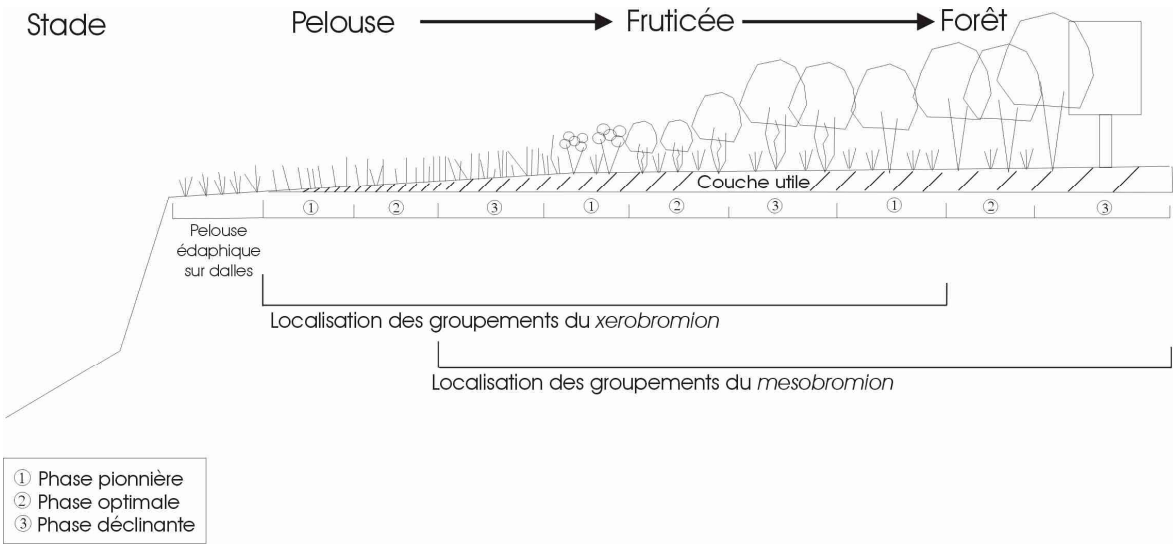

Série dynamique sur un rebord de plateau de la Côte dijonnaise

La couche utile correspond aux horizons prospectables par les racines, dans lesquels la végétation est susceptible de puiser les principales réserves en eau du sol.

La pelouse est une formation végétale qui peut s'inclure dans une série dynamique aboutissant le plus souvent à la forêt. A chacun de ses stades, cette série passe par différentes phases correspondant à une maturation (pionnière / optimale / transitoire). Les stades sont caractérisés par une formation végétale reconnaissable aux formes biologiques qui la composent et à la façon dont elles se structurent. Sur la figure 1, on peut constater une superposition dans la dynamique des groupements du *xerobromion* et du *mesobromion*, qui peut s'expliquer par la gestion historique de ces milieux.

Associés à ces pelouses, d'autres habitats en mosaïque, non inscrits dans la directive, présentent un intérêt en Bourgogne, essentiellement pour les mêmes raisons biogéographiques que les pelouses. Ils abritent eux aussi des espèces protégées et doivent être envisagés dans une gestion conservatoire commune avec les pelouses. C'est le cas de la chênaie pubescente (§ 2.2.1.), ainsi que des ourlets et fruticées thermoxérophiles (34.4, 31.8) assurant les transitions entre les espaces ouverts et la forêt.

LES PELOUSES, FRUTICEES ET OURLETS

⇨ Des **milieux ouverts en forte régression** depuis l'abandon des activités pastorales.

⇨ Des **pelouses pionnières** stables, parfois temporairement humides, abritant des espèces très rares en Bourgogne et constituant un habitat d'intérêt communautaire **prioritaire**.

⇨ Des **pelouses très sèches**, dont la dynamique est souvent lente.

⇨ Des **pelouses moyennement sèches** qui se boisent plus rapidement, et qui constituent localement des habitats à orchidées, prioritaires dans la directive Habitats.

⇨ Une **mosaïque** de pelouses, de fruticées et de lisières forestières (ourlets), qui abrite de nombreuses **espèces méridionales** proches de leur limite nord de répartition.

Pelouse du Champ Fourneau, à Morey-St-Denis (ONF, 2000)

2.2.6. Les falaises et éboulis

➢ Dans la plupart des combes du site affleurent les calcaires du Bathonien, qui sont à l'origine de corniches rocheuses et de **falaises**. Ce site regroupe une grande partie des falaises calcaires de Côte-d'Or, le reste se situant sur la Côte beaunoise, le Val Suzon, la vallée du Rhoin et l'Auxois. En situation de falaises, on rencontre une végétation liée aux fissures et fentes de la roche.

On peut distinguer sur le site deux associations de falaises, inscrites à l'annexe I de la directive Habitats :

- **ensoleillée (62.151)** à *Athamantha cretensis* et *Hieracium humile* (association du *Drabo-Daphnetum*, propre aux falaises calcaires du dijonnais), avec un faciès ombragé à *Asplenium trichomanes* souvent localisé en bas de falaise.

- **fraîche et ombragée (62.152)**, avec *Polypodium vulgare*, *Asplenium scolopendrium*, ... Il s'agit de l'association de l'*Asplenietum trichomano-rutae-murariae*.

Ces habitats comportent des éléments riches, à la fois sur les secteurs d'adrets (avec des falaises calcaires en situation héliophile en *continuum* avec des éboulis thermophiles) mais également sur les ubacs, où le confinement et les conditions sciaphiles permettent le refuge de plantes rares en Bourgogne comme

Biscutella divionensis ou *Draba aizoides*. Les reptiles fréquentent ces milieux (lézard des murailles, par exemple) (voir § reptiles et amphibiens).
Le faucon pèlerin fréquente les falaises bien dégagées de la Combe Lavaux, de la Combe Ambin, de la combe de Brochon et de la combe Laveau ; il nicherait le plus souvent en exposition intermédiaire (voir § oiseaux).

Forêts de ravins et falaises dans la combe de Brochon (ONF, 1999)

➢ Le site regroupe une surface importante d'**éboulis**, de l'ordre de 5 ha, au regard de leur répartition régionale (essentiellement Côte et Arrière-Côte dijonnaise, de Bouilland jusqu'au Val Suzon). On rencontre deux habitats d'intérêt communautaire sur le site, à affinités méditerranéo-montagnardes :

■ les **éboulis calcaires ombragés et frais** du *Rumici-Scrofularietum* (61.312), constituant un groupement pionnier des éboulis d'ubac. En l'absence de réalimentation d'éboulis, la dynamique tend vers les forêts de ravins du *Lunario-Acerion* (41.42) ou du *Tilion platyphylli* (41.45).

■ les **éboulis médio-européens thermophiles** du *Centrantho-Iberidetum* (61.313), habitat d'intérêt communautaire prioritaire, localisé sur les versants chauds et ensoleillés, et pouvant évoluer lentement vers une pelouse xérophile à Seslérie, puis vers une forêt de chêne pubescent, s'il n'y a plus de réalimentation des éboulis. Les variations de la couverture pédologique conditionnent le maintien de la phase dynamique de pelouse à Seslérie qui peut parfois être remplacée par un stade de fruticée xérothermophile.

Galium fleuroti, Iberis linifolia subsp. intermedia, Laserpitium gallicum, Scrophularia canina sont des espèces caractéristiques de ces milieux. La vipère aspic (*Vipera aspis*) est également présente dans ce type d'habitat.

LES FALAISES ET EBOULIS

Falaises de Fixin (ONF, 2000)

⇨ Un des **sites** bourguignons les plus **remarquables** en terme de surface et de diversité.

⇨ Une **diversité** liée à des **expositions** variées, ensoleillées ou ombragées

⇨ Des milieux d'intérêt communautaire, dont un est **prioritaire** (les éboulis thermophiles) et abrite une flore remarquable pour la région.

⇨ Des **espèces animales et végétales rares** inféodées à ces milieux (Faucon pèlerin, *Daphne alpina*)

Fig. 2 : Répartition théorique de la végétation dans une combe de la Côte dijonnaise

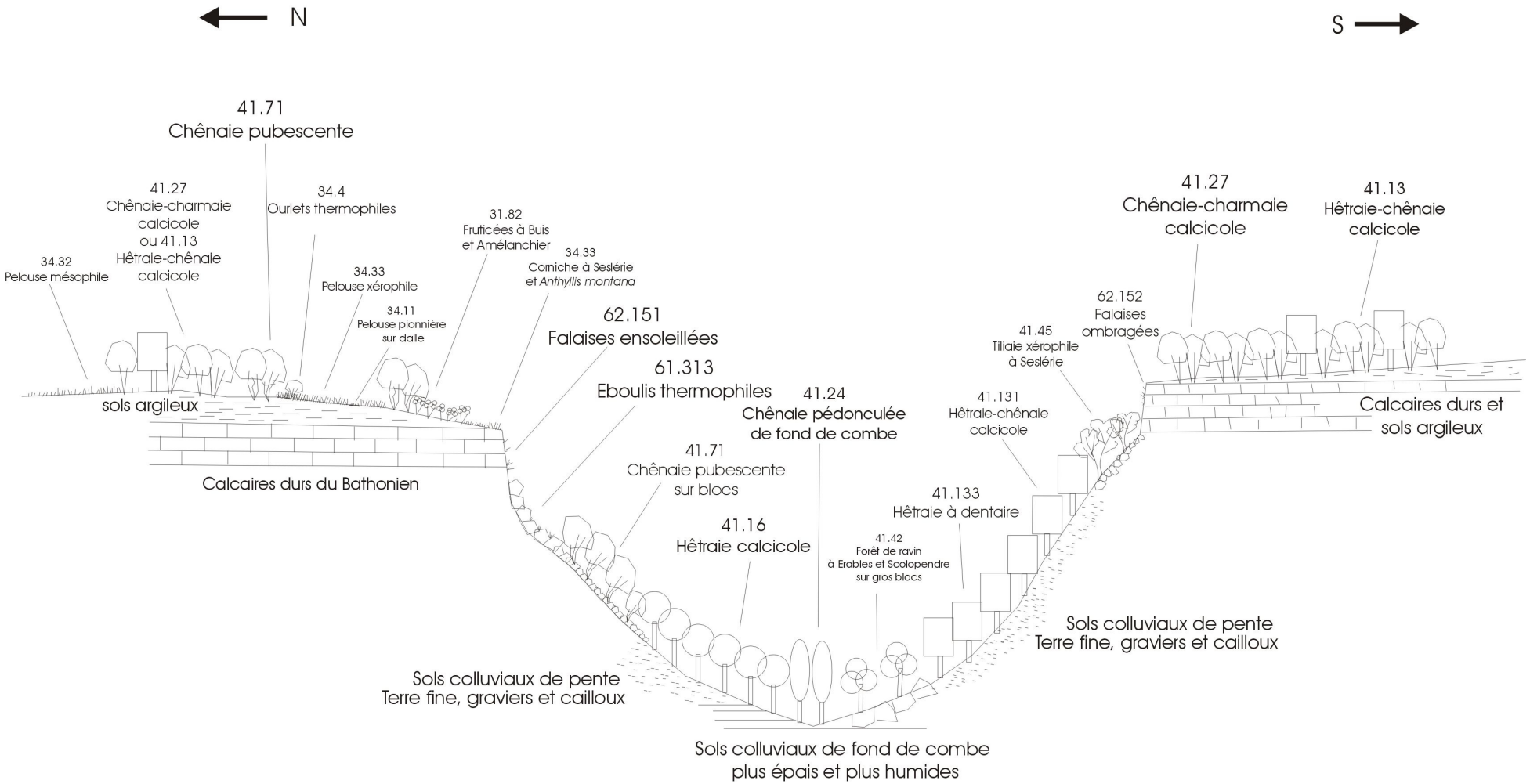

2.3. La flore remarquable

Le site appartient au domaine phytogéographique médio-européen et plus particulièrement au secteur des côtes nord-dijonnaise et dijonnaise, qui se caractérise par :

- l'abondance des espèces médio-européennes, sub-méditerranéennes et méditerranéo-montagnardes,
- l'absence des espèces sub-montagnardes que l'on retrouve dans le Châtillonnais.

Le site de la Côte dijonnaise est connu depuis longtemps des botanistes bourguignons. D'Arbaumont publie la « Flore de Côte-d'Or » dès 1911. En 1951, P. Genty édite une « Florule du plateau marécageux de Château-Renard près Gevrey », M. Bidault *et al*. publient un article sur la « Flore de la Combe Lavaux » en 1963. Les étudiants de l'Université de Bourgogne herborisent également sur le site sous l'égide de F. Bugnon.

Les données des fiches ZNIEFF et les prospections de terrain réalisées dans le cadre des études préparatoires à la mise en place du réseau Natura 2000 depuis 1997, permettent de compléter les connaissances botaniques sur le site.

Veronica spicata, *au Plain des Essoyottes, à Gevrey-Chambertin (ONF, 2000). Cette espèce d'origine eurasiatique, très rare en Bourgogne, est liée aux pelouses xérophiles. Sur le site, elle n'est connue que sur la commune de Gevrey-Chambertin.*

Convolvulus cantabricus, *espèce sub-méditerranéenne protégée en Bourgogne, n'est présente sur le site qu'à Vosne-Romanée, où elle occupe une petite corniche rocheuse (ONF, mai 2001).*

Le tableau suivant rassemble les espèces végétales les plus remarquables du site, la plupart sont « déterminantes » pour la désignation des ZNIEFF (CSRPN, mars 1999).

Tableau 2 : liste des espèces végétales remarquables

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté	Habitat
Aconitum vulparia	Aconit tue-loup	*	AR	Chênaie pédonculée de fond de combe
Allium schoenoprasum	Ciboulette	*	RRR	Dépressions sur dalles temporairement humides
Alyssum montanum	Alysson des montagnes	*	R	Corniches ensoleillées
Anthyllis montana	Anthyllide des montagnes	B, *	C	Corniches et pelouses ensoleillées
Arabis turrita	Arabette tourette	*	AC	Rochers ensoleillés
Aster amellus	Marguerite de la Saint-Michel	F, *	AC à AR	Lisières et pelouses
Aster linosyris		B, *	AR	Lisières et pelouses
Athamanta cretensis	Athamante de Crète	*	R	Falaises et corniches
Biscutella divionensis	Lunetière de Dijon	B, *	RRR	Falaises
Bombycilaena erecta	Micrope droit	B, *	AC	Pelouses rases
Centaurea montana	Centaurée des montagnes	*	C	Chênaie pédonculée de fond de combe
Centranthus angustifolius	Centranthe à feuilles étroites		C	Eboulis
Chamaecytisus supinus ssp. capitatus	Cytise couché		AC	Coupes forestières, ourlets, pelouses mésophiles
Convolvulus cantabricus	Liseron cantabrique	B, *	R	Corniches et pelouses ensoleillées
Cotoneaster integerrimus	Cotoneaster		AR	Corniches et pelouses ensoleillées
Daphne alpina	Daphné des Alpes	B, *	AR	Falaises
Deschampsia media	Canche intermédiaire	*	RR	Dépressions sur dalles temporairement humides
Draba aizoides	Drave faux aizoon	*	RR	Falaises
Galium fleuroti	Gaillet de Fleurot	*	R - Me	Eboulis
Galium glaucum	Gaillet glauque		AC à AR	Lisières et pelouses
Gymnocarpium robertianum	Gymnocarpie de Robert	*	AR	Eboulis ombragés
Hieracium humile	Epervière humble		C	Falaises
Hippocrepis emerus	Coronille arbrisseau	B, *	RR	Chênaie-charmaie et hêtraie
Iberis linifolia subsp. intermedia	Ibéris intermédiaire	B, *	C	Eboulis
Inula montana	Inule des montagnes	B, *	C	Pelouses
Inula spiraeifolia	Inule à feuilles de spirée	*	AC	Lisières et pelouses
Juncus sphaerocarpus	Jonc à fruits globuleux	*	RR, Me	Dépressions sur dalles temporairement humides
Laserpitium gallicum	Laser de	B, *	AC	Corniches, éboulis et pelouses

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté	Habitat
	France			ensoleillées
Lathyrus niger	Gesse noire	*	AR	Lisières xérophiles à mésophiles
Leucojum vernum	Nivéole		C	Chênaie pédonculée de fond de combe
Lilium martagon	Lys martagon	*	AC	Forêts fraîches
Limodorum abortivum	Limodore à feuilles avortées	B, *	R à RR	Lisières de chênaie pubescente
Linum austriacum subsp. collinum	Lin d'Autriche	B, *	AC à AR	Pelouses
Orobanche hederae	Orobanche du lierre	*	R	Pelouses
Quercus ilex	Chêne vert		Introduit puis naturalisé	Lisière et corniche
Ranunculus gramineus	Renoncule à feuilles de graminée		C	Pelouses
Scorzonera austriaca	Scorzonère d'Autriche	*	RRR	Corniches ensoleillées
Scrophularia canina subsp. hoppii	Scrophulaire du Jura	*	C	Eboulis
Seseli peucedanoides	Seseli faux peucédan	B, *	R à RR	Lisières et pelouses
Sisymbrella aspera	Sisymbrelle	*	R	Dépressions sur dalles temporairement humides
Stipa pennata	Stipe penné	B, *	RR	Corniches et pelouses ensoleillées
Valeriana tuberosa	Valériane tubéreuse	B*	RRR	Pelouses
Veronica spicata	Véronique en épi	*	RRR	Pelouses
Vicia pisiformis	Vesce à feuilles de pois	*	RR	Lisières

- **Statut** : **F** - protégé en France et **B** - protégé en Bourgogne, * - espèce « déterminante » en Bourgogne (« Habitats et espèces du patrimoine naturel de Bourogne », CSRPN, 1999).
- **Rareté** dans la zone d'étude : **RRR**, **RR** ou **R** du plus rare au moins rare, d'après « BUGNON ET AL., 1993 - Nouvelle Flore de Bourgogne – tome I » et CSRPN, 1999, et **Me** pour les espèces inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées (MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, 1995).
  C : commun, **AC** : assez commun, **AR** : assez rare

De nombreuses espèces végétales sont en **limite de leur aire de répartition**. Le site est particulièrement riche en espèces sub-méditerranéennes, en limite chorologique nord. Certaines espèces sont assez bien représentées à l'échelle du site, mais beaucoup plus rares au niveau régional car inféodées aux substrats rocheux calcaires thermophiles ou xérophiles. C'est le cas notamment d'*Anthyllis montana, Arabis turrita, Centranthus angustifolius, Iberis linifolia subsp. intermedia, Inula montana, Hieracium humile, Inula spiraeifolia, Laserpitium gallicum, Linum austriacum subsp. collinum, Potentilla micrantha* ou *Ranunculus gramineus.*

Quelques individus de Chêne vert (*Quercus ilex*) sont présents sur la commune de Morey-St-Denis (lieu-dit « les Fontenillottes »), mais leur régénération est très faible et leur origine artificielle.

Il est intéressant de constater la présence de beaux individus de *Taxus baccata* dans les hêtraies-chênaies mésoxérophiles. Ce résineux, éliminé en Bourgogne dès les époques historiques, aurait tendance à reprendre sa place dans la flore locale.

LA FLORE REMARQUABLE

Dépression à Ciboulette, sur dalle temporairement humide, à Gevrey-Chambertin (ONF, mai 2001)

⇨ On trouve dans ces milieux, au moins **14 espèces protégées en Bourgogne**. En revanche, aucune espèce protégée au niveau national ou inscrite dans la directive Habitats n'a été signalée récemment.

⇨ Plus d'une vingtaine d'espèces très rares en Bourgogne ont été observées sur le site. Certaines trouvent ici **leur unique localité dans la région** : *Allium schoenoprasum, Scorzonera austriaca.*

⇨ **Falaises, pelouses** et **éboulis** sont les milieux les plus riches du site du point de vue botanique.

⇨ ***Biscutella divionensis*** est une **endémique stricte** de la Côte dijonnaise, dont la population s'élève à 70 pieds, ce qui illustre bien le caractère fragile de cette espèce végétale localisée sur les falaises de l'ubac de la combe Lavaux.

⇨ La **clairière du Plain des Essoyottes**, à Gevrey-Chambertin, est un milieu unique en Bourgogne par sa richesse, où les conditions écologiques très particulières (alternance de phases humides et sèches) permettent l'installation d'une flore spécifique.

⇨ **D'un point de vue botanique, ce site est un des plus remarquables de Bourgogne.**

2.4. La faune remarquable

2.4.1. Les insectes

Jusqu'à présent, les entomologistes ont porté leur intérêt sur les milieux ouverts du site, principalement les pelouses calcaires, riches en entomofaune subméditerranéenne. Les ordres étudiés sont essentiellement les lépidoptères et les orthoptères. Il n'existe pratiquement aucune donnée récente sur les insectes forestiers, dans le cadre de la présente étude.

L'Union de l'entomologie française (UEF) a effectué en 1997 des études entomologiques dans les forêts communales de Morey-Saint-Denis, Chambolle-Musigny et Vosne-Romanée.

Plusieurs milieux ont été étudiés :

- ⇨ A1 – Montagne de la " Combe Grisard " (Morey-St-Denis)
- ⇨ A2 – " Les Fontenillottes " (Morey-St-Denis)
- ⇨ B1 – corniche surplombant à l'est la Combe Ambin (Chambolle-Musigny)
- ⇨ B2 – forêt de plateau à l'ouest de la Combe Ambin (Chambolle-Musigny)
- ⇨ C1 – " La Montagne " (Vosne-Romanée)

Le tableau suivant regroupe les milieux prospectés par l'UEF suivant leur intérêt patrimonial :

Tableau 3 : liste des secteurs prospectés pour l'entomofaune

A1 – montagne de la " Combe Grisard "	Aménagement récent d'un chemin VTT, fréquentation touristique assez importante. Présence de 31% des Rhopalocères et de 33% des Zygaenidés de Côte-d'Or et bon peuplement d'espèces méditerranéennes. Milieu intéressant.
A2 – " Les Fontenillottes "	Quelques pieds de *Quercus ilex*, milieu pâturé, grand dynamisme des Pins noirs. Présence de 31% des Rhopalocères et de 25% des Zygaenidés de Côte-d'Or et bon peuplement d'espèces méditerranéennes. Milieu qui mérite une gestion conservatoire.
B1 – corniche surplombant à l'est la Combe Ambin	Milieu non pâturé. Grande biodiversité spécifique (surtout pour l'entomofaune nocturne) et grand nombre d'espèces méditerranéennes. Milieu exceptionnel.
B2 – forêt de plateau à l'ouest de la Combe Ambin	Entomofaune sans intérêt particulier, malgré la présence de la Bacchante, espèce protégée.
C1 – " La Montagne "	Milieu non pâturé mais menacé par l'avancée des pins très dynamiques.

➢**Les lépidoptères**

Le tableau suivant rassemble les espèces remarquables présentes sur le site.

Tableau 4 : liste des lépidoptères remarquables

Nom scientifique	Famille	Statut	Habitat	Répartition
Amphipyra livida	*Noctuidae*		Chenille sur *Taraxacum* et *Lactuca*	C1 : Euroasiatique rare et dispersée, n'était pas connue en Côte-d'Or
Arethusana arethusa	*Nymphalidae*		Pelouses calcaires sèches, chenille sur *Poa, Festuca, Lolium*	A1, A2, B1 : Laté-méditerranéenne en limite chorologique, en forte régression dans la moitié nord de la France
Aspitates gilvaria	*Geometridae*		Pelouses et friches xériques, chenille sur *Achillea, Hypericum, Genista, Hippocrepis*	A1, A2, C1 : Eurosibérienne, n'était connue que du Châtillonnais en Côte-d'Or
Auchma detersa	*Noctuidae*		Chenille sur *Berberis*	B1 : N'était connue que du Châtillonnais
Eupithecia icterata	*Geometridae*		Chenille sur *Achillea* et *Artemisi*a	B1 : Méditerranéenne, peut-être en limite chorologique nord
Eupithecia satyrata	*Geometridae*		Chenille sur plantes basses des pelouses	A1, B2 : Très peu courante en France, nouvelle en Côte-d'Or
Gnophos furvatus	*Geometridae*		Chenille polyphage	B1 : Euro-méditerranéenne, surtout en montagne, n'était connue que du Châtillonnais en Côte-d'Or
Gnophos obscuratus	*Geometridae*		Milieux ouverts, chenille sur nombreuses plantes basses	A1, A2, B1, C1 : Découverte en Côte-d'Or dans le Val Suzon, méditerranéenne, limite chorologique nord ?
Gnophos variegatus	*Geometridae*			B1 : Découverte en Côte-d'Or dans le Val Suzon en 1996, méditerranéenne
Hydriomena furcata	*Geometridae*		Forêts humides et froides	C1
Idaea moniliata	*Geometridae*		Pelouses plus ou moins sèches, chenille sur *Vicia, Borrago, Myosotis…*	B1 : Méridionale, probablement en limite chorologique nord, première observation en Côte-d'Or
Lopinga achine	*Nymphalidae*	F, H4	Lisières ou sous-bois clairs, chenille sur diverses graminées	B1, B2 : Eurasiatique
Luperina nickerlii tardenota	*Noctuidae*		Pelouses calcaires, chenille sur les graminées, très sensible au surpâturage ou piétinement	A1, B1 : Atlanto-méditerranéenne, nouvelle en Côte-d'Or, proche de sa limite nord-est
Menophra nycthemeraria	*Geometridae*		Chenille probablement sur Genévrier ou Buis	A2 : Méridionale, probablement en limite chorologique nord
Minois dryas	*Nymphalidae*		Chenille active même en hiver	B1, C1 : Espèce en déclin, ne supporte ni fauche, ni pâturage
Notodonta torva	*Notodontidae*		Chenille sur peupliers et bouleaux	B1 : Espèce à aire disjointe, Pyrénées et Nord-est de la France, très peu abondante en Bourgogne
Nychiodes obscuraria	*Geometridae*		Chenille sur Prunus spinosa et Genista	B1, C1 : Méditerranéenne en limite nord sur la Côte dijonnaise

Ocneria rubea	*Lymantriidae*		Chenille sur Quercus ilex ou Quercus pubescens	B1, C1 : Méditerranéenne en limite chorologique nord. Espèce nouvelle en Côte-d'Or
Petrophora narbonea	*Geometridae*		Pelouses sèches, chenille sur *Thymus*	A1, A2, B1, C1 : Méditerranéenne en limite chorologique
Rhodostrophia calabra	*Geometridae*		Pelouses	A1, A2, B1, C1 : Méditerranéenne, la Côte pourrait être sa limite chorologique nord-est

Statut : F, protégé en France - H4, inscrit dans l'annexe IV de la directive Habitats

➢Les mantoptères

La mante religieuse est présente dans les pelouses du site (A1, A2, B1). Cette espèce protégée en France a une aire de répartition méridionale.

➢Les orthoptères

En complément des lépidoptères, cette famille constitue un bon indicateur d'analyse du milieu, notamment pour évaluer l'impact du pâturage, même si les orthoptères sont moins inféodés à des espèces végétales précises, mais plutôt à des strates de végétation. D'une manière générale, les criquets sont des espèces de la strate herbacée et les sauterelles de la strate arbustive. Un protocole de suivi des orthoptères a été mis en place sur la pelouses de Brochon, après un état initial (CSNB, 1994). Les premières conclusions montraient une tendance à la baisse des espèces inféodées à la végétation dense au profit des espèces liées à une végétation plus clairsemée.

Tableau 5 : Les espèces d'orthoptères inventoriées les plus fréquentes (GARCIA CHIFFAUT, 1994)

Nom scientifique	Habitat
Chorthippus biguttulus	Végétation dense
Chrysochraon brachyptera	*Mesobromion*, ourlet à Brachypode
Ephippiger ephippiger	Buissons, strate arborée
Euchortippus declivus	*Mesobromion*
Gomphocerus rufus	Clairières larges, buissons
Metrioptera bicolor	*Mesobromion*
Platycleis albopunctata	Pelouses rases, tonsures
Stenobothrus lineatus	Végétation clairsemée
Stenobothrus nigromaculatus	Pelouses rases, tonsures

➢Les coléoptères

Quelques coléoptères ont été récoltés au hasard des prospections sur le site (LACLOS, 1997-2001) :

- Famille des *Scolytidae* : *Scolytus intricatus*, *Orthotomicus laricis*, *Orthotomicus erosus*, *Taphrorychus bicolor*, *Phloeosinus thuias*
- Famille des *Histeridae* : *Platysoma elongatum elongatum*
- Famille des *Melandryidae* : *Hallomenus axillaris*
- Famille des *Oedemeridae* : *Oedemera podagraria*
- Famille des *Cantharidae* : *Mesodasytes plumbeus*
- Famille des *Caraboidae Trechidae* : *Metallina lampros*
- Famille des *Chrysomelidae* : *Aphthona pygmaea*

La connaissance entomologique du site est toutefois insuffisante, les milieux forestiers n'ont pas été prospectés. Il serait utile de dresser un état zéro des coléoptères saproxylophages, liés au bois mort, aux vieux arbres, ou aux champignons lignicoles.

LES INSECTES

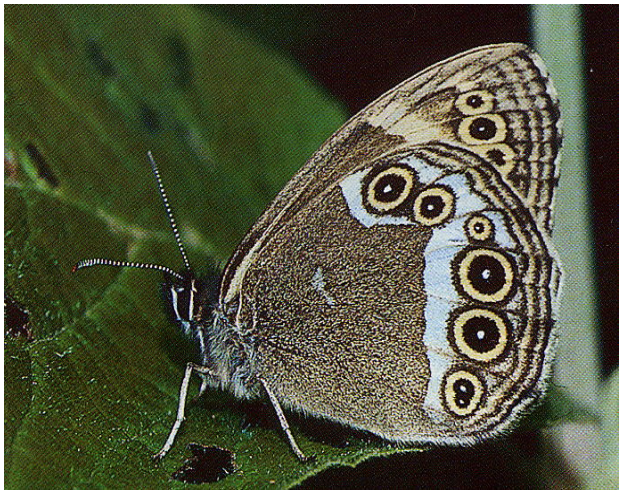

⇨ Une seule espèce protégée en France et inscrite dans la directive Habitats a été identifiée sur le site : la Bacchante (*photo ci-contre : D. Jutzeler*).

⇨ De nombreuses espèces, rares en Bourgogne ou en Côte-d'Or, ont été découvertes sur ce secteur.

⇨ Plusieurs espèces méridionales sont proches de leur limite nord de répartition**.**

⇨ La corniche surplombant la Combe Ambin (Chambolle-Musigny) est un milieu exceptionnel abritant de nombreuses espèces méditerranéennes.

⇨ La connaissance de l'entomofaune forestière est insuffisante, au regard de la surface boisée (70 % du site).

2.4.2. Les reptiles

Le site de la Côte dijonnaise se caractérise par la présence de nombreux milieux thermophiles, plus ou moins ouverts, favorables aux reptiles.
Les données bibliographiques (SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE D'AUTUN, 2001) sont complétées par quelques données issues des aménagements des forêts communales. Une étude spécifique a été réalisée par l'ONF sur le site de juillet à octobre 2001. Des inventaires par prospection à vue ont porté sur les habitats naturels susceptibles d'être favorables à la présence de reptiles : les milieux ouverts (pelouses, corniches, éboulis, murets, anciennes carrières) et les milieux forestiers et lisières thermophiles. Une quinzaine de sites ont été inventoriés sur 7 communes.

Tableau 6 : liste des zones prospectées pour les reptiles

Commune	Lieu-dit
Couchey	Combe de Vaulon, la Forêt, combe Laveau
Fixin	Le Moulin à Vent
Brochon	Combe de Brochon
Gevrey-Chambertin	La Grande Bossière, Le Plain des Essoyottes, Combe Lavaux
Morey-Saint-Denis	Combe Grisard, Champ Fourneau
Chambolle-Musigny	Les Véroilles, Combe Ambin, la Taupe, Combe d'Orveaux
Vougeot	La Montagne

Les sites de prospection sont localisés sur la carte des espèces et des milieux remarquables.

Tableau 7 : liste des reptiles remarquables

Nom de l'espèce	Statut	Rareté	Milieux fréquentés
Podarcis muralis (Lézard des murailles)	F, AIV, B2, Me (S)		Du pied jusqu'au-dessus des falaises
Lacerta agilis (Lézard des souches)	F, AIV, B2, Me (?), *		Près des falaises, des fruticées, dans les ourlets
Lacerta bilineata (Lézard vert)	F, AIV, B2, Me (S), *		Pelouses, près des arbustes
Lacerta vivipara (Lézard vivipare)	F, B3, Me (S), *	RR	Pelouse temporairement humide (Plain des Essoyottes)
Coluber viridiflavus (Couleuvre verte et jaune)	F, AIV, B2, Me (S), *		Chênaie pubescente
Elaphe longissima (Couleuvre	F, AIV, B2,	R	Pied des falaises

d'Esculape)	Me (S), *		
Vipera aspis (Vipère aspic)	(F), B3		Fruticée
Anguis fragilis (Orvet)	F, B3, Me (S)		
Coronella austriaca (Coronelle lisse)	F, AIV, B2, Me (S), *	R	
Natrix natrix (Couleuvre à collier)	F, B3, Me (S)		

- **Statut** : F - protégé en France, AIV – inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats, B2/B3 – inscrit aux annexes 2 et 3 de la Convention de Berne, Me – inscrit au Livre rouge de la faune menacée en France (S – à surveiller, ? - indéterminé), * - espèce « déterminante » en Bourgogne (« Habitats et espèces du patrimoine naturel de Bourogne », CSRPN, 1999).
- **Rareté** en Bourgogne : R - rare, RR – très rare, d'après « Habitats et espèces du patrimoine naturel de Bourgogne », CSRPN, 1999)

NB : les citations des trois dernières espèces résultent des données bibliographiques.

2.4.3. Les amphibiens

Les zones humides sont très rares sur le site. La période de prospection herpétologique n'a pas permis de contacter des amphibiens. Des données sont disponibles dans la bibliographie : seul le Crapaud calamite (*Bufo calamita*) a été signalé sur Chambolle-Musigny (« La Taupe ») au sein d'une mare temporaire (CSNB, 1989).

LES REPTILES

⇨ 6 espèces de reptiles d'intérêt communautaire.

⇨ 2 espèces assez rares en Bourgogne : la Coronelle lisse et la Couleuvre d'Esculape.

⇨ Une particularité du site : le lézard vivipare, signalé au Plain des Essoyottes.

⇨ Des milieux favorables aux reptiles, en assez bon état de conservation (pelouses, murgers, éboulis).

Le Lézard vert (P. Marguet, 1998)

2.4.4. Les oiseaux

⇨ Une **avifaune remarquable**, avec de nombreuses espèces caractéristiques des milieux ouverts thermophiles (Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Pouillot de Bonelli, Alouette lulu).

⇨ Un site majeur pour le **Faucon pèlerin**, avec 4 sites de nidification en 2003.

⇨ Une forte diversité en forêt liée à une mosaïque d'habitats importante, grand intérêt des peuplements de versants pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire ou déterminantes.

⇨ Des espèces liées à de vastes espaces dégagées, disparues depuis plus d'un demi-siècle.

Le Circaète Jean-le-Blanc (extrait de L'ATLAS DES RAPACES DE BOURGOGNE, 2000)

2.4.5. Les mammifères

⇨ Un site riche en chiroptères avec 7 espèces d'intérêt communautaire, soit un tiers des espèces bourguignonnes.

⇨ Des milieux forestiers favorables à la fois au grand gibier (chevreuil, sanglier), et aux mustélidés.

Vespertilions à oreilles échancrées (D. Sirugue, 1995)

LE PATRIMOINE NATUREL

⇨ **Une flore exceptionnelle**

- 14 espèces protégées en Bourgogne
- Des espèces d'une très grande rareté dans la région
- Une espèce endémique de la Côte dijonnaise (*Biscutella divionensis*)

⇨ **Une faune variée**

- Un lépidoptère (la Bacchante) inscrit dans la directive Habitats, et une entomofaune méridionale en limite d'aire
- Des reptiles inféodés aux milieux ouverts et « chauds »
- Une avifaune remarquable liée à la diversité des milieux
- Un tiers des espèces de chiroptères de Bourgogne

Combe de Brochon (Diren, 2000)

⇨ **Une grande diversité d'habitats naturels d'intérêt communautaire**

- Plusieurs types de hêtraie dominent les formations boisées
- Les forêts de ravins sont particulièrement bien représentées
- Un des plus grands ensembles de pelouses calcaires et de fruticées du nord de la France
- Falaises et éboulis surplombent la plupart des combes du site

RESEAU 2000 natura
Bourgogne

2· Etat des lieux

2-3· Activités humaines

Site n°FR2600956

DOCUMENT D'OBJECTIFS de GESTION

3. Activités humaines et projets

3.1. La gestion forestière

3.1.1. Les forêts publiques

Les forêts publiques couvrent 1318 ha et disposent toutes d'un **document d'aménagement forestier** validé par arrêté ministériel, sauf la forêt communale de Vosne-Romanée. Elles représentent environ 65 % du site et 90 % de l'ensemble des forêts du site. Elles font l'objet d'exploitations, conformément à des documents d'aménagement approuvés.

Tableau 8 : liste et surface des forêts publiques présentes sur le site

	Arrêté ministériel validant le document d'aménagement forestier	Surface incluse dans le site (ha)
F.C. de Brochon	Arrêté ministériel du 23 / 01 / 1984 (1983 - 2002), en cours de révision	69,30
F.C. de Chambœuf	Arrêté ministériel du 25 / 07 / 2001 (2001 - 2020)	20,41
F.C. de Chambolle-Musigny	Arrêté ministériel du 25 / 02 / 2002 (1999 - 2018)	97,39
F.C. de Chenôve	Arrêté ministériel du 4 / 05 / 1987 (1985-1994), en cours de révision	45,38
F.C. de Couchey	Arrêté en cours de validation (2003 - 2022)	102,79
F.C. de Fixin	Arrêté ministériel du 18 / 01 / 1984 (1983 - 2002), en cours de révision	89,69
F.C. de Gevrey-Chambertin	Arrêté ministériel du 09 / 10 / 1981 (1980 - 2004)	465,82
F.C. de Marsannay-la-Côte	Arrêté ministériel du 2 / 12 / 1981 (1981-2000), en cours de révision	284,81
F.C. de Morey-Saint-Denis	Arrêté ministériel du 09 / 10 / 1981 (1981 - 2005)	56,18
F.C. de Nuits-Saint-Georges	Arrêté ministériel du 13 / 11 / 2001 (1999 - 2018)	18,14
F.C de Vosne-Romanée		38,34
Forêt du Centre Hospitalier Universitaire Régional	Arrêté en cours de validation (2002-2021)	30,17
	Totalité des forêts publiques	**1318,42**

F.C. - forêt communale

Les forêts communales, relevant de surcroît du régime forestier, garantissent le maintien de l'état boisé et un dispositif de suivi et de gestion à long terme (titres III et IV du livre I du Code forestier).

Tableau 9 : Principales orientations de gestion des aménagements forestiers des forêts publiques du site

Nom	Orientations de gestion	dates de validité
Brochon	Une **série de protection** sur la combe de Brochon et le Bois des Grandes Moissonnières, une série de production traitée en transformation en futaie régulière de pin noir, cèdre et feuillus divers.	En cours de révision
Chambœuf	La totalité du site est intégré dans une **série d'intérêt écologique** (extrémité ouest de la combe Lavaux et combe Vanoche)	2001-2020
Chambolle-Musigny	Une **série d'intérêt écologique** couvre la combe Ambin. Le reste de la forêt fait partie d'une série de production vouée à la conversion en futaie régulière feuillue.	1999-2018
Chenôve	Aménagement en cours de révision. Projet de série d'intérêt écologique sur le secteur concerné.	
Couchey	La quasi-totalité du site est incluse dans une **série d'intérêt écologique**. Seul le secteur en amont de la combe Laveau fait partie d'une série traitée en taillis-sous-futaie.	2003-2022
Fixin	Une **série de protection et d'accueil du public** dans la combe de	En cours de

	Fixin et une série de production prévoyant une transformation en futaie régulière feuillue.	révision
Gevrey-Chambertin	Une **série de protection** du milieu sur la combe Lavaux et une partie du plateau entre Gevrey-Chambertin et Brochon avec traitement en taillis-sous-futaie ou en futaie irrégulière, et deux séries de production.	1980-2004
Marsannay-la-Côte	Une série de conversion-transformation en futaie régulière feuillue résineuse et une série de taillis-sous-futaie.	En cours de révision
Morey-Saint-Denis	Une **série de protection** vise à maintenir l'état boisé feuillu sur 3 secteurs (Combe Ambin, la Bidaude, Combe Grisard).	1981-2005
Nuits-Saint-Georges	Une série de production avec conversion en feuillus.	1999-2018
Centre Hospitalier Universitaire Régional	La quasi-totalité du site est intégrée dans une série d'intérêt écologique. Une petite partie, dans la combe de Vosne-Romanée est traitée en taillis-sous-futaie.	2002-2021

Les nouveaux aménagements devront prendre en compte les propositions de gestion définies par le document d'objectifs, ainsi que le plan de gestion de la future réserve naturelle de la « Combe Lavaux », qui s'appliquera sur une partie des forêts communales de Brochon et Gevrey-Chambertin.
Ils devront alors être établis conformément aux nouveaux schémas régionaux d'aménagement des forêts relevant du régime forestier (article L 4 de la loi d'orientation forestière), eux-mêmes conformes aux orientations régionales forestières de Bourgogne approuvées le 19 mai 1999. Ces ORF comprennent notamment des recommandations en faveur de la prise en compte de la biodiversité et de l'environnement dans la gestion forestière, elles-mêmes conditionnées par la valeur patrimoniale des espaces et l'existence éventuelle de zonages et classements à caractère environnemental.

Le programme Life ONF/CSNB « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire » a permis d'aborder la mise en place d'**îlots de vieillissement** et d'opérations d'**irrégularisation des peuplements forestiers** dans la combe Lavaux en forêt communale de Gevrey-Chambertin (hêtraie chênaie à aspérule odorante et mélique uniflore et hêtraie à tilleul d'ubac sur sol carbonaté).

- Concernant les îlots de vieillissement (arbres isolés ou groupes d'arbres), des critères de sélection ont été fixés : diamètre important, présence d'arbres dépérissants et de cavités habitées. L'objectif est de favoriser la diversité en insectes saproxyliques en laissant vieillir localement des arbres ou des groupes d'arbres.
- La futaie irrégulière peut constituer une alternative au régime de taillis-sous-futaie, actuellement prédominant sur le site. Des peuplements non exploités depuis 40 à 50 ans sont déjà en voie d'irrégularisation à la faveur des trouées de chablis dans la Combe Lavaux, et dans les combes de Brochon et Fixin, où les peuplements sont plus jeunes. La réflexion sur ce type de traitement s'accompagne d'une analyse des taches de semis existantes (dénombrement, essences, croissance, ...) par rapport à la taille des trouées. En fonction de celle-ci, un suivi sera mis en place pour observer l'évolution de la régénération du hêtre.

➢ **Les peuplements résineux :**

Un des enjeux du site concerne la gestion des plantations résineuses (pin noir, cèdre, douglas ...) qui ont été réalisées soit pour « valoriser » les secteurs de pelouses abandonnés par l'agriculture, soit en substitution à des peuplements feuillus (hêtraie dans la combe Laveau, par exemple). De plus, les semis de pins noirs ont tendance à coloniser naturellement les zones de pelouses épargnées par les plantations.
Environ **215 ha de peuplements résineux** sont présents sur le site.
Ils occupent d'assez grandes surfaces sur les versants est (Brochon et Gevrey-Chambertin. « La Friche des buis », par exemple) ou sur les versants de combe (ubac de la Combe Laveau à Fixin). Ils sont le plus souvent constitués de pins noirs d'Autriche (*Pinus nigra* ssp. *nigra*), mais on peut également rencontrer le Pin laricio de Corse (*Pinus nigra* ssp. *laricio*), le Cèdre de l'Atlas, le Mélèze d'Europe, le Douglas ou l'Epicéa. Ces peuplements sont parfois âgés de plus de 100 ans (exemple du Parc Noisot, à Fixin) mais la plupart ont été implantés après la seconde guerre mondiale, sur crédits du Fonds Forestier National,

généralement pour reboiser des pelouses abandonnées. A titre d'exemple, à Brochon, en 1955, 110 000 plants de Pin noir ont été plantés sur 33 ha (Lieu-dit « les Friches »).

Colonisation de pelouse à partir d'une plantation de pin noir à Brochon (ONF, août 2000)

Les peuplements de première génération (âgés d'un siècle ou plus), rarement éclaircis, arrivent à maturité. Les densités sont importantes et les diamètres assez faibles. Les autres peuplements à vocation sylvicole (issus de plantations) sont globalement en âge d'être exploités. La moyenne d'âge est comprise entre 60 et 80 ans.

Le risque incendie dans les résineux de la Côte dijonnaise est une réalité. Des bandes « pare-feux » ont été aménagées à proximité ou à l'intérieur des parcelles. Elles sont plus destinées à faciliter l'accès des pompiers qu'à limiter l'extension du feu (FC de Gevrey-Chambertin, Fixin « le Moulin à Vent »).

Des semis naturels de pins noirs sont également présents au sein des pelouses. Actuellement, des opérations ponctuelles se mettent en place dans certaines communes du site (Fixin, par exemple), où les populations locales réalisent des prélèvements de petits pins noirs colonisant les pelouses, en fin d'année (opération « Sapin de Noël »). D'autre part, les viticulteurs s'approvisionnent en piquets de vigne lors des premières coupes d'éclaircies de plantations résineuses.

Les enjeux paysagers liés aux peuplements résineux

La directive Habitats vise à maintenir ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, en tenant compte des exigences économiques, **sociales et culturelles** locales. La dimension paysagère doit donc être prise en compte ; elle constitue un enjeu primordial sur le site, notamment en ce qui concerne les peuplements résineux.

Une approche globale de la gestion de ces peuplements sera nécessaire, à la fois sur les aspects sylvicoles (regroupement de parcelles) et sur les aspects paysagers (conservation des unités paysagères). Elle devra s'accompagner d'une réflexion sur les problèmes de régénération naturelle après exploitation, sur le choix des essences, sur les mesures administratives pouvant accompagner des exploitations de pins (autorisations de défrichement, par exemple).

3.1.2. Les forêts privées

Les propriétés forestières privées sont minoritaires sur le site. Elles sont essentiellement situées dans la partie sud (combe de Morey-St-Denis, combe d'Orveaux et versant sud de la combe de Vosne-Romanée) et représentent environ 130 ha (surface évaluée par SIG), soit environ 9 % des forêts du site.

Ces espaces forestiers bénéficient de la protection réglementaire générale instituée par le code forestier (titre I du livre III " défrichement ").

Vieux hêtre dans la combe Lavaux (ONF, 2002)

LA GESTION FORESTIERE

- ⇨ 1318 ha de forêts publiques dotées de documents d'aménagement forestier, environ 130 ha de forêts privées, dont une est dotée d'un plan simple de gestion agréé.
- ⇨ Les peuplements feuillus sont dominants sur le site.
- ⇨ Les modes de traitements actuels sont traditionnels : taillis simple, taillis-sous-futaie, futaie régulière. Une expérimentation d'irrégularisation des peuplements se met en place sur quelques versants pour mieux comprendre la dynamique du hêtre dans certaines situations stationnelles.
- ⇨ Une charte forestière de territoire est en cours d'élaboration sur la Côte. Liée à la volonté d'un renouvellement des peuplements résineux, son principal objectif est de concilier la valorisation de la ressource forestière (mobilisation des bois, réseau de desserte) et la prise en compte des aspects paysagers, sociaux et écologiques.

3.2. La fréquentation

Le vignoble de la Côte de Nuits est mondialement connu et entraîne une forte fréquentation touristique liée à la gastronomie à proximité du site. Les combes et les plateaux de la Côte, situées à la périphérie de Dijon, font l'objet d'une assez forte fréquentation de la part des citadins et des locaux, dans les forêts publiques mais également dans les pelouses. Le paysage caractéristique de la Côte (§ 1.3.) et la situation dominante des plateaux face à la plaine de Saône créant de nombreux points de vue, sont souvent à l'origine de cette fréquentation.

3.2.1. Les aspects historiques et sociaux

Les pelouses, espaces considérés comme improductifs, ne sont pas pour autant délaissées par la population locale (LUGINBUHL, 1984). Au contraire, les habitants de la Côte sont restés très attachés à ces milieux pour plusieurs raisons.

Les pelouses ont longtemps constitué un espace d'une importance capitale dans la vie des communautés vigneronnes, et ce jusqu'à la seconde guerre mondiale, qui marque le début de leur abandon. Elles ont toujours été essentiellement consacrées au pâturage de troupeaux collectifs, seule source d'alimentation en viande pour les populations locales. Pendant près de 2000 ans, ces espaces (pelouses et forêts) ont également servi de « réserves » pour le bois de chauffage, les pierres pour les murs des clos et les habitations, la terre pour les vignes, les fruits, les champignons et le gibier.
Au XIXème siècle, sous l'influence des agronomes productivistes, la Côte a connu une expansion des vignes et des cultures, et ceci malgré la ferme opposition des municipalités. Cependant la crise du

phylloxéra (fin XIXème) marque le recul de la vigne et va permettre à la Côte de retrouver son usage traditionnel de terres de pacage, qui a façonné le paysage actuel et la qualité de ces milieux « semi-naturels ».

Depuis 1940, l'usage économique des espaces de pelouses est progressivement abandonné. Mais les populations locales montrent maintenant un autre attachement à ces territoires, porteurs de symboles, riches de traditions communes et de pratiques collectives ancestrales.

Aujourd'hui, le paysage ouvert de la Côte constitue une sorte de refuge, d'espace de liberté et de poésie, en opposition avec le vignoble structuré et ordonné, considéré comme un espace de travail. La Côte attire les citadins et les locaux par son aspect « sauvage » et est le siège d'un grand nombre d'activités, allant de la promenade dominicale à la pratique de l'escalade, en passant par les soirées feux de camp estudiantines ou la randonnée au sens large.

3.2.2. Les secteurs fréquentés

Avant de présenter les zones les plus fréquentées du site, il convient de signaler la présence de plusieurs routes départementales traversant le site :

- ⇨ la D 31 emprunte le fond de la combe Lavaux (de Gevrey-Chambertin à Chambœuf),
- ⇨ la D 122 dans la combe Ambin (de Chambolle-Musigny à Curley),
- ⇨ la D 109 dans la combe de Vosne-Romanée (de Vosne à Concœur-et-Corboin),
- ⇨ la D 108 de Marsannay-la-Côte à Corcelles-lès-Monts.

➢Les zones majeures

On peut identifier sur le site quatre secteurs majeurs fréquentés par le public :

- **Le plateau de Chenôve** : ce secteur très fréquenté accueille un grand nombre d'activités sportives et de loisirs. De plus, un terrain militaire est utilisé comme **champ de tir** par l'Armée de Terre. Il n'est pas inclus dans le périmètre du site.

- **La combe Lavaux à Gevrey-Chambertin** : elle est réputée et fréquentée par un public nombreux, mais difficile à estimer. Des aménagements sommaires (parking et sentier balisé) existent à l'entrée de la combe. Le fond de combe est très fréquenté par les promeneurs, ainsi que le sentier des crêtes, surtout au printemps et en automne.

- **La combe de Fixin et ses alentours** : la présence du parc Noisot à Fixin accentue la fréquentation à proximité et à l'intérieur du périmètre, principalement dans le fond de la combe de Fixin, et ponctuellement sur les corniches.

- **Les plateaux de Fixin et Brochon** : il existe un peu de camping sauvage diffus sur Fixin, parfois plus important à la période de la Pentecôte, lié à l'escalade mais aussi aux soirées « feux de camp ».

Sur les pelouses calcaires, **deux types de fréquentation** peuvent être distingués :

- On constate une fréquentation liée à la randonnée pédestre ou à la promenade dominicale. Elle peut être qualifiée de **temporaire**. Il s'agit essentiellement d'usagers provenant des environs du site, principalement de Dijon et sa périphérie. + activités sportives régulières Chenôve
- Un autre type de fréquentation, de **plus longue durée** (d'une soirée à quelques jours), s'accompagne généralement de feux de camp, de stationnements de véhicules, voire de passages répétés de voitures au sein des pelouses.
- **L'Armée de Terre, les Gendarmes et les pompiers** se livrent à des séances d'entraînement sur les pelouses et les falaises, essentiellement à Fixin.

➢**Des petits pôles**

Deux pôles de fréquentation annexes ont été identifiés :

- l' entrée de la combe de Brochon
- la route forestière entre Gevrey-Chambertin et Curley :

Cette route conduisant sur le plateau, à partir de Gevrey-Chambertin, permet l'accès au chemin dit du « tacot », point de départ de plusieurs sentiers : un sentier pédagogique en cours d'installation, le circuit VTT du « tacot » et le sentier de randonnée des « Grands Crus » (voir § 3.2.3.). Des aménagements liés à la fréquentation sont prévus sur ce secteur, au départ du sentier pédagogique. Ils visent l'installation de tables et de bancs, ainsi que divers panneaux d'accueil et d'information sur les milieux forestiers.

➢**Des aménagements de loisirs**
Ils sont de trois types :

- les aménagements pédagogiques :

Des projets de sentier pédagogique sont en cours :

- Dans la combe Grisard, un sentier est prévu le long de l'ancienne voie ferrée du « tacot », avec installation de panneaux (historique, botanique). C'est un projet de l'école de Gevrey-Chambertin, en partenariat avec « A l'Ecole de la Forêt ».
- Un contrat « Bourgogne Nature » sur la commune de Fixin, financé en partie par le Conseil Régional, a pour but la mise en place d'un circuit de découverte Parc Noisot - fond de combe - pelouse, avec installation de panneaux sur le patrimoine historique et naturel.

- les aménagements liés à l'escalade :

Des falaises sont équipées pour l'activité d'escalade, parfois dans le cadre de conventions (voir § 3.2.3.), parfois sans autorisation des propriétaires, comme dans le cas de la combe d'Orveaux ou le versant nord de la combe Lavaux (aiguillon de Chamboeuf, notamment). La fréquentation sur les voies d'escalade est importante, surtout à **Brochon**, notamment par des groupes d'initiation.

- les aménagements liés à la randonnée :
Il existe plusieurs sentiers de randonnée pédestre, VTT, et équestre. Ils sont décrits dans le paragraphe suivant.

3.2.3. Les activités sportives

La loi du 6 juillet 2000, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives impose aux fédérations sportives de mettre aux normes les équipements de sites. Elle vise également à conclure, « avec les organismes gestionnaires d'espaces naturels, sous réserve des réglementations propres à chaque espace, des conventions ayant pour objet de fixer les conditions et les modalités d'accès à ces sites pour les pratiques sportives en pleine nature, compatibles avec les schémas de services collectifs des espaces naturels et ruraux d'une part, et du sport, d'autre part ».
Des financements émanent du Fonds National de Développement du Sport (Ministère de la Jeunesse et des Sports) pour la mise aux normes des équipements. Des dispositifs d'information du public doivent également être mis en place à la charge des fédérations.

➢**L'escalade**

Il existe trois types de convention :
- site sportif
- site école

Ces deux types de convention impliquent un plan des voies existantes, un chemin d'accès aux secours et un parking.

- site « terrain d'aventures », ne nécessitant aucun équipement fixe.

Des falaises sont actuellement conventionnées (convention entre la commune et la Fédération Française de Montagne et d'Escalade) :

- Gevrey-Chambertin : « Bec de Judry », « Grande Bossière ». Le lieu-dit « Bec de Judry », dans la combe Lavaux, accueille quelques groupes de varappeurs, pour la pratique du rappel. Une via-ferrata a été aménagée sur ce secteur.
- Chambolle-Musigny : « Combe Ambin »

Les communes de Fixin et de Brochon souhaitent mettre en place des conventions temporaires (commune-FFME-ONF), en attendant le décret de Réserve Naturelle de la combe Lavaux. Il faut noter que le topo-guide des « Grands Crus » signale les falaises conventionnées, mais également d'autres secteurs équipés et non conventionnés : Brochon, Fixin, Fixey.

Par ailleurs, une charte signée le 18 février 2002 entre l'ONF Côte-d'Or, la FFME et le Centre d'Etudes Ornithologiques de Bourgogne – L'Aile Brisée vise à promouvoir la prise en compte de la dimension environnementale dans la gestion de l'escalade.

➢**D'autres activités sportives** sont pratiquées sur le site, mais difficiles à estimer en terme de fréquentation. On peut citer la randonnée pédestre, le vélo tout-terrain, l'équitation et les sports mécaniques (moto verte, 4X4). Les principaux circuits de randonnée sont indiqués sur la carte des activités humaines.

⇨ Des sentiers de **randonnée pédestre** étaient inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), abrogé en mai 2001. Les plus empruntés sont les suivants :

- le sentier Batier parcourt toutes les combes du site, en empruntant souvent les **zones d'éboulis** de versant et les fonds de combe.
- le sentier des crêtes (sentier « Bernard Quarteaux ») emprunte les **corniches** de la combe Lavaux, sur les deux versants.
- et dans une moindre mesure, le sentier des Grands Crus, qui longe la limite est du site.

⇨ Quelques circuits **VTT** traversent le site :

- le sentier du Tacot, mis en place en 1998 à l'initiative du centre socio-culturel de Gevrey-Chambertin. Il emprunte l'ancienne ligne de chemin de fer, réhabilitée par la commune de Gevrey-Chambertin, et traverse la combe Grisard (Morey-St-Denis).
- un parcours emprunte l'amont de la combe Lavaux, près de Chambœuf, avec un itinéraire par la pelouse de Brochon et un autre traversant celle de Fixin.

- certaines manifestations sportives font l'objet de demandes d'autorisation auprès de l'ONF.

⇨ L'**équitation** est pratiquée sur le site, à partir de la Ferme de la Buère, à Morey-St-Denis, qui organise des excursions. Leur parcours fait l'objet d'une autorisation de l'ONF, pour une section de 1,5 km à travers la forêt communale de Gevrey-Chambertin. Le reste de la fréquentation équestre se fait de façon individuelle, sans incidence flagrante sur le patrimoine naturel. Il faut toutefois signaler une activité qui pourrait prendre de l'ampleur sur le site : les randonnées équestres en attelage.

⇨ La pratique du **4X4** est notamment observée sur certaines pelouses, mais également en forêt (commune de Chambolle-Musigny, par exemple).

3.3. La gestion conservatoire des pelouses

3.3.1. La maîtrise foncière du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

En 1994, le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons a passé des conventions avec 8 communes (Couchey, Brochon, Fixin, Gevrey-Chambertin, Morey-St-Denis, Chambolle-Musigny, Vosne-Romanée et Nuits-Saint-Georges) afin de faire pâturer un troupeau de 500 moutons sur environ 490 ha de pelouses. L'ONF, gestionnaire de plusieurs pelouses relevant du régime forestier, a appuyé le projet. Le Conservatoire s'est ensuite associé à un berger professionnel, avec lequel il a signé une convention de pâturage. Ce troupeau itinérant pâture au début de la saison de végétation, et se déplace du sud au nord de la Côte dijonnaise, de fin février à avril. Un pâturage en fin de saison a été évoqué mais l'organisation technique de la transhumance et le transport du troupeau posent problèmes. La pelouse de Morey-St-Denis est pâturée par des chevaux depuis 1995.

Tableau 10 : Liste des conventions de gestion de pelouses entre CSNB et communes propriétaires sur le site

Commune	Lieu-dit	Surface (ha)	Date de la convention	Type de suivis - opérateur
Couchey	La Montagne	33	09/04/1994	Carrés permanents suivi reposoirs - CSNB
Couchey	Laveau	12	09/04/1994	
Fixin	Le Moulin à Vent, Champ Sement	76	2002	
Brochon	Champ Sement	10	26/05/1994	
Brochon	Les Friches	50	26/05/1994	Carrés permanents : suivi flore – CSNB suivi débroussaillement – CSNB Transect ONF
Gevrey-Chambertin	Château-Renard	7	19/05/1994	
Gevrey-Chambertin	Les Lavières	1	19/05/1994	
Morey-St-Denis	Combe Grisard	13	06/05/1994	Carrés permanents suivi flore - CSNB
Morey-St-Denis	Rue de Vergy	7	06/05/1994	
Chambolle-Musigny	La Taupe, le Chaignot	/	En cours	
Vosne-Romanée*	La Montagne	16	12/04/1994	
Vosne-Romanée	Les Charrières	10	12/04/1994	
Nuits-Saint-Georges	Au-dessus des Damodes	92	2001	

* : pelouse incluse en partie dans le site

3.3.2. Le bilan des impacts du pâturage

En 1999, un premier bilan (NAUCHE CHIFFAUT, 1999) a permis de caractériser les impacts du pâturage sur :

⇨ **l'évolution de la flore :** le piétinement des bêtes est à l'origine d'une ouverture du sol, et les apports azotés du crottin entraînent l'humification puis la minéralisation de la matière organique, et par conséquent une modification de la composition floristique de la pelouse. L'impact est cependant différent entre pâturages ovin et équin, ce dernier pouvant entraîner notamment un décapage rapide du sol.

⇨ **Les zones de refus :** le pâturage permet de limiter les formations dominées par le Brachypode penné (espèce indicatrice d'une évolution de la pelouse vers la fruticée, et peu appétente pour le cheptel), voire de les faire un peu régresser dans certains secteurs (Vosne-Romanée, Brochon), mais il ne suffit pas à le faire disparaître.

⇨ **Les reposoirs nocturnes :** leur mise en place n'a d'effets sur le tapis végétal qu'à court terme. La formation de pelouse revient à son état initial en 2 ans ; il est toutefois recommandé de ne pas stationner trop longtemps sur le même espace (moins de 3 semaines).

⇨ **Les fruticées après débroussaillement mécanique :** le pâturage ne bloque pas les rejets de buis ; un contrôle mécanique est alors nécessaire. En revanche, l'action des moutons limite le développement des prunelliers, en les maintenant à une hauteur réduite. Le broyage associé au pâturage suffit à limiter le développement des arbustes.

⇨ **L'évolution des habitats :** l'ONF et le CSNB réalisent des suivis par transects ou par carrés permanents sur plusieurs secteurs gérés par pâturage ovin (voir tableau 14). On peut constater une orientation vers des pelouses à faciès plus dynamique, moins dense, plus ouvert. Mais le pâturage doit s'accompagner d'un contrôle mécanique des noyaux de fruticées et des systèmes d'ourlets sur lesquels le pâturage n'a que peu d'effets.

3.3.3. Les travaux de restauration

Des travaux ont été effectués sur certaines pelouses, dans le cadre du programme Life « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire », mené conjointement par l'ONF et le CSNB. Le tableau 15 rassemble les secteurs d'intervention et le type de travaux effectués.

Tableau 11 : liste des travaux effectués dans le cadre du programme Life ONF-CSNB

Commune	Lieu-dit	Opérateur	Type de menace	Type de travaux	Surface approximative (ha)
Brochon	Les Friches	CSNB	Colonisation par dispersion (Buis)	Girobroyage	1,5
Brochon	Les Friches	CSNB	Noyaux ligneux (Buis)	Girobroyage	
Brochon	Les Friches	CSNB	Pins noirs	Abattage et démontage	
Brochon	Au nord de la combe de Brochon	ONF	Semis de pins noirs	Débroussaillement	5
Chambolle -Musigny	Les Véroilles	ONF/CSNB	Colonisation par dispersion (Prunelliers)	Débroussaillement	7,5
Couchey	Au nord de la combe Vaulon	CSNB	Noyaux ligneux (Genévrier)	Girobroyage	7
Couchey	Au nord de la combe Vaulon	CSNB	Pins noirs	Abattage et démontage	
Couchey	La Forêt	CSNB	Colonisation par dispersion (Prunelliers)	Girobroyage	1,4

3.4. Les autres projets de gestion conservatoire des milieux naturels et des espèces

3.4.1. La réserve naturelle de la combe Lavaux

Ce projet de réserve naturelle s'étend sur environ 513 ha (surface évaluée par SIG) et concerne deux communes du site : Gevrey-Chambertin et Brochon. Elle intègrera des milieux forestiers, des pelouses, des éboulis et des falaises. En l'état actuel de l'instruction,

- le décret interdira tous travaux publics ou privés, à l'exception de ceux nécessités par l'entretien de la réserve et du réservoir d'eau potable.
- les activités forestières, cynégétiques et pastorales continueront à s'exercer dans le respect du plan de gestion.
- les activités sportives, de loisirs et touristiques seront réglementées. L'escalade sera pratiquée uniquement sur les voies déjà équipées en 1998. Elle sera interdite sur le Bec de Judry du 15 février au 15 juin. Le VTT sera limité aux parcours réservés à cette pratique. La circulation des véhicules à moteur sera limitée aux voies ouvertes à la circulation publique. Le camping sera interdit, et le bivouac réglementé.

3.4.2. La future Zone de Protection Spéciale

Le site est inclus dans la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (**ZICO**) n° BE04, de 63000 ha, comprenant l'ensemble des plateaux calcaires de la Côte et de l'Arrière-Côte de Dijon à Nolay. Une Zone de Protection Spéciale pourrait être mise en place sur la partie nord de la ZICO, comprenant de grandes zones boisées (forêts domaniales de Plombières, Mantuan et Chamboeuf), en continuité avec la future Zone Spéciale de Conservation.

3.5. La chasse

Le site est concerné pour partie par le Groupement d'Intérêt Cynégétique de « la Côte et du Val de Vergy », créé le 19 juin 1992. Les données suivantes concernent la chasse au bois pratiquée par les sociétés de chasse communales ou privées, sans distinction.

Tableau 12 : Attributions de plans de chasse – cervidés pour la saison 2003-2004

Commune	N° de plan de chasse	Attributions
Marsannay-la-Côte	046.0.05	17 chevreuils
Couchey	045.0.05	16 chevreuils
Fixin	048.0.05	14 chevreuils
Brochon	049.0.05	22 chevreuils, 1 biche, 1 jeune cerf
Gevrey-Chambertin	050.0.05	30 chevreuils
Chamboeuf	051.0.05	14 chevreuils, 1 cerf mâle, 1 jeune cerf
Morey-St-Denis	047.0.05	11 chevreuils
Chambolle-Musigny	039.0.05	22 chevreuils
Vosne-Romanée	099.1.05	2 chevreuils
Nuits-St-Georges	099.0.05	15 chevreuils

(Source DDAF)

Pour le chevreuil, la densité moyenne est de 16 chevreuils pour 100 hectares sur les communes du site.

Concernant le sanglier, gibier classé « espèce nuisible » en Côte-d'Or, le dénombrement des effectifs pose problème et les sociétés de chasse pratiquent jusqu'à présent une « gestion individuelle ». Certaines sociétés se fixent des règles de prélèvement (quantitatives et/ou qualitatives) mais il n'y a pas de gestion véritablement concertée entre les sociétés. Des « Plans de Gestion Cynégétique Approuvés » devraient prochainement être mis en place. Aucune mesure à caractère réglementaire ne concerne actuellement la gestion du sanglier sur le site de la Côte dijonnaise.

Les points d'agrainage à poste fixe seront progressivement retirés du site.

3.6. Autres activités

Plusieurs dépôts de détritus sont présents dans la partie sud du site. Le plus important se situe sur la commune de Vosne-Romanée et occupe un fond de combe sur plusieurs centaines de mètres. Il était destiné essentiellement au dépôt de gravats. Sur la commune de Chambolle-Musigny, en limite du périmètre, se trouvent deux décharges en cours de réhabilitation, ayant accueilli divers types de détritus, dont des carcasses de voitures.

LES ACTIVITES HUMAINES

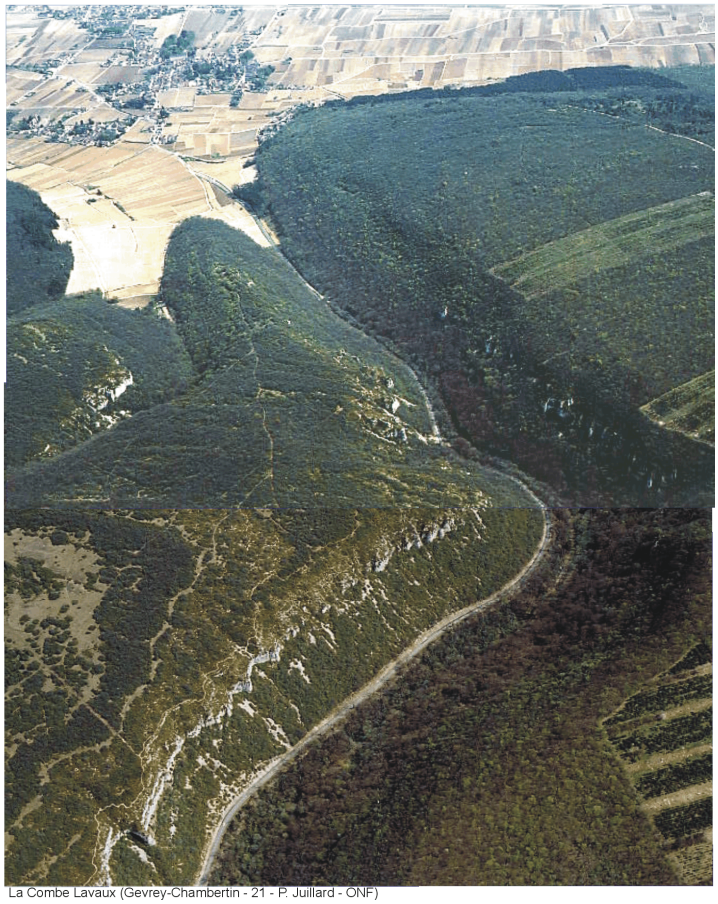
La Combe Lavaux (Gevrey-Chambertin - 21 - P. Juillard - ONF)

⇨ **Sur le plan économique**

Des forêts gérées pour la protection des milieux et la production de bois : 12 forêts publiques pour 65 % de la superficie du site. La protection des milieux et l'accueil du public sont pris en compte dans les aménagements forestiers. Très peu d'agriculture : une quinzaine d'hectares de cultures extensives.

⇨ **Une forte activité de loisirs**

Un site très fréquenté, à proximité de l'agglomération dijonnaise, avec des activités très variées : la **randonnée**, pratiquée sur les nombreux sentiers du site, des secteurs privilégiés pour la **promenade** dominicale des dijonnais, l'activité d'**escalade**, dans de nombreuses combes, parfois sans convention avec les propriétaires, la **chasse** au bois et d'autres usages difficiles à évaluer (4X4, VTT...).

⇨ **Une gestion conservatoire des milieux**

Des conventions entre les communes, le CSNB et l'ONF (490 ha) sur les pelouses calcaires depuis 1994 pour la mise en place d'un pâturage ovin, un projet de réserve naturelle sur près de 500 ha, dans les combes de Gevrey-Chambertin et de Brochon, un projet de Zone Spéciale de Conservation, en continuité du site, visant la protection des espèces de la Directive Oiseaux (ZICO BE 04 « Arrière-Côte de Dijon et de Beaune).

RESEAU 2000 natura
Bourgogne

2· Etat des lieux

2-4· Enjeux de conservation

Site n°FR2600956

DOCUMENT D'OBJECTIFS de GESTION

4. Enjeux de conservation

4.1. Valeur patrimoniale

Tableau 13 : Les habitats inscrits dans la directive Habitats (habitats prioritaires en gras)

Code Natura 2000	Dénomination
5110	Fruticées stables à Buis
6110	**Pelouses pionnières médio-européennes**
6210	**Pelouses calcicoles**
8130	Eboulis calcaires thermophiles
8160	**Eboulis médio-européens calcaires**
8210	Communauté des falaises calcaires
9130	Hêtraie-chênaie-charmaie calcicole à Aspérule odorante et Mélique uniflore
9150	Hêtraie calcicole sèche
9160	Chênaie pédonculée-charmaie calcicole
9180	**Forêts de ravins**

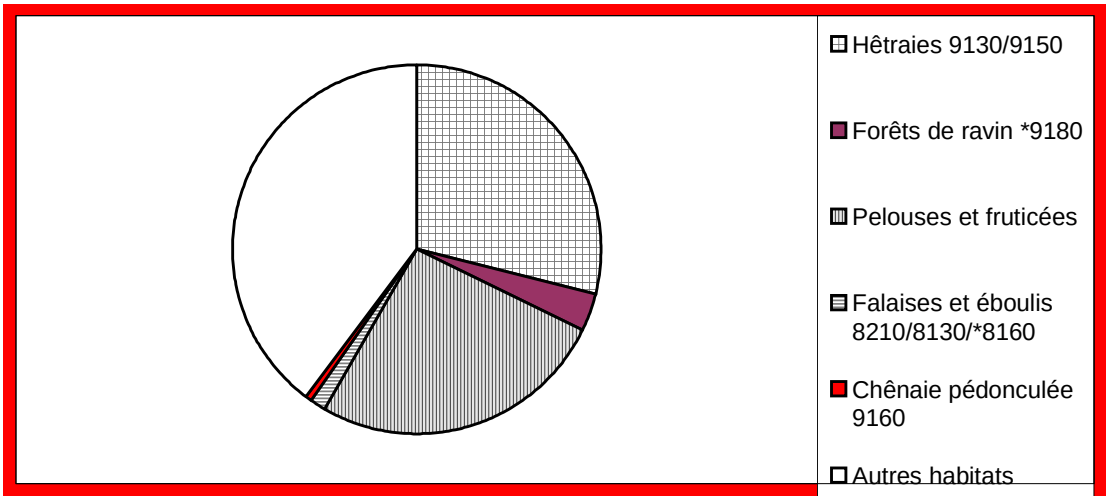

Figure 3 : Répartition des milieux d'intérêt communautaire sur le site

⇨ **4 habitats forestiers d'intérêt communautaire, dont un est prioritaire. Ils représentent 660 ha, soit environ un tiers du site et 45 % des milieux forestiers.**
⇨ **6 habitats associés à la forêt d'intérêt communautaire, dont 3 sont prioritaires. Ils représentent 565 ha, soit environ 28 % du site.**

Les habitats inscrits dans la directive Habitats représentent 60 % du site.

Tableau 14 : Les espèces inscrites dans la directive n° 92/43 « Habitats Faune Flore» et la directive 79/409 « Oiseaux » et annexes correspondantes

Insectes	Bacchante (*Lopinga achine*)	Annexe IV
Reptiles	Lézard des souches (*Lacerta agilis*) Lézard vert (*Lacerta bilineata*) Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) Couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*) Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) Couleuvre d'Esculape (*Elaphe longissima*)	Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV Annexe IV
Oiseaux	Alouette lulu (*Lullula arborea*) Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) Milan noir (*Milvus migrans*) Milan royal (*Milvus milvus*) Pic cendré (*Picus canus*) Pic noir (*Dryocopus martius*) Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)	Annexe I Annexe I Annexe I Annexe I Annexe I Annexe I Annexe I Annexe I Annexe I
Mammifères	Martre (*Martes martes*) Putois (*Mustela putorius*) Chat sauvage (*Felis sylvestris*) Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) Grand Murin (*Myotis myotis*) Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)	Annexe V Annexe V Annexe IV Annexes II et IV Annexes II et IV Annexes II et IV Annexes II et IV Annexe IV Annexes II et IV Annexe IV

A partir de ces données est établie une carte de la valeur patrimoniale où figurent :

- **les habitats d'intérêt communautaire (prioritaires ou non),**
- **les habitats d'intérêt communautaire potentiels**, actuellement modifiés (essentiellement plantés en résineux),
- **les habitats d'intérêt fonctionnel**, non inscrits dans la directive Habitats, mais qui interviennent dans le fonctionnement écologique des habitats d'intérêt communautaire voisins, et constituent des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

4.2. Les enjeux de conservation

La connaissance des habitats naturels, des habitats d'espèces et de leurs exigences écologiques permet de présumer des risques potentiels encourus par ces habitats, au regard de leur état actuel (état de conservation, détérioration) et de leur dynamique (disparition rapide ou progressive...). Les évolutions possibles peuvent résulter d'une dynamique naturelle des milieux, ou des activités humaines.
Les tableaux suivants récapitulent les enjeux de conservation. Ils reprennent les habitats naturels et les espèces associées, regroupés en entités, définissent leur état actuel sur le site, évaluent les risques potentiels et proposent les orientations de gestion.

Tableau 15 : récapitulatif des entités écologiques et des enjeux de conservation

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	**Etat actuel sur le site**			**Menaces sur les habitats ou les espèces**	**Type de gestion à envisager**	**Enjeu de conservation prioritaire sur le site (*)**
	surface	**Etat de conservation**	**Commentaires**			
Entité " Hêtraie-chênaie-charmaie calcicole à neutrophile"						
9130 (41.13) Hêtraie chênaie calcicole à neutrophile	485,5 ha 24 % du site	Etat globalement satisfaisant	50 ha plantés en résineux Taillis-sous-futaie et futaie	Introduction d'essences non autochtones, ouverture brutale du couvert, difficulté de régénération du hêtre, création de pistes sans précaution particulière, dégradation du sol au débardage	Réhabilitation de certaines zones enrésinées continuité	
Entité " Forêts sèches "						
9150 (41.16) Hêtraie calcicole sèche	101 ha	Etat globalement satisfaisant	Taillis-sous-futaie	Introduction d'essences non autochtones, ouverture brutale du couvert, difficulté de régénération du hêtre	continuité	
Entité " Forêts de ravins "						
9180 (41.42, 41.45) Forêts de ravins	67,5 ha	Bon état	Futaie, voire taillis-sous-futaie 0,7 ha plantés en résineux	Création de piste, coupes de grandes surfaces entraînant une minéralisation brutale de la matière organique	continuité	*

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Etat actuel sur le site			Menaces sur les habitats ou les espèces	Type de gestion à envisager	Enjeu de conservation prioritaire sur le site (*)
	surface	Etat de conservation	Commentaires			
Entité " Chênaie pédonculée "						
9160 (41.24) Chênaie pédonculée-charmaie calcicole	6 ha	Etat dégradé	Présence d'une piste (Gevrey) et d'espèces non autochtones (Fixin)		Réhabilitation de secteurs dégradés (plantations résineuses)	
Ensemble des forêts						
Bondrée apivore Milan noir Milan royal	Stations dispersées	Bon état	Zones de reproduction	Destruction des aires et dérangement en période de nidification	Continuité, maintien des arbres porteurs de nids	
Pic cendré Pic noir	Stations dispersées	Bon état	Zones de nidification et d'alimentation dans les peuplements de versant pour le Pic noir		Création d'îlots de vieillissement, maintien d'arbres à cavités, d'arbres morts, protection des fourmilières	*
Bacchante (*Lopinga achine*)	Stations dispersés	Mal connu			Maintien de sous-bois clairs, avec graminées	
Chiroptères	Ensemble des forêts	Etat globalement satisfaisant	Occupent les gîtes arboricoles (fissures et trous de pics)	Utilisation d'insecticide en forêt, grandes plantations d'essences exogènes, coupes rases de grande surface	Maintien d'habitats favorables : vieux arbres, entretien des écotones (sommières, lignes)	*

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Etat actuel sur le site			Menaces sur les habitats ou les espèces	Type de gestion à envisager	Enjeu de conservation prioritaire sur le site (*)
	surface	Etat de conservation	Commentaires			
Entité " Pelouses, fruticées, ourlets "						
6110 (34.11) Pelouses pionnières	Environ 533 ha de pelouses et fruticées au total, dont une partie infime de pelouses pionnières	Etat globalement satisfaisant	Maintien lié parfois au surpâturage localisé	Densification du tapis herbacé après arrêt des activités pastorales, passage répété de véhicules	Continuité, maintien de l'ouverture du milieu, concertation avec les usagers	*
6210 (34.32) Pelouses mésophiles		Etat globalement satisfaisant	Fermeture du milieu, plantation et colonisation de résineux, fréquentation trop importante localement (passage de véhicules, feux de camp, ...)	Fertilisation	Continuité dans le respect d'un équilibre pelouse-fruticée	*
6210 (34.33) Pelouses xérophiles		Etat globalement satisfaisant	Fermeture du milieu, plantation de résineux, sur-fréquentation humaine	Dynamique de colonisation par le Buis, extension de carrière.	Maintien de l'ouverture du milieu	*
5110 (31.82) Fruticées stables à Buis		Bon état	Groupement stable à long terme		Ces fruticées sont stables, pas de gestion particulière	* (adret de la combe Lavaux, par ex.)

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Etat actuel sur le site			Menaces sur les habitats ou les espèces	Type de gestion à envisager	Enjeu de conservation prioritaire sur le site (*)
	surface	Etat de conservation	Commentaires			
Alouette lulu Engoulevent d'Europe Pie-grièche écorcheur	Stations dispersées	Bon état	Nicheurs	Fermeture du milieu et dérangement	Maintien de l'ouverture du milieu	*
Bondrée apivore Milan royal Circaète Jean-le-Blanc	Stations dispersées	Bon état	Zones d'alimentation pour la Bondrée et le Circaète	Fermeture du milieu	Maintien de l'ouverture du milieu (zones de chasse)	
Reptiles	Ensemble de l'entité	Etat globalement satisfaisant		Utilisation d'insecticides à proximité des pelouses, destruction des murets, fréquentation à proximité des falaises	Maintien des lisières, précautions lors de la fauche des accotements routiers	*
Chiroptères	Ensemble de l'entité	Etat globalement satisfaisant	Zones de chasse	Utilisation d'insecticides à proximité des pelouses, fermeture du milieu	Maintien d'une entomofaune riche, restauration des pelouses enrésinées ou fortement embroussaillées	*

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Etat actuel sur le site			Risques potentiels	Type de gestion à envisager	Enjeu de conservation prioritaire sur le site (*)
	surface	Etat de conservation	Commentaires			
Entité " Falaises et éboulis "						
8130-8160 (61.6-61.3) Eboulis calcaires	17 ha	Bon état	Milieux quasi-stables, au niveau de la dynamique végétale. Erosion par gélifraction.	Création de nouveaux sentiers à l'origine d'un ravinement artificiel et accentué	Permettre la continuité des processus naturels de formation d'éboulis instables	*
8210 (62.15) Falaises calcaires	15 ha	Etat globalement satisfaisant	Equipements et « purges » des parcours d'escalade, milieux stables, au niveau de la dynamique végétale. Erosion par gélifraction.	Arrachage d'espèces végétales, dérangement d'espèces animales	Amélioration de la connaissance scientifique sur la valeur patrimoniale, concertation avec les représentants des usagers, information du public	*
Faucon pèlerin	Stations dispersées	Bon état	4 sites de nidification en 2003	Dérangement pendant la période de nidification	Continuité	*

5. Bibliographie

AGOU P., JUILLARD P. (CSNB/ONF) – 2000 – *Inventaire de la flore des falaises de Fixin (21)*, Programme Life ONF-CSNB « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire ».

BOUARD H. – 1994 - *Protocole de gestion d'un espace naturel - la Combe Lavaux (21), forêts et pelouses calcaires*, Cellule d'application en écologie -Mémoire de stage de DESS "espace rural et environnement" - Université de Bourgogne - 50 p.

BUGNON F., FELZINES J-C., LOISEAU J-E., ROYER J-M., et col. – 1993 - *Nouvelle flore de Bourgogne - tome I - Catalogue général et fichier bibliographique*, Bulletin scientifique de Bourgogne, 217 p.

BUGNON F., FELZINES J-C., LOISEAU J-E., ROYER J-M., et col. – 1995 - *Nouvelle flore de Bourgogne - tome II – Clés de détermination*, Bulletin scientifique de Bourgogne, 811 p.

BUGNON F., FELZINES J-C., LOISEAU J-E., ROYER J-M., et col. – 1993 - *Nouvelle flore de Bourgogne - tome III – Atlas de répartition, clés des groupements végétaux et suppléments aux tomes 1 et 2*, Bulletin scientifique de Bourgogne, 489 p.

BUGNON F., SIMONNOT J.-L., VALLADE J. – 1997 - *Excursions botaniques en Bourgogne centrale et orientale (suite et fin) – IV – Excursion sur la Côte dijonnaise* – Bull. Sci. Bourg. 49, pp. 7-19.

BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES – *Carte géologique au 1/50 000 ème - Gevrey-Chambertin*, Ministère du développement industriel et scientifique, BRGM, Service géologique national.

CELLULE REGIONALE D'EXPERTISES NATURALISTES (ONF) – 2001 – *Etude sur la dynamique arbustive des habitats de pelouse*, Direction régionale de l'Office national des forêts de Bourgogne.

CELLULE REGIONALE D'EXPERTISES NATURALISTES (ONF) – 2001 – *Action A-1999-9 : suivi dynamique de pelouse – Etude phytodynamique du Plain des Essoyottes*, Direction régionale de l'Office national des forêts de Bourgogne.

CINQUIEME FORUM DES GESTIONNAIRES – 1999 – *Activités de pleine nature – Comment concilier fréquentation et préservation dans les espaces naturels*, Réserves naturelles de France, Fédération des conservatoires régionaux d'espaces naturels, Parcs naturels régionaux de France.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (CSRPN) - 1999 - *Habitats et espèces du patrimoine naturel de Bourgogne*, Direction régionale de l'environnement, 61 p.

DESBROSSES R., CHEVENNEMENT R. – 1989 – *Les friches de la Côte et de l'Arrière-Côte de Dijon à Beaune*, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, 30 p.

ECOSPHERE - 2003 - *Elaboration de références techniques et économiques pour les contrats Natura 2000 en milieux forestiers et associés - Dispositif national Forêt - Natura 2000 - Propositions*, Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, 80 p.

ECOSPHERE - 2003 - *Elaboration de références techniques et économiques pour les contrats Natura 2000 en milieux forestiers et associés - Liste nationale des mesures pour les contrats Natura 2000 forestiers - Propositions*, Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, 77 p.

GODREAU V. – 1998 – Etude de faisabilité de la désignation de zones de protection spéciales en Bourgogne, Directive européenne 79/409 dite « Oiseaux », Laboratoire d'Ecologie-Evolution, Université de Bourgogne.

GROUPE DE RECHERCHES SUR LES MILIEUX NATURELS REGIONAUX (GREMINAT) – 1981 – *Etude sur les sites naturels de Bourgogne, 1. Département de la Côte-d'Or*, Faculté des sciences de la Vie et de l'Environnement et Institut des sciences de la Terre, Université de Dijon.

JUILLARD P. - 2002 - *Document préparatoire au document d'objectifs de gestion du site n° FR2600956 Milieux forestiers et pelouses des combes de la côte dijonnaise* Office national des forêts - direction régionale de Bourgogne - cellule régionale d'expertises naturalistes, 71 p. + annexes

LACLOS (de) E., MANOTTE E. (ONF) – 1997 – *Expertise phytoécologique des pelouses calcaires communales susceptibles d'être intégrées dans le réseau Natura 2000*, Direction régionale de l'Office national des forêts de Bourgogne.

LACLOS (de) E., NAUCHE G., AGOU P. (ONF-CSNB) – 2000 – *Clef de détermination des groupements végétaux des pelouses calcaires bourguignonnes et milieux associés*, Programme Life ONF-CSNB « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire ».

LACLOS (de) E., ROYER J.-M. - 2001 - *Etude phytoécologique des dépressions des dalles calcaires à* Deschampsia media *et divers* Juncus *de Bourgogne et du sud du Jura*, Bulletin de la Société botanique du Centre-Ouest, nouvelle série, Tome 32, pp 53-72.

LAFRANCHIS, T. – 2000 - *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles* - Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France) - 448 p.

LUGINBUHL Y. – 1984 - La « Montagne », un paysage de liberté pour le vignoble de Bourgogne, *L'Espace géographique*, n°1, 18-22.

MARGUET P. – 1998 – *Contribution à la gestion des peuplements résineux de la Côte de Nuits*, Office national des forêts, Division de Dijon-est.

MARTIN A. – 2001 – *Restauration de pelouses calcaires dans le cadre du programme Life « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire » , Bilan des travaux mis en œuvre* – Direction régionale de l'Office national des forêts, 82 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE – 2001 – *Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 : habitats forestiers*, Ministère de l'agriculture et de la pêche / Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

NAUCHE G., CHIFFAUT A. – 1999 – *Pelouses pâturées – pelouses sauvegardées ; synthèse du suivi en Bourgogne 1994-1998*, Quétigny, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, 32 p. + annexes.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS – 1997 – *Prise en compte de l'avifaune dans l'aménagement et la gestion forestière – Nord-est de la France – Guide technique*, ONF, 39 p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS – 2001 – *Inventaire et étude sur les amphibiens et reptiles sur le site Natura 2000 FR2600956 « Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise »*, Programme Life ONF-CSNB « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire ».

RAMEAU J.-C – 1974 – *Essai de synthèse sur les groupements forestiers calcicoles de la Bourgogne et du sud de la Lorraine*, Annales scientifiques de l'Université de Besançon, 3ème série, fasc. 14, Botanique.

RAMEAU J.-C. – *Pré-catalogue des stations forestières de la Côte et de l'Arrière-Côte (Côte-d'Or)*, ENGREF, Laboratoire de recherche en sciences forestières, 200 p.

RAMEAU J.-C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N. – 2000 – *Gestion forestière et diversité biologique – Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire*, IDF.

RAMEAU J-C., MANSION D., DUME G. – 1998 - *Flore forestière française - guide écologique illustré - tome 1 : plaines et collines*, Institut pour le développement forestier, Ministère de l'agriculture et de la pêche : direction de l'espace rural et de la forêt - ENGREF, 1785 p.

RAT P. – 1986 – *Guide géologique régional Bourgogne Morvan*, Masson, 216 p.

ROYER J.-M. – 1972 – *Essai de synthèse sur les groupements végétaux de pelouses, éboulis et rochers de Bourgogne et Champagne méridionale »*, Annales scientifiques de l'Université de Besançon, 3ème série, fasc. 14, Botanique.

SIRUGUE D. – 1995 - *Les mammifères sauvages du Morvan* - Parc naturel régional du Morvan, 207 p.

SIRUGUE D., ROUE S.G., VARANGUIN N. – 2001 – *Etude chiroptérologique sur le site Natura 2000 FR2600956 « Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise »*, Programme Life ONF-CSNB « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire ».

STRENNA, L. coord . – 2000 - *Les rapaces de Bourgogne*, L'Aile Brisée, Talant. 176 p.

UNION DE L'ENTOMOLOGIE FRANCAISE – 1997 - *Etudes entomologiques en milieux écologiques remarquables de forêt domaniale et communale en Côte-d'Or et propositions de gestion de ces milieux (Hors zones PDZR)* – UEF

VANSTEENWEGEN C. – 1998 – *L'histoire des oiseaux de France, Suisse et Belgique*, Delachaux et Niestlé. 336 p.

RESEAU 2000 natura
Bourgogne

2· Etat des lieux

2-5· Fiches synthétiques

Site n°FR2600956

DOCUMENT D'OBJECTIFS de GESTION

On peut traduire ces principes dans des fiches synthétiques où sont présentés pour chaque espèce ou habitat d'intérêt patrimonial des éléments de description sur les caractéristiques du site, son fonctionnement écologique, un diagnostic de son état et des principes de gestion à mettre en place.

Ces fiches concernent les habitats naturels et les espèces suivantes :

Habitat forestier

Habitat de milieux ouverts secs

Habitat d'un animal de l'annexe 2 de la directive Habitats ou de l'annexe I de la directive Oiseaux (prépondérant sur le site)

	Code Natura 2000	N° de la fiche	Caractéristique principale	Eléments associés
Hêtraie-chênaie calcicole à neutrophile	9130	H1		
Hêtraie calcicole sèche	9150	H2		
Forêts de ravins à Scolopendre Forêts de ravins xérophiles à Seslérie	*9180	H3		
Pelouses calcicoles xérophiles à mésophiles Fruticées à buis et genévrier	*6110, *6210, 5110, 5130	H4		
Communauté des falaises calcaires Eboulis calcaires	8210, *8160, 8130	H5		
Falco peregrinus		E1		
Dryocopus martius		E2		

Cf. fiches jointes

Hêtraie-chênaie-charmaie calcicole à neutrophile

1 - Caractéristiques

HABITAT CONCERNE :
Code Natura 2000 : 9130
Code Corine Biotopes : 41.13

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

- **Peuplement dominé par le hêtre, accompagné du chêne sessile, des érables, du frêne, et du tilleul à grandes feuilles dans les hêtraies à dentaire (*Tilio-Fagetum*).**
- **La strate arbustive est généralement constituée de charme, d'érable champêtre et de noisetier. Elle est peu recouvrante dans les hêtraies à dentaire.**
- **Le tapis herbacé est constitué d'espèces répandues, dans les hêtraies calcicoles à neutrophiles (*Galium odoratum, Lamiastrum galeobdolon, Arum maculatum, Scilla bifolia,* ...). Dans les hêtraies froides, il est très dispersé et se caractérise par la présence de *Cardamine heptaphylla*.**

ESPECES PATRIMONIALES CARACTERISTIQUES :

Certaines espèces rares sont présentes comme le Lys martagon (*Lilium martagon*). Les hêtraies froides abritent des espèces végétales très caractéristiques et hygrosciaphiles, comme la dentaire pennée (*Cardamine heptaphylla*).

INTERET PATRIMONIAL PARTICULIER :

Les hêtraies calcicoles à neutrophiles couvrent de grandes surfaces sur les plateaux calcaires de Bourgogne, mais la hêtraie froide est un habitat plus rare et de faible surface à l'étage collinéen, constituant un îlot de végétation « montagnarde ».

Hêtraie-chênaie-charmaie en forêt communale de Fixin (ONF, 2003)

2 - Analyse du fonctionnement écologique

EXIGENCES ECOLOGIQUES :

Deux associations sont présentes sur le site : le *Galio odorati-Fagetum* et le *Tilio-Fagetum*.

- Le *Galio odorati-Fagetum* est présent sur les plateaux et les versants qui possèdent une couverture argileuse suffisamment importante ; les sols sont bien structurés, riches en calcium, plus ou moins épais et plus ou moins riches en cailloux. On observe des variantes liées aux réserves en eau.
- Le *Tilio-Fagetum* est un habitat localisé sur des pentes fortes, en situation confinée (combe de Fixin, par exemple), dans des conditions froides et de forte humidité atmosphérique sur des sols carbonatés, pauvres en argiles, très humifères, riches en cailloux et graviers.

DYNAMIQUE ET FACTEURS D'EVOLUTION :

- naturelle : la dynamique des hêtraies calcicoles à neutrophiles passe par des phases pionnières à érables, frêne et chêne sessile, puis une phase de maturité dominée par le hêtre.
- liée à la gestion : les hêtraies calcicoles à neutrophiles se présentent soit sous la forme d'un taillis-sous-futaie de chêne et de charme, parfois en futaie mélangée de hêtre et de chêne sessile, soit sous la forme de plantation de divers résineux (dont pins noirs, douglas, épicéas).

3 - Diagnostic

ETAT A PRIVILEGIER :

- Futaie mélangée dominée soit par le hêtre, soit par le chêne sessile.
- Taillis-sous-futaie de chêne, hêtre et charme.
- Futaie mélangée ou pure de hêtre, éventuellement avec phase à frêne et érables, pour le *Tilio-Fagetum*.
- Maintenir les ormes de montagnes.

ACTIVITES HUMAINES INFLUANT SUR L'HABITAT :

- Le traitement passé en taillis-sous-futaie à courte rotation (25/30 ans) a favorisé le chêne au détriment du hêtre, surtout sur les zones de plateau.
- Les aménagements forestiers prévoient la conservation de cet habitat dans un état feuillu de futaie ou taillis-sous-futaie.
- Plantations de pins noirs et de douglas sur une partie de l'habitat (50 ha).
- **Les affouagistes** se raréfient, ce qui compromet le maintien des activités traditionnelles de coupes de taillis-sous-futaie.

ETAT DES HABITATS SUR LE SITE :

- L'habitat représente une importante superficie sur le site : **485 ha**.
- Il se présente plutôt sous la forme d'un **taillis-sous-futaie**, avec un faciès de chênaie-charmaie dominant sur les sols superficiels des plateaux, plus rarement d'une futaie sur les versants. Le traitement en taillis-sous-futaie a peu modifié la composition naturelle de la flore (malgré une sous-représentation du hêtre), mais la structure des peuplements est artificielle.
- **Une partie est enrésinée** (environ 50 ha).
- Des îlots de vieillissement ont été mis en place dans le cadre du programme Life « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire ». Ils s'accompagnent de trouées destinées à favoriser la régénération du hêtre.

MENACES :

- Plantations de résineux
- Ouvertures brutales du couvert, avec création possible de pistes de desserte.
- Le caractère parfois pentu de l'habitat peut entraîner des dégâts lors des exploitations et des débardages.

ETAT :
La hêtraie-chênaie-charmaie calcicole à neutrophile est globalement dans un bon état de conservation, mais marquée par une structure artificielle de taillis-sous-futaie (TSF).

A PREVOIR :
Restaurer en essences feuillues les secteurs en résineux.
Etendre les îlots de vieillissement déjà mis en place, sur d'autres parcelles.
Privilégier la régénération naturelle du hêtre et des essences secondaires sur l'ensemble des secteurs traités en TSF de chêne et charme. Maintenir des arbres à cavités. Allonger les rotations de TSF.

4 - Principe de gestion - Propositions

OBJECTIF PROPOSE : **Conserver les hêtraies calcicoles à neutrophiles par exploitation des résineux, régénération naturelle et conversion locale en futaie irrégulière.**

Proposition de mesures à mettre en place :

- Accompagner la régénération naturelle feuillue de l'habitat
- Mise en place d'un réseau d'îlots de vieillissement, à l'échelle du site
- Mise en œuvre d'une gestion en futaie irrégulière
- Maintien des ourlets et des clairières
- Mise en place de suivis d'insectes saproxyliques

Hêtraie calcicole sèche

1 - Caractéristiques

HABITAT CONCERNE :
Code Natura 2000 : 9150
Code Corine Biotopes : 41.16

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :
- Peuplement dominé par le hêtre, accompagné du chêne sessile, de l'érable champêtre et de l'alisier blanc.
- De nombreux arbustes calcicoles constituent la strate arbustive.
- Le tapis herbacé est dominé par des laîches et des graminées.

INTERET PATRIMONIAL PARTICULIER :
Habitat localisé sur les plateaux calcaires du nord-est de la France, présentant une flore originale à l'étage collinéen. Sa surface est peu étendue (100 ha sur le site).

2 - Analyse du fonctionnement écologique

EXIGENCES ECOLOGIQUES :
- Habitat localisé sur rebord de plateau ou sur les versants ensoleillés sur des sols carbonatés, humifères, riches en cailloux et graviers. La litière est souvent épaisse.

DYNAMIQUE NATURELLE, FACTEURS D'EVOLUTION :
- Evolution naturelle : elle peut résulter de boisements d'éboulis à Iberis intermédiaire ou de pelouses à Seslérie bleuâtre. Une phase pionnière à chêne pubescent et alisier blanc peut précéder l'installation progressive du hêtre.
- Evolution liée à la gestion : on lui a parfois substitué, par des coupes répétées, un peuplement de chêne sessile ou pubescent, où le hêtre est peu représenté. La présence d'argiles favorise la place du charme.

3 - Diagnostic

ETAT A PRIVILEGIER :
Futaie ou taillis-sous-futaie de hêtre et chêne sessile, en conservant un mélange des essences secondaires (fruitiers notamment).

ACTIVITES HUMAINES :
- Les aménagements forestiers prévoient la conservation de cet habitat dans un état feuillu de futaie ou taillis-sous-futaie.

ETAT DES MILIEUX SUR LE SITE :

- L'habitat représente une superficie modeste : 100 ha, soit 5 % de la superficie totale du site.
- Il se présente plutôt sous forme de taillis-sous-futaie.

MENACES POTENTIELLES :

- Remplacement des essences du cortège naturel par des résineux :

La substitution des peuplements originaux par des peuplements résineux denses modifie toute la végétation associée et l'habitat dans son ensemble.

ETAT :

La hêtraie calcicole sèche est globalement dans un assez bon état de conservation, mais marquée par une structure artificielle de taillis-sous-futaie .

A PREVOIR :

Conservation de l'habitat en favorisant la place du hêtre.

4 - Principe de gestion - Propositions

OBJECTIF PROPOSE :

Conservation de la hêtraie sur toute sa superficie actuelle en privilégiant la présence du hêtre.

Proposition de mesures à mettre en place :

- Mise en place d'un réseau d'îlots de vieillissement
- Aide au maintien du taillis-sous-futaie, voire expérimentations de traitement irrégulier
- Débardage à cheval dans les versants
- Maintien d'une diversité d'habitats maximale (essences, structures, clairières et ourlets intra-forestiers)

Forêts de ravins à scolopendre
Forêts de ravins xérophiles à seslérie

1 - Caractéristiques

HABITAT CONCERNE :
Code Natura 2000 : *9180
Forêts de tilleul et d'érables de pentes, éboulis ou ravins
Code Corine Biotopes : 41.42 / 41.45

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :
- Peuplement dominé par des essences nomades : l'érable sycomore et le frêne commun pour les forêts à scolopendre (érablaies), le tilleul à grandes feuilles pour les forêts à seslérie (tillaies).
- La strate arbustive est nitrophile dans les érablaies (avec groseillier à maquereau, sureau à grappes), et riche en espèces xérophiles et calcaricoles dans les tillaies (cornouillers, nerpruns, ...).
- Le tapis herbacé est constitué de taches de seslérie bleue dans les tillaies, et de diverses fougères dans les érablaies. Les mousses sont toujours très présentes.

ESPECES PATRIMONIALES CARACTERISTIQUES :
Aucune espèce d'intérêt communautaire n'est spécifiquement liée à ces habitats. En revanche, des espèces montagnardes rares peuvent s'y développer comme la lunaire vivace, non présente sur le site.

INTERET PATRIMONIAL PARTICULIER :
La répartition géographique des tillaies (essentiellement en Bourgogne et dans le Jura) est encore mal connue et les sites sont généralement de superficie très réduite. La tillaie sèche est un habitat relictuel de l'époque boréale.

2 - Analyse du fonctionnement écologique

EXIGENCES ECOLOGIQUES :
- Habitat de tillaie localisé en haut de versant (sauf adret), constitués d'éboulis fins à grossiers sous falaises, pauvres en terre fine, riche en espèces xérophiles supportant la sécheresse.
- L'érablaie affectionne les sols constitués de blocs moussus, avec matière organique fine intersticielle, en situation très confinée et en ubac (« Bout du monde » dans les combes), riche en espèces hygrosciaphiles (recherchant l'ombre et l'humidité).

DYNAMIQUE NATURELLE, FACTEURS D'EVOLUTION :
- Evolution naturelle : ces habitats se développent à partir d'éboulis couverts d'une végétation herbacée pionnière, colonisés très lentement par les arbustes et ensuite par les essences nomades.
- Evolution liée à la gestion : présence de faciès de taillis-sous-futaie ou taillis liés à l'exploitation ancienne pour le bois de feu. Les faciès à noisetier sont assez fréquents. Enrésinements localisés.

3 - Diagnostic

ETAT A PRIVILEGIER :
- Peuplements proches d'une forêt « naturelle », pas d'intervention sylvicole si possible dans ces milieux peu ou pas productifs.

ACTIVITES HUMAINES INFLUANT SUR L'HABITAT :
- Gestion sylvicole
- Passage de sentiers de randonnée ou de pistes d'exploitation

ETAT DE L'HABITAT SUR LE SITE :
- Ces habitats sont présents dans la plupart des combes du site et en assez bon état de conservation ; la pression sylvicole est très faible.
- Un secteur de petite superficie a fait l'objet de plantations résineuses (Fixin).

MENACES POTENTIELLES :
- Ouverture brutale du milieu.
- Création de desserte forestière
- Plantations ou ensemencement naturel de résineux
- Passage d'engins motorisés dans les fonds de combe, entraînant une forte dégradation du sol et un dérangement de la faune.

ETAT :
Les forêts de ravins sont globalement dans un état plutôt satisfaisant.

A PREVOIR :
Maintien de l'habitat feuillu et réhabilitation du secteur enrésiné.

4 - Principe de gestion - Propositions

OBJECTIF PROPOSE :
Maintien des habitats en l'état sans intervention sylvicole si possible et conversion en feuillus du secteur enrésiné.

Proposition de mesures à mettre en place :

- Gestion conservatoire avec suivi de la dynamique naturelle des habitats
- Soutien à des méthodes alternatives d'exploitation forestière
- Transformation de peuplements résineux en feuillus

H4

Site n° FR2600956
« Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise »

Pelouses calcicoles xérophiles à mésophiles
Fruticées à Buis et Genévrier

1 - Caractéristiques

HABITAT CONCERNE :
Code Natura 2000 : 6210 (pelouses), 5110 (buxaies plus ou moins stables), 5130 (landes à genévrier)
Code Corine Biotopes : 34.11 / 34.32 / 34.33 ; 31.82 ; 31.88

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :
– Formations herbacées sur calcaire, souvent semi-naturelles, développées sur des sols plus ou moins superficiels. Elles peuvent parfois être d'origine naturelle sur les rebords de falaises ou les versants thermophiles constitués d'éboulis.
– Les fruticées sont des formations arbustives relativement stables, caractérisée par le buis et l'amélanchier (5110) ou le genévrier (5130).

ESPECES PATRIMONIALES CARACTERISTIQUES :
– Le lézard vert et l'engoulevent d'Europe, espèces d'intérêt communautaire, sont liés aux milieux ouverts secs et chauds. Des espèces végétales rares (mais non d'intérêt communautaire) sont liées à ce type d'habitat : anthyllide des montagnes, laser de Gaulle, lin d'Autriche, renoncule à feuilles de graminée, valériane tubéreuse, véronique en épi, ...

INTERET PATRIMONIAL PARTICULIER :
- La Bourgogne se situe au centre de l'aire de répartition de ces milieux en Europe.
- Les fruticées font partie d'une mosaïque d'habitats associés.
- Ces habitats, couvrant d'assez grandes surfaces en Bourgogne, sont essentiellement représentés sur les côtes calcaires (530 ha sur le site).

2 - Analyse du fonctionnement écologique

EXIGENCES ECOLOGIQUES :
- Pelouses xérophiles : ces milieux sont installés sur des sols superficiels sur gradins rocheux, des sols très minces constitués de graviers calcaires, ou d'argiles de décarbonatation superficielles.
- Pelouses mésophiles : ces habitats sont localisés sur des sols un peu plus épais en situation de plateau et parfois sur versant avec des sols issus de calcaires argileux.
- Les fruticées les plus stables sont d'intérêt communautaire : elles sont inféodées aux conditions les plus thermophiles, xérophiles et calcicoles, où l'évolution vers la forêt est peu probable.

DYNAMIQUE NATURELLE, FACTEURS D'EVOLUTION :
– Evolution naturelle : certaines pelouses sont d'origine naturelle et stables (celles recouvrant les corniches rocheuses, où la réserve en eau est très faible).
– La plupart des pelouses résultent du défrichement ancien des forêts de plateau pour la mise en culture ou l'installation d'un pâturage. L'abandon de ces pratiques entraîne une recolonisation forestière plus ou moins rapide, selon la profondeur du sol. Les fruticées constituent un des stades de cette recolonisation.

3 - Diagnostic

ETAT A PRIVILEGIER :

- Maintien d'un habitat de pelouse ouverte en majorité mais en conservant un équilibre entre pelouse et fruticées favorable à la faune.
- Les phases pionnières des fruticées sont les plus riches en espèces animales.

ACTIVITES HUMAINES INFLUANT SUR L'HABITAT :

- Gestion forestière (enrésinement)
- Activités touristiques et sportives
- Pâturage ovin mis en place depuis 1994 (convention CSNB-ONF-Communes)
- Gestion conservatoire des pelouses visant au maintien d'une mosaïque d'habitats.
- Création de carrières

ETAT DE L'HABITAT SUR LE SITE :

- Les habitats représentent une importante superficie sur le site : 530 ha.
- Les pelouses les plus xérophiles sont souvent dans un état de conservation favorable.
- En revanche, les pelouses mésophiles font l'objet d'une dynamique de recolonisation forestière plus rapide.
- Des fruticées plus ou moins stables sont présentes. Il conviendra de faire des choix de gestion pour assurer leur maintien.

MENACES POTENTIELLES :

- Fréquentation par des engins motorisés et feux de camps
- Colonisation arbustive, semis de résineux, entraînant la fermeture des milieux
- Plantations de résineux, mise en culture, carrières
- Surpâturage
- Dépôts d'ordures

ETAT :
Les pelouses sont globalement dans un état satisfaisant.

A PREVOIR :
Restauration de pelouses enrésinées et maintien de l'ouverture de ces milieux.

4 - Principe de gestion - Propositions

OBJECTIFS PROPOSES :

- la restauration de l'habitat de pelouse et le maintien des conditions d'éclairement du milieu
- la conservation de tous les stades dynamiques de la mosaïque d'habitats.

Proposition de mesures à mettre en place :

- Réflexion sur la filière ovine et les débouchés éventuels des produits issus du pâturage, afin de pérenniser l'activité économique du berger
- Aides à la mise en place de Contrats d'Agriculture Durable, en adéquation avec le Plan de Développement Rural National
- Restauration de pelouses par coupe de pins noirs issus d'ensemencements naturels
- Limitation de l'embroussaillement
- Suivi des impacts de la gestion conservatoire des pelouses
- Concertation avec les usagers des pelouses : promeneurs, chasseurs, gestionnaires forestiers, sportifs, ...

Communauté des falaises calcaires
Eboulis calcaires

1 - Caractéristiques

HABITAT CONCERNE :
Code Natura 2000 : 8210 / 8130 / *8160
Communautés des falaises continentales calcaires
Eboulis calcaires ombragés
Eboulis médio-européens thermophiles
Code Corine Biotopes : 62.15 / 61.3

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :
Végétation des fissures dans les rochers calcaires compacts du Comblanchien, en situation ensoleillée ou ombragée.
Végétation des éboulis (éléments grossiers jusqu'à 20-30 cm) sous falaises.

ESPECES PATRIMONIALES CARACTERISTIQUES :
Des espèces animales et végétales rares en Bourgogne sont inféodées aux falaises : faucon pèlerin (Directive Oiseaux), athamante de Crête, lunetière de Dijon, daphné des Alpes, drave faux-aizoon, ibéris intermédiaire, scrofulaire des chiens, ...

INTERET PATRIMONIAL PARTICULIER :
Habitats discontinus et souvent de très faible étendue. La présence de grands ensembles de falaises (environ 15 ha sur le site), alliée à l'existence d'un groupement végétal spécifique à la Côte dijonnaise (*Drabo-daphnetum*) confère au site un intérêt remarquable. Les éboulis couvrent environ 17 ha et certains relèvent d'une association spécifique à la Bourgogne : les éboulis à centranthe à feuilles étroites et ibéris intermédiaire.

2 - Analyse du fonctionnement écologique

EXIGENCES ECOLOGIQUES :
- Les falaises sont un habitat abritant des espèces végétales adaptées à des conditions édaphiques et topo-climatiques extrêmes.
- La végétation des éboulis est liée à la mobilité des blocs, à la pente et à l'exposition. Ainsi deux types d'habitats sont distingués en Bourgogne : thermophile et ombragé.

DYNAMIQUE NATURELLE, FACTEURS D'EVOLUTION :
- Evolution naturelle : la dynamique des habitats de falaises est très lente et peu perceptible à l'échelle humaine. La végétation peut cependant évoluer quand les fissures s'élargissent, suite à l'action du gel, ou sur les lapiaz des sommets de falaises. Des espèces de pelouses peuvent alors s'installer. Certains oiseaux nicheurs jouent un rôle important pour la dissémination des espèces végétales.
- Les éboulis mobiles ont parfois tendance à se stabiliser, entraînant une colonisation par la végétation des habitats contigus (pelouses, forêts), pouvant conduire à terme à une végétation forestière (forêts de ravin).
- Evolution liée à la gestion : purges des voies d'escalade pouvant entraîner la chute de blocs et passage de sentiers (ou de pistes) au sein des éboulis.

3 - Diagnostic

ETAT A PRIVILEGIER :
- Grandes falaises aérées, parfois plus ombragées en ubac, où le confinement peut jouer un rôle important pour le maintien de certaines espèces, comme la drave faux-aizoon.
- Eboulis actifs, non perturbés par les activités humaines.

ACTIVITES HUMAINES INFLUANT SUR L'HABITAT :
- Activités liées à l'escalade (équipement de voies), à la randonnée et à la gestion sylvicole (peuplements forestiers sous falaises).

ETAT DE L'HABITAT SUR LE SITE :
- Ces habitats sont présents dans la plupart des combes du site dans un état de conservation variable.
- Dans certains cas, l'implantation de voies d'escalade nécessite des « purges » de rochers qui modifient la physionomie de la falaise.

MENACES POTENTIELLES :
- Fréquentation importante dans les secteurs de nidification du faucon pèlerin.
- Arrachage de la végétation liée aux fissures et corniches.
- Assainissement régulier des falaises équipées pour des raisons de sécurité.
- Création de sentiers dans les éboulis (sentier Batier notamment).
- Piétinement de la végétation des corniches (pelouses à seslérie, dalles rocheuses à annuelles).
- Ombrage forestier parfois trop important pouvant compromettre le maintien de la lunetière de Dijon dans la combe Lavaux.

ETAT :
Les falaises et les éboulis sont globalement dans un bon état de conservation.

A PREVOIR :
Concertation avec les usagers et les responsables de l'équipement des falaises.

4 - Principe de gestion - Propositions

OBJECTIF PROPOSE :
Maintien des habitats en l'état, en intégrant leur intérêt sportif.

Proposition de mesures à mettre en place :

- Concertation avec les équipeurs, les usagers des falaises et les randonneurs
- Remise en lumière de la station de la lunetière de Dijon, où le couvert forestier est trop dense et réflexion sur la pratique de l'escalade sur ce secteur
- Suivi de la nidification du faucon pèlerin
- Etude botanique des falaises et suivi de l'impact de la fréquentation sur la végétation

E1

Site n° FR2600956
« Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise »

Faucon pèlerin

1 - Caractéristiques

HABITAT CONCERNE :
Nidification sur les falaises calcaires (62.15)

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :
- ***Falco peregrinus*** (*Falconidae*) ;
- Il se distingue des autres faucons par son aspect trapu, sa queue courte, sa taille plus forte et une moustache très marquée.
- Envergure : 70 à 85 cm pour le mâle, 95 à 105 cm pour la femelle, longueur : 40 à 50 cm.
- Les mâles sont en général plus contrasté que les femelles.

INTERET PATRIMONIAL PARTICULIER :
- Protection nationale, inscrit en annexe I de la Directive Oiseaux.
- Population bourguignonne en forte régression durant les années 1960, puis en expansion depuis 1984. Entre 25 et 30 couples présents en Bourgogne (surtout en Côte-d'Or). 3 ou 4 couples sont signalés sur le site.

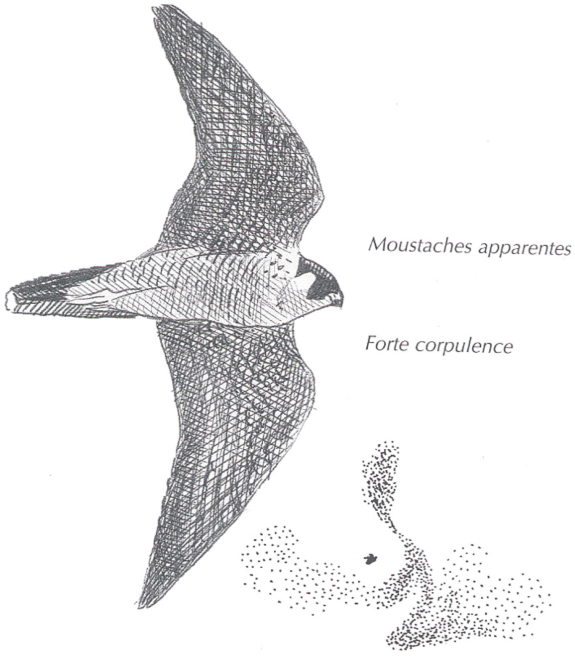

2 - Analyse du fonctionnement écologique

EXIGENCES ECOLOGIQUES :
- Niche dans les falaises (ou les carrières).
- Massifs boisés feuillus (et résineux) avec des milieux ouverts, avec abondance et diversité des proies.
- Exclusivement ornithophage (principalement oiseaux de taille moyenne).
- Recherche la tranquillité pour s'installer en février-mars.

DYNAMIQUE NATURELLE, FACTEURS D'EVOLUTION :
- L'espèce serait apparue en Bourgogne dans les années 1930 à 1940. Durant les années 1960, l'utilisation massive des pesticides entraîne la disparition progressive de l'espèce.
- Le faucon pèlerin recolonise la Bourgogne dès le milieu des années 1980, suite aux effets conjugués de l'émigration depuis les régions voisines (surtout massif du Jura), de l'interdiction de certains pesticides et de la mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en 1986.
- Il est à nouveau bien représenté dans la région, où la population poursuit son développement. Les effectifs sont maintenant supérieurs à ceux d'avant-guerre.

3 - Diagnostic

ETAT A PRIVILEGIER POUR L'HABITAT DE L'ESPECE :
- Falaises non perturbées par des activités d'exploitation ou de loisirs durant la période de nidification
- Actuellement, l'APB s'applique du 15 février au 15 juin.

ACTIVITES HUMAINES INFLUANT SUR L'ESPECE :
- Fréquentation par les usagers des falaises (grimpeurs, autres activités) et des corniches rocheuses (promeneurs), en période de reproduction.
- Travaux sylvicoles, en période de reproduction.

ETAT DES POPULATIONS SUR LE SITE :
- Trois couples nicheurs dans trois combes du site. Un quatrième couple pourrait être nicheur sur le site.
- Un couple à proximité du site.

MENACES POTENTIELLES :
- Dérangements lors de la nidification, par la fréquentation des sites de falaises ou les travaux d'exploitation forestière sous les falaises.

ETAT :
L'habitat du faucon pèlerin est dans un bon état de conservation.

A PREVOIR (en concertation avec l'Aile Brisée) **:**
- suivi de la reproduction (avec évaluation de la dynamique : nombre de jeunes à l'envol)
- analyse des caractéristiques de l'habitat du faucon
- suivi de la fréquentation sportive des sites de reproduction.

4 - Principe de gestion - Propositions

OBJECTIF PROPOSE :
Maintien des conditions existantes, favorable à une population viable.

Proposition de mesures à mettre en place :

- Maintenir des conditions favorables à la nidification par la mise en place de conventions avec les usagers locaux
- Suivi annuel de la reproduction de l'espèce

Pic noir

1 - Caractéristiques

HABITAT CONCERNE :
Nidification dans les hêtraies vieillies (9130-41.13)

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :
- ***Dryocopus martius*** (*Picidae*) ;
- De la taille d'une corneille, il a le plumage noir uni, avec une calotte rouge et le bec blanc
- Envergure : 65 à 70 cm, longueur : 45 à 57 cm.
- Les femelles ont juste une tâche rouge sur la nuque.

INTERET PATRIMONIAL PARTICULIER :
- Protection nationale, inscrit en annexe I de la Directive Oiseaux.
- Sa présence est liée au vieillissement des forêts. Le pic noir a largement étendu son aire de distribution au cours du siècle dernier. Les plantations résineuses en dehors des régions montagneuses ont probablement favorisé son extension.

Pic noir adulte *(L. Charbonnier)*

2 - Analyse du fonctionnement écologique

EXIGENCES ECOLOGIQUES :
- Massifs boisés feuillus et résineux, de grande étendue (domaine vital évalué à 500 ha). Le pic noir préfère les hêtraies pour nicher et les résineux pour rechercher sa nourriture.
- Il se nourrit essentiellement de larves et d'adultes de fourmis et d'insectes xylophages qu'ils capturent au sol ou dans de vieilles souches.
- Cavernicole dans les arbres de 35 cm de diamètre au minimum.

DYNAMIQUE NATURELLE, FACTEURS D'EVOLUTION :
- Originaire de l'est de l'Europe, il s'est considérablement déplacé vers l'ouest au cours du XXème siècle. Après avoir colonisé la Lorraine, il s'est répandu dans toute la France à partir des années 1950.
- Cette expansion serait à mettre en relation avec les phases de reboisements importantes en hêtres et résineux, qui atteignent aujourd'hui des âges suffisants pour accueillir l'espèce.

3 - Diagnostic

ETAT A PRIVILEGIER POUR L'HABITAT DE L'ESPECE :
- Maintien d'arbres à loges
- Bonne répartition des classes d'âge surtout dans les hêtraies pour garantir la pérennité de l'offre en sites de nidification.

ACTIVITES HUMAINES INFLUANT SUR L'ESPECE :

- Gestion forestière et surtout traitements sylvicoles limitant l'âge d'exploitabilité des peuplements.
- Dérangement dans les forêts fréquentées en période de reproduction.
- Travaux sylvicoles, en période de reproduction.

ETAT DES POPULATIONS SUR LE SITE :

- Le pic noir est nicheur sur le site, mais ne semble pas abondant.

MENACES POTENTIELLES :

- Les travaux forestiers, se déroulant pendant la période de nidification, entre le 15 mars et le 31 juillet, constituent la menace principale pour l'espèce.
- La fréquentation des parcelles par les usagers peut s'avérer néfaste, ainsi que les coupes rases, le prélèvement des grands arbres.

ETAT :

L'habitat du pic noir est globalement dans un état satisfaisant.

A PREVOIR :

- La mise en place d'îlots de vieillissement permettrait le maintien de ses populations.
- Prise en compte des fourmilières en dehors des îlots de vieillissement.

4 - Principe de gestion - Propositions

OBJECTIF PROPOSE :

Maintien d'une population viable par amélioration des conditions existantes.

Proposition de mesures à mettre en place :

- Mise en place d'îlots de vieillissement
- Suivi de la reproduction de l'espèce

RESEAU 2000 natura
Bourgogne

3. Programme d'actions
Objectifs
Mesures et coûts

Site n°FR2600956

DOCUMENT D'OBJECTIFS de GESTION

A. Le financement des mesures

Les objectifs fixés dans le documents d'objectifs pour assurer le maintien ou la restauration des habitats et des habitats d'espèces inscrits dans la directive européenne CEE 92/43 seront atteints grâce à des mesures spécifiques, destinées à compléter ou modifier la gestion actuelle.

Ces mesures de gestion correspondent à des travaux de restauration, de conservation ou d'amélioration des habitats qui ont motivé l'intégration du site dans le réseau Natura 2000. Des actions de sensibilisation et d'information du public seront également mises en place.

Des contrats Natura 2000 seront proposés à tous les propriétaires ou gestionnaires des terrains concernés par le périmètre du site, afin d'assurer la mise en place des opérations de gestion.

Les exploitants agricoles pourront s'appuyer sur des Contrats Natura 2000 qui prendront la forme de Contrats d'Agriculture Durable (CAD), remplaçant les Territoriaux d'Exploitation (CTE).

Pour les habitats forestiers, lorsque les mesures de gestion sont éligibles au titre des aides à l'investissement forestier de production, les contrats s'appuient sur les dispositions des barèmes forfaitaires régionaux, majorés de 10 %.

1) Le financement des contrats Natura 2000

Pour le financement des services rendus au titre de contrats Natura 2000, les aides versées proviendront :

- De cofinancements éventuels émanant des collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Général), des établissements publics, et autres acteurs locaux pour les contrats Natura 2000 et pour les mesures d'accompagnement (suivi, animation, …).

- De cofinancements de l'Union européenne sous la forme principalement d'aides au titre de la section garantie du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA), pour des mesures s'inscrivant dans le cadre de l'éligibilité au Règlement de Développement Rural (RDR) conformément au Plan de Développement Rural National (PDRN).
  Le taux de cofinancement communautaire est de 50 %.

- De cofinancements de l'Etat, correspondant à la contrepartie nationale du financement au titre du RDR pour les mesures éligibles. Cette contrepartie est prise en charge par :

  - Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) pour les mesures sortant du champ agro-environnemental, s'appuyant alors sur le Fonds de Gestion des Milieux Naturels (FGMN)
  - Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (MAAPAR) pour :

    - les contrats Natura 2000, sous la forme de Contrat d'Agriculture Durable (CAD)

2) Le financement des mesures forestières

Le financement des opérations de gestion des habitats forestiers peut s'appuyer soit sur les contrats forestiers Natura 2000, soit sur les financements de l'arrêté régional des aides aux investissements de production.

- Dans le cadre de l'amélioration des peuplements forestiers et notamment les conversions de taillis-sous-futaie en futaie régulières ou irrégulières, le financement des contrats Natura 2000 peut rentrer dans le cadre de l'arrêté préfectoral régional définissant le montant des aides à l'investissement forestier de production. La part nationale du cofinancement des mesures est alors prise en charge par le MAAPAR telle qu'elle est définie dans les différentes annexes de l'arrêté, majoré de 10 % en zone Natura 2000.

- Il est cependant possible, dans le cadre des investissements forestiers de production (dans le cadre de la circulaire DERF/SDF/C2000-3021 du 18 août 2000 relative aux aides à l'investissement forestier de production), de mettre en place une part non productive correspondant à un enjeu patrimonial (conservation d'une pelouse ou plantation d'un îlot feuillu dans un peuplement résineux) dans la limite de 20 % de la surface concernée. Le cofinancement est également pris en charge par le MAAPAR.

Dans les autres cas, et notamment la préconisation de travaux sylvicoles visant à améliorer l'état de l'habitat au titre de la directive européenne CEE92/43, les mesures retenues pour le financement des contrats forestiers Natura 2000 sont :

- La mesure i.2.7. du Plan de Développement Rural National concernant les opérations de gestion et d'entretien allant au-delà de la bonne pratique (investissements non productifs de revenus).
- Les compensations forfaitaires pour des obligations de long terme dont l'éligibilité administrative et financière doivent être validées par la Commission européenne dans le cadre d'une révision du PDRN.

Dans ce cas, le cofinancement national relève du Fonds de Gestion des Milieux Naturels géré par le MEDD ou d'autres co-financeurs nationaux.

Seuls les opérations de gestion ou les travaux sylvicoles conformes aux prescriptions des recommandations des cahiers d'habitats, reprises dans les documents d'objectifs, peuvent prétendre aux aides financières publiques.

3) Le financement des mesures d'accompagnement (animation, suivi)

Le financement des mesures d'accompagnement est assuré par :

- Des cofinancements éventuels émanant des collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Général), des établissements publics, et autres acteurs
- Des cofinancements éventuels émanant du FEOGA objectif 2
- Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD)

B. <u>Le programme LIFE « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire</u>

A noter sur ce site la réalisation du programme Life « Forêts et habitats de la Bourgogne calcaire » de 1999 à 2003, dont l'objectif principal était, à partir de financements européens et de cofinancements locaux (Région Bourgogne, MEDD, Agence de l'Eau Seine-Normandie et Conseil Général de Côte d'Or), la mise en condition de gestion durable des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

Outre la préparation du document d'objectifs, plusieurs opérations ont été menées sur le site : adaptation des aménagements forestiers de Fixin, Couchey, Brochon et Gevrey-Chambertin, étude des relations espaces ouverts / avifaune nicheuse, acquisition de pelouses, restauration de milieux ouverts, (coupe de pins, débroussaillage ...), entretien des pelouses par pâturage, pose de panneaux d'information, pose de barrières ...

La réalisation de ces premières mesures de gestion a permis de définir des coûts d'intervention par type d'action. Ces chiffrages ont été repris dans certaines mesures du document d'objectifs.

C. Rappel des objectifs

L'objectif principal de la Directive Européenne « Habitats Faune Flore » 92/43, , est de maintenir ou restaurer les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Le document d'objectifs rassemble les mesures adaptées à cet objectif, à l'issue d'une phase de concertation locale.

Les objectifs de gestion qui guident les propositions faites aux propriétaires, gestionnaires et/ou usagers suivent les recommandations des cahiers d'habitats :

Objectif A : maintien et restauration des pelouses
Objectif B : gestion conservatoire des hêtraies
Objectif C : gestion conservatoire des forêts de ravin
Objectif D : gestion conservatoire des milieux de falaises et d'éboulis
Objectif E : restauration d'un habitat d'intérêt communautaire sur les milieux forestiers enrésinés
Objectif F : développement de niches écologiques favorables aux espèces liées au vieillissement d'arbres
Objectif G : mise en cohérence des politiques publiques et d'aides sur le site Natura 2000
Objectif H : mise en cohérence des activités sportives avec les objectifs de conservation des habitats
Objectif I : maîtrise de la fréquentation touristique
Objectif J : développer l'information sur le site
Objectif K : mise en œuvre du document d'objectifs

Mesure A1

MISE EN PLACE DE CONVENTIONS ET DE NOTICES DE GESTION SUR LES PELOUSES

• Description de la mesure

Une « notice » de gestion sera établie sur l'ensemble des pelouses conventionnées. Elle s'appuiera sur les fiches « pelouses » réalisées en 2000 dans le cadre du programme Life « forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire ». Certaines pelouses doivent faire l'objet d'une convention entre le propriétaire et le gestionnaire. 436 ha sont actuellement en convention de gestion, entre les communes et le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.

• Localisation

Pelouses calcicoles xérophiles à mésophiles (6210)

Les notices de gestion concerneront les sites conventionnés, soit environ 436 ha, et d'autres pelouses communales (Chenôve, Marsannay-la-Côte ...) sur environ 100 ha, après validation par les communes du projet d'extension de périmètre.

• Modalités

- recherche cadastrale et identification des propriétaires
- établissement et signature de conventions
- réactualisation des fiches « pelouses »
- définition d'actions et de suivis à mettre en œuvre
- recherche d'éleveurs à proximité du site

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires
Structure animatrice, Propriétaires, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, exploitants, DDAF, Chambre d'Agriculture, BA 102

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Contact avec les propriétaires et mise en place de conventions (sur 100 ha)	25 j	7 850 €	MEDD, Conseil Régional
Réactualisation des fiches « pelouses » sur une quinzaine de sites	10 j	3 850 €	
Recherche d'exploitants et mise en place de conventions	52 j	16 328 €	

• Suivis

Un bilan des surfaces de pelouses concernées par ces actions sera réalisé dans 6 ans (mesure K1).

NB : Dans l'objectif de maintien et de restauration des pelouses, des contrats pourront être signés lors de la mise en œuvre du document d'objectifs. La notice de gestion sera rédigée ultérieurement et validée par le comité de suivi.

Mesure A2

MAITRISE DE SECTEURS DE PELOUSES MORCELEES

• Description de la mesure

L'objectif est d'assurer la maîtrise foncière de certains secteurs de pelouses fragmentées, en réunissant des parcelles isolées pour constituer une unité de gestion cohérente, ou en acquérant de petites parcelles enclavées afin de faciliter la mise en place d'un pâturage sur de grands ensembles.
Un projet d'association foncière pourrait faciliter l'acquisition de terrains par les communes.

• Localisation

Pelouses calcicoles xérophiles à mésophiles (6210)

17 ha sur les communes de Gevrey-Chambertin et Brochon (Lieu-dit « les Fontenottes » : 2 ha, « Puits d'Ena » : 15 ha)

• Modalités

- recherche des propriétaires et négociation
- acquisition des parcelles

Mise en œuvre par la structure animatrice, en partenariat avec :

Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, propriétaires, communes, SAFER

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Acquisition et frais de notaire	1 700 € / ha	28 900 €	MEDD
Convention de gestion (1 j / site)	515 € / site	1 030 €	

• Suivis

Un bilan des surfaces de pelouses concernées par ces actions sera réalisé dans 6 ans (mesure K1).

NB : les coûts d'acquisition sont issus du programme LIFE « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire ». Ils comprennent le coût du terrain et les frais de notaire.

Mesure A3

RESTAURATION DE PELOUSES EMBROUSSAILLEES OU COLONISEES PAR LES LIGNEUX

• Description de la mesure

L'opération vise à maintenir l'ouverture de parcelles de pelouses par une diminution des surfaces embroussaillées (plus de 60 % de fermeture) grâce à des interventions mécaniques de broyage d'arbustes et de coupe de ligneux.

• Localisation :

Pelouses calcicoles xérophiles à mésophiles (6210)

1. Couchey « la Montagne » : 4 ha
- Fixin « le Moulin à Vent » : 6 ha
- Brochon « Champ Sement » : 3 ha
- Vosne-Romanée « la Montagne » : 3 ha
2. Brochon « les Friches » : 3 ha
3. Chambolle-Musigny « la Taupe » : 10 ha

D'autres secteurs pourront être concernés après réalisation de la mesure A1.

• Modalités

- Un diagnostic initial sera réalisé (mesure A1)
- Bûcheronnage et broyage de fruticée en période automnale
- Exploitation des résineux en automne-hiver
- Exportation des produits de coupe
- Des noyaux arbustifs seront conservés. Le pourcentage sera défini lors du diagnostic initial
- Pas d'utilisation de phytocides, aucun traitement chimique même localisé
- Autorisation de défrichement si surface boisée > 1 ha

Mise en œuvre
Contrat Natura 2000

Partenaires
Structure animatrice, Propriétaires, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, DDAF, Chambre d'agriculture, Office national des forêts

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
1. Restauration par bûcheronnage avec exportation et broyage de fruticée	Sur devis	100 %	MEDD, FEOGA
2. Broyage de buis en mosaïque au broyeur à marteau sans exportation	Sur devis	100 %	
3. Coupe de genévrier avec exportation	Sur devis	100 %	

• Suivis

Un bilan des surfaces de pelouses concernées par ces actions sera réalisé dans 6 ans (mesure K1). Le contrôle sera fait à partir d'un pourcentage d'ouverture objectif défini dans la notice de gestion, ou par

photos aériennes à l'issue du second document d'objectifs (un état des lieux de certaines pelouses a été effectué en 2000).

Le programme Life « forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire » a permis de définir les coûts d'intervention suivants :

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)
Restauration par bûcheronnage avec exportation et broyage de fruticée	1 880 € / ha
Broyage de buis en mosaïque au broyeur à marteau sans exportation	1 147 € / ha
Coupe de genévriers avec exportation	3 042 € / ha

Mesure A4

MAINTIEN DE L'OUVERTURE DES PELOUSES PAR ENTRETIEN
(mesure 1901A du PDRN)

- **Description de la mesure**

Les actions de la mesure A3 seront suivies d'opérations d'entretien mécanique ou par pâturage.

- **Localisation**

- entretien mécanique : certaines pelouses calcicoles xérophiles à mésophiles (6210) concernées par la mesure A3 : 19 ha
- entretien par pâturage : toutes les pelouses calcicoles xérophiles à mésophiles (6210) : potentiellement 500 ha

D'autres secteurs pourront être concernés après réalisation de la mesure A1.

- **Modalités**

- Gyrobroyage d'entretien les années suivant la restauration ou fauche avec exportation des produits dès que l'état de la parcelle le permet
- Ecobuage et brûlis interdits, sauf sur avis à titre expérimental
- Entretien par pâturage raisonné avec allotement et déplacement des animaux et tenue d'un cahier de pâturage
- Pose de clôture si nécessaire, rationalisation de l'abreuvement
- Elimination des refus
- Fertilisation limitée aux effluents de pâturage sur place
- Effectuer un dessouchage si recouvrement ligneux > 30 %
- Accompagnement du pâturage avec négociation auprès des acteurs locaux

Mise en œuvre
Contrat d'Agriculture Durable ou Contrat Natura 2000 (si hors Surface Agricole Utile)

Partenaires
Structure animatrice, Propriétaires, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, DDAF, Chambre d'agriculture, Office national des forêts

- **Budget**

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Entretien mécanique	CAD : 99,09 € / ha / an (20 % Natura 2000)	1 883 € / an	MAAPAR, MEDD, FEOGA (et MEDD, FEOGA si hors SAU)
Entretien par pâturage	CAD : 141,78 € / ha / an (20 % Natura 2000)		
Ouverture de parcelles en pente	CAD : 256,11 € / ha / an (20 % Natura 2000)		
Accompagnement du pâturage, notamment lors de la transhumance (6 jours /an)	1 884 € / an	100 %	MEDD, FEOGA

- **Suivis**

Un bilan des surfaces de pelouses concernées par ces actions sera réalisé dans 6 ans (mesure K1).

NB : il n'y a actuellement qu'un exploitant majeur assurant la gestion par pâturage et le dispositif des CAD ne permet pas le cumul de contrats. Moins de 10 % des pelouses du site pourraient bénéficier d'un Contrat d'Agriculture Durable pour l'entretien.

Mesure A5

RESTAURATION EXPERIMENTALE DE PELOUSES

- **Description de la mesure**

L'objectif est de mettre en œuvre des actions mécaniques expérimentales de restauration d'habitats de pelouses fortement embroussaillées ou colonisées par des résineux (recouvrement > 90 %).

- **Localisation**

Pelouses calcicoles xérophiles à mésophiles et faciès d'embroussaillement (6210), peuplements résineux

- Nuits-Saint-Georges & Vosne-Romanée « le dessus des Damodes » : 10 ha
- Nuits-Saint-Georges « les Creux Froichots » : 10 ha, après validation par les communes du projet d'extension de périmètre.

D'autres secteurs pourront être concernés après réalisation de la mesure A1.

- **Modalités**

- Un diagnostic initial sera réalisé (mesure A1)
- 1. Restauration par abattage et dessouchage de pins (Nuits, Vosne)
- Exploitation des résineux en automne-hiver
- 2. Restauration par broyage de fruticée à Prunellier, Cornouiller, Nerprun et travaux de bûcheronnage (Nuits)
- Exportation des produits de coupe
- Des noyaux arbustifs seront conservés
- Pas d'utilisation de phytocides, aucun traitement chimique même localisé
- Autorisation de défrichement si surface boisée > 1 ha

Mise en œuvre

Contrat Natura 2000

Partenaires

Structure animatrice, Propriétaires, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, DDAF, Chambre d'agriculture, ONF, CRPF, conseillers de gestion de la forêt privée

- **Budget**

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
1. Restauration par abattage de pins sur 10 ha	Sur devis	100 %	MEDD, FEOGA
2. Restauration par broyage de fruticée à Prunellier, Cornouiller, Nerprun et travaux de bûcheronnage, sur 10 ha	Sur devis	100 %	
Indemnité si exploitation avant terme des peuplements résineux	Sur expertise forestière de la valeur d'avenir		
Expertise forestière en forêt privée (annexe 7 de l'arrêté préfectoral régional)	50 € / ha	12 € / ha + 10 % Natura 2000, soit 132 €	MAPAAR, MEDD, FEOGA

- **Suivis**

Un bilan des surfaces de pelouses concernées par ces actions sera réalisé dans 6 ans (mesure K1).

NB : à titre indicatif, le PDRN indique des coûts d'ouverture par débroussaillage lourd (avec arrachage, dessouchage, exportation des souches et broyage au sol) de 1 189 € / ha.

Le programme Life « forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire » a permis de définir les coûts d'intervention suivants :

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)
Restauration par abattage de pins	3 042 € / ha
Restauration par broyage de fruticée et travaux de bûcheronnage	1 880 € / ha

Mesure A6

RESTAURATION ET ENTRETIEN DE CLAIRIERES
(mesure t du PDRN)

• Description de la mesure

Maintenir l'ouverture de pelouses intraforestières par débroussaillage et recépage de la strate arbustive.

• Localisation

Pelouses calcicoles xérophiles à mésophiles et faciès d'embroussaillement (6210)

Pelouses intraforestières en forêt communale de Couchey « la Forêt » (10 ha), Marsannay-la-Côte « Bois de la combe du Pré » (environ 5 ha), Morey-Saint-Denis « la Bidaude » (2 ha), après validation par les communes du projet d'extension de périmètre.

• Modalités

- Vérification de la nature cadastrale des terrains

D'après le cahier des charges du dispositif national « Forêt » (pour information) :

- Etablir un plan détaillé des travaux intégrant la surface cumulée des zones à ouvrir et à entretenir.
- Pas d'intervention sur les pelouses de corniches
- Intervention du 15 septembre au 15 février uniquement.
- Un passage d'entretien dans la durée du DOCOB, soit un débroussaillage manuel tous les 6 ans des repousses ligneuses.
- Exportation des produits de la coupe.

Mise en œuvre
Contrat Natura 2000

Partenaires
Propriétaires, Office national des forêts, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Broyage léger ou lourd Coupe d'arbre isolé Recépage de la strate arbustive Exportation des produits de coupe et de broyage	Sur devis	Indemnité sur devis, versée à la réception des travaux, en fonction du dispositif national	MEDD, FEOGA, autres financeurs potentiels

• Suivis

Un bilan de l'état de conservation des habitats concernés par ces actions sera réalisé dans 6 ans (mesure K1).

Mesure A7

LOCALISATION ET INVENTAIRE BOTANIQUE DES PELOUSES SUR DALLES

• Description de la mesure

Les affleurements rocheux, près des corniches ou au sein des pelouses, abritant des plantes annuelles remarquables sont des formations qui couvrent généralement de très petites surfaces (quelques m²). Leur protection doit passer par une connaissance précise de leur localisation. Un suivi annuel de la composition végétale sera mis en place, il permettra d'établir un indicateur d'évaluation de la fréquentation (mesure K2).

• Localisation

Pelouses calcicoles sur dalles (code Natura *6110). L'habitat concerné est prioritaire dans la directive Habitats.

Toutes les pelouses du site, après validation par les communes du projet d'extension de périmètre.

• Modalités

- Etat initial avec phase de prospections complémentaires et phase d'inventaire botanique
- Suivi floristique annuel et rédaction d'une synthèse (en lien avec la mesure K2).

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires
Structure animatrice, Office national des forêts, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Prospection complémentaire et inventaire des dalles (5,5 j dont 0,5 j d'encadrement)	2 375 €	100 %	MEDD, autres financeurs potentiels
Suivi floristique annuel et synthèse finale (15 j)	5 775 €	100 %	MEDD, autres financeurs potentiels

• Suivis

Un bilan des surfaces de pelouses concernées par ces actions sera réalisé dans 6 ans (mesure K1).

Mesure A8

SUIVI DES IMPACTS DES TRAVAUX SUR LES PELOUSES PAR PHOTOS AERIENNES ET PAR TRANSECT

• Description de la mesure

Un suivi des actions menées sur les pelouses sera réalisé, afin d'analyser leurs effets sur la végétation arbustive. Un état des lieux de certaines pelouses a été réalisé par ULM, dans le cadre du programme Life (échelle 1/2500ème), en avril 2000. Cinq transects ont été mis en place depuis 1998.

• Localisation

Pelouses calcicoles xérophiles à mésophiles et faciès d'embroussaillement (6210)

- état des lieux par photos aériennes à Chenôve, Marsannay, Nuits-Saint-Georges (env. 250 ha)
- suivi par photos aériennes sur 270 ha
- 5 transects existants à Brochon, et Vosne-Romanée
- 8 nouveaux transects à Couchey, Fixin, Brochon, Chambolle, Vosne

Après validation par les communes du projet d'extension de périmètre

• Modalités

- Complément d'état des lieux sur les pelouses non couvertes lors du programme LIFE (environ 200 ha) : préparation du plan de vol, réalisation, travaux photos, livraison sur CD-rom
- Suivi par photos aériennes par ULM à l'issue du DOCOB : préparation du plan de vol, réalisation, travaux photos, livraison sur CD-rom
- Suivis des 5 transects existants tous les 6 ans
- Mise en place et suivis tous les 6 ans de 8 nouveaux transects sur les autres pelouses où des actions ont été réalisées
- Synthèse finale des suivis

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires
Structure animatrice, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Office national des forêts, opérateur ULM

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Etat des lieux par photos aériennes (env. 250 ha)	1 250 €	100 %	MEDD, autres financeurs potentiels
Suivi par photos aériennes (520 ha)	2 600 €	100 %	
Suivi des 5 transects existants (1,5 j)	578 €	100 %	
Mise en place (5 j, dont 1 j d'encadrement) et suivis de 8 nouveaux transects (2,5 j)	2 888 €	100 %	
Synthèse finale des suivis (8 j)	3 080 €	100 %	

• Suivis

Un bilan des surfaces de pelouses concernées par ces actions sera réalisé à l'issue du premier DOCOB pour les transects et du second pour les photos aériennes (mesure K1).

Mesure B1

AMELIORATION DES TAILLIS-SOUS-FUTAIE PAR TRAITEMENT IRREGULIER

(mesure i.2.7. du PDRN : F27019 et annexe 3.3 de l'arrêté régional des aides à l'investissement forestier)

• Description de la mesure

Cette action a pour but :
- d'améliorer l'état de conservation des habitats forestiers de hêtraies, en favorisant la régénération naturelle du hêtre.
- d'améliorer des conditions écologiques favorables à la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*), espèce retenue dans l'arrêté du 16/11/2001 et contactée à proximité (plateau au nord de la combe de Couchey).

Des **expérimentations** seront réalisées en forêt communale sur la partie nord du site (Couchey, Fixin).

• Localisation

Habitats de hêtraies calcicoles à neutrophiles (9130, 9150)

Forêts communales de Fixin (23 ha) et Couchey (13 ha)

• Modalités

D'après les caractéristiques des habitats observés à Couchey et Fixin :

- Repérage et matérialisation des arbres à cavités
- Localisation des zones d'éclaircies des bois moyens et du taillis
- Exploitation par coupes jardinées
- Mise en place d'un protocole de suivi de la régénération
- Maintien de la diversité des essences feuillues
- Coupes jardinées à Couchey, avec intervention au profit des semis de hêtre
- Pas de plantations d'enrichissement
- Pas d'ouverture de nouveaux axes de pénétration
- Utiliser les voies existantes lors de la sortie des bois

Selon les modalités du dispositif national sur les contrats forestiers :

- Deux passages maximum pendant la durée du contrat de 5 ans
- Réaliser l'inventaire des bois supérieurs à 35 cm de diamètre
- Engagement de conserver ces espaces pendant un minimum de 15 ans.

Mise en œuvre

- Annexe 3.3. de l'Arrêté préfectoral régional fixant les aides aux investissements forestiers de production. Ces aides concernent uniquement les améliorations de TSF.

- Contrat forestier Natura 2000

Partenaires

Propriétaires, Office national des forêts, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, DDAF, Entrepreneur de débardage

- **Budget**

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Travaux de mise en place d'un traitement irrégulier (aide forfaitaire)	Sur devis	50 % du montant des travaux en nombre d'heures de travail, sur devis réel + 10 % Natura 2000, conditions financières à définir dans le dispositif national	MAAPAR, MEDD, FEOGA
Débardage à cheval ou par câble sur les sols fragiles	Surcoût de 5 € / m^3	100 % du surcoût	MEDD, FEOGA

- **Suivis**

Un bilan de l'état de conservation des habitats concernés par ces actions sera réalisé dans 6 ans (mesure K1).

Mesure C1

GESTION CONSERVATOIRE DES FORETS DE RAVIN AVEC SUIVI DE LA DYNAMIQUE NATURELLE DES HABITATS

• Description de la mesure

Les forêts de ravin, sauf à proximité de la station de Lunetière de Dijon, dans la combe Lavaux, qui nécessite une légère ouverture du peuplement (voir mesure L1), seront laissées à l'écart de toute exploitation. Seules des petites trouées seront réalisées très localement à titre expérimental dans les tillaies pour observer la régénération naturelle du tilleul (hors cépées). Un suivi sera mis en place.

• Localisation

Habitats de tillaies sèches et érablaies (*9180)

• Modalités

- Intégration des recommandations dans les aménagements forestiers (mesure G2).
- Mise en place d'un protocole de suivi de la régénération naturelle de l'habitat, avec localisation de petites trouées
- Dans le cas d'exploitation dans les érablaies pour des raisons de sécurité, l'éclaircie de taillis est conseillée.

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires
Office national des forêts, Propriétaires, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, conseillers de gestion de la forêt privée

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Mise en place d'un protocole de suivi scientifique (5 j, dont 1 j d'encadrement)	1 925 €	100 %	MEDD, autres financeurs potentiels
Réalisation du suivi et synthèse finale (2 j par an)	3 850 €	100 %	MEDD, autres financeurs potentiels

• Suivis

Une synthèse finale sera réalisée au terme des six ans du document d'objectifs (mesure K1).

Mesure D1

REEQUIPEMENT OU FERMETURE DE VOIES D'ESCALADE

• Description de la mesure

Certaines espèces végétales ou animales peuvent être sensibles à la pratique de l'escalade. Un travail sera mené en collaboration avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade afin d'assurer le maintien ou le développement de ces espèces. Cette mesure est liée à la mesure A7 (inventaire botanique des pelouses sur dalles).

• Localisation

Communautés des falaises calcaires (8210)

Combes de Couchey, Fixin, Brochon, Chambolle-Musigny

• Modalités

- Identification sur chaque falaise des secteurs fragiles à ré-équiper en collaboration avec la FFME.
- Mise en place de conventions avec les communes et/ou les propriétaires, le cas échéant.
- Intervention des personnels de la FFME afin de ré-équiper certaines voies (descendre les derniers points de rappel pour éviter le passage des grimpeurs sur les corniches) ou en fermer sur les sites d'intérêt majeur.
- Modification de l'arrêté de protection de biotope pour intégrer les habitats, les espèces végétales, en l'étendant à tous les secteurs de nidification du Faucon pèlerin.

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires
Propriétaires, Fédération Française de Montagne et d'Escalade, structure animatrice, Office national des forêts, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Ministère de la Défense, CEOB-L'Aile Brisée

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Identification des secteurs à fort enjeu (5 j animateur et 5 j cadre FFME)	3 850 €	100 %	MEDD, autres financeurs potentiels
Mise en place de conventions (6 j, dont 1 j d'encadrement)	2 085 €	100 %	
Rééquipement ou fermeture de voies (10 j)	3 850 €	100 %	

• Suivis

Dans six ans, un bilan sera dressé du nombre de voies qui ont été ré-équipées ou condamnées (mesure K1).

Mesure D2

COUPE DE LIGNEUX DANS LES EBOULIS

• Description de la mesure

Dans les éboulis, la végétation arbustive fixe la partie mobile du sol et constitue un frein à l'érosion. La fixation progressive de ces formations peut les faire évoluer vers des stades forestiers, où les espèces caractéristiques ne sont plus présentes.

• Localisation

Habitats d'éboulis ouverts (*8160).

Cette action concerne de très petites surfaces (moins de 2 ha).

• Modalités

- Identification précise des secteurs d'intervention
- Débroussaillage manuel avec évacuation des produits de coupe (arbustes)
- Exploitation en automne-hiver
- Pas d'utilisation de phytocides, aucun traitement chimique même localisé
- Maintenir un % de ligneux, de l'ordre de 10 %
- Conserver les fougères et espèces herbacées remarquables (Ibéris intermédiaire, Laser de France, Scrophulaire du Jura)
- Conserver les pieds de Cotonéaster sauvage

Mise en œuvre
Contrat Natura 2000

Partenaires
Propriétaires, Office national des forêts, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Identification et cartographie des secteurs d'intervention (5 j)	1 925 €	100 %	MEDD
Débroussaillage et enlèvement des produits	Sur devis	100 % du montant du devis	

• Suivis

Dans six ans, un bilan sera dressé de la surface d'éboulis concernés par cette action (mesure K1).

Le programme Life « forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire » a permis de définir les coûts d'intervention suivants :

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)
Débroussaillage et enlèvement des produits	1 500 € / ha

Mesure E1

ACCOMPAGNER LA REGENERATION NATURELLE FEUILLUE DE L'HABITAT

• Description de la mesure

Favoriser le retour d'un habitat forestier de la directive Habitats à la place de peuplements résineux adultes, en valorisant les accrus naturels par des trouées de régénération.

• Localisation

Habitat potentiel de hêtraie calcicole à neutrophile (9130)

En versant nord dans la combe Laveau à Fixin (1 ha) et la combe de Brochon (2 ha). Chênaie pédonculée (9160) dans la combe Laveau (1 ha).

• Modalités

- Opération de repérage des semis et des tiges feuillues dans le peuplement résineux
- Exploitation manuelle des résineux en réalisant des trouées de 0,5 ha maximum
- Elimination des rémanents par broyage sur le chemin du fond de combe, pas de broyeur lourd
- Autorisation de travaux en site classé (Brochon)
- Précautions lors de l'exploitation : contours des trouées irréguliers (raison paysagère), maintien des feuillus présents et sortie des bois par câblage au sol
- Repérer, marquer et conserver quelques résineux en îlot de vieillissement (pin et mélèze)
- Surface à traiter par site : une ou plusieurs trouées d'une surface totale de 0,5 ha.
- La densité minimale doit permettre un objectif de 300 tiges feuillues par ha bien réparties (ou 75 % de couverture au sol), 15 ans après le 1er passage.

Mise en œuvre
Le financement de cette mesure n'est actuellement pas assuré.

Partenaires
Propriétaires, Office national des forêts, CRPF, DDAF, Diren, acteurs de la Charte forestière de territoire, conseillers de gestion de la forêt privée

• Budget

A titre de comparaison, le groupe de travail Champagne-Ardenne a établi le forfait suivant :

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Conversion feuillue des secteurs enrésinés			
Débardage à cheval ou par câble			

• Suivis

Au terme des six ans du document d'objectifs, un bilan sera dressé de la surface régénérée (mesure K1). Un contrôle des essences et des densités sera effectué dans 4 ans.

Mesure F1

MISE EN PLACE D'UN RESEAU D'ILOTS DE VIEILLISSEMENT

(mesure i.2.7. du PDRN : F27020)

• Description de la mesure

Un îlot de vieillissement est un groupe d'arbre adultes mitoyens — ou un réseau fonctionnel d'arbres isolés — dont l'exploitation est reportée ou annulée en vue d'obtenir une portion de forêt ou d'arbres plus âgée que les peuplements de la périphérie. L'objectif de cette action est de favoriser le développement de nombreuses niches écologiques pour la faune (*Barbastella barbastellus*, *Pernis apivorus*, *Lucanus cervus* ...) et la flore.

• Localisation

Habitats de hêtraies (9130, 9150), tous les peuplements sur blocs (*9180 forêts de ravin à Scolopendre)
Espèces de l'arrêté du 16/11/2001 : *Barbastella barbastellus*, *Circaetus gallicus*

Une quinzaine d'îlots sera positionnée (un îlot dans chaque combe). Dans la combe de Fixin, quelques résineux seront conservés en îlot.

Superficie à définir

• Modalités

- Intégration de la mesure dans les documents d'aménagement forestier et les Plans Simples de Gestion dans les 3 ans suivants la signature du contrat
- Les peuplements réguliers doivent avoir atteint l'âge moyen d'exploitation pour que le propriétaire bénéficie d'un contrat. Les peuplements irréguliers doivent présenter 50 % de gros bois.
- Les bouquets d'arbres seront gardés sur pied pendant un minimum de 15 ans pour les résineux et 20 ans pour les feuillus.
- Aucune intervention sylvicole pendant 30 ans maximum
- Délimitation sur le terrain (sauf pour les peuplements sur blocs) et cartographie.
- La surface minimum unitaire est de 15 ares.
- Pas de surface maximum, mais la superficie des îlots ne pourra excéder 15 % de la superficie exploitée
- Le propriétaire doit souscrire une assurance responsabilité civile.

Mise en œuvre

Contrat forestier Natura 2000

Partenaires

Propriétaires, CRPF, Office national des forêts, Syndicat des propriétaires forestiers, DDAF, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, conseillers de gestion de la forêt privée

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Compensation liée à la perte éventuelle de la valeur d'avenir des individus intégrant le repérage, la cartographie le marquage des îlots et l'assurance responsabilité civile	Forfait sur la base d'un barème régional défini par type de peuplement	Aide en fonction du dispositif national	MEDD

• Suivis

Un bilan de la surface des îlots sera réalisé dans 6 ans (mesure K1), et un suivi scientifique sera mis en place (mesure F2).

Mesure F2

MISE EN PLACE DE SUIVIS DES INSECTES LIES AU BOIS MORT (SAPROXYLIQUES)

• Description de la mesure

La mise en place d'un suivi des insectes liés aux divers stades de décomposition du bois, permettra d'observer les effets des îlots de vieillissement sur leurs populations. La première phase consiste à établir un état des lieux lors de l'implantation des îlots.

• Localisation

Ilots de vieillissement mis en place dans le cadre de la mesure F1.

• Modalités

- Mise en place d'un protocole de suivi entomologique
- Achat de matériel d'échantillonnage
- Réalisation du suivi scientifique (déplacements, déterminations, rédaction)
- 6 états des lieux à raison de deux pièges à interception par site : chaque année, un îlot différent sera inventorié
- Rédaction d'une synthèse finale

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires
Structure animatrice, Office national des forêts, Associations d'entomologistes, Muséum d'Histoire Naturelle, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Mise en place du protocole (2 j)	770 €	100 %	MEDD, autres financeurs potentiels
Achat de deux pièges à interception	170 €	100 %	
Réalisation du suivi (10 j par an)	23 100 €	100 %	
Synthèse finale (2 j)	770 €	100 %	

• Suivis

Une synthèse finale sera élaborée au terme des six ans du document d'objectifs.

Mesure F3

ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIERES

- **Description de la mesure**

Permettre l'acquisition de parcelles forestières par les communes avec pour seul objectif la mise en place d'îlots de sénescence ou de réserve intégrale.

- **Localisation**

Habitats de hêtraies (9130, 9150), forêts de ravin à Scolopendre (*9180)

Essentiellement en versant nord de la combe d'Orveaux (Flagey-Echezeaux) avec un objectif de 50 ha.

- **Modalités**

- Réalisation d'une expertise forestière, pour évaluer la perte de revenu liée à l'abandon des arbres
- Acquisition par les communes, ou un regroupement de communes afin de mettre en oeuvre une gestion conjointe
- L'acte notarié fera mention de l'objectif de la non-exploitation des parcelles
- Mise en place d'une convention de gestion

Mise en œuvre par la structure animatrice en partenariat avec :

Propriétaires, CRPF, conseillers de gestion de la forêt privée, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

- **Budget**

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Expertise, acquisition et frais de notaire	Sur devis	100 % du montant du devis	MEDD

- **Suivis**

Un bilan de la surface de forêts sera dressé à l'issue du document d'objectifs.

Mesure G1

MISE EN COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET D'AIDES SUR LE SITE

• Description de la mesure

Analyser l'ensemble des projets d'aménagement susceptibles d'avoir un impact sur le site Natura 2000.

• Localisation

Ensemble du site Natura 2000

• Modalités

- Recueil des données sur les différents projets soumis à déclaration, autorisation ou approbation
- Veille sur les projets suceptibles d'avoir un impact sur le site

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires
Structure animatrice, services de l'Etat

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Recueil et synthèse des données (5 j)	1 925 €	100 %	MEDD, FEOGA

Mesure G2

MISE EN COHERENCE DES PROJETS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AVEC LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

• Description de la mesure

Les recommandations de la Charte forestière de territoire (en cours d'élaboration sur la Côte dijonnaise), les objectifs des documents d'aménagement forestier devront être mis en cohérence avec les mesures du document d'objectifs.

• Localisation

Ensemble du site Natura 2000

• Modalités

- Réunion de travail avec le comité de suivi de la charte forestière, l'Office national des forêts et le CRPF
- Adaptation, si nécessaire, des Plans Simples de Gestion
- Adaptation, si nécessaire, des aménagements forestiers sur les forêts communales de Marsannay, Morey-Saint-Denis, Vosne-Romanée et Nuits-Saint-Georges, en proposant l'intégration de la totalité du périmètre Natura 2000 en série d'intérêt écologique.
- Mise en cohérence du plan de gestion de la Réserve Naturelle de la combe Lavaux avec le DOCOB

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires

Structure animatrice, comité de suivi de la charte forestière, Office national des forêts, CRPF, DDAF

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Réunions de travail (7 j)	3 605 €	100 %	MEDD, FEOGA

Mesure H1

MISE EN PLACE DE CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES CONCERNES AFIN D'ORGANISER LES ACTIVITES DE PLEIN-AIR

- **Description de la mesure**

Certaines activités de plein-air peuvent engendrer un impact sur le site. Des conventions entre propriétaires, gestionnaires et représentants des usagers permettront d'harmoniser ces activités avec la protection des habitats et/ou des espèces remarquables.

- **Localisation**

Ensemble du site Natura 2000 : hêtraies 9130 et 9150, forêts de ravin *9180, pelouses calcicoles *6110, 6210, falaises 8210, éboulis 8130.

- **Modalités**

- Deux réunions annuelles du groupe de travail « fréquentation »
- Etablissement de conventions avec les différents représentants des usagers et des fédérations sportives

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires

Structure animatrice, Comité Régional Olympique et Sportif, Direction Régionale Jeunesse et Sports, représentants des fédérations sportives et des usagers, Comité régional du tourisme

- **Budget**

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Réunions de travail (2 j par an)	6 180 €	100 %	MEDD, autres financeurs potentiels (Fonds National de Développement du Sport ...)
Etablissement de conventions (5 j)	2 315 €	100 %	

- **Suivis**

Un bilan du nombre de conventions établies sera dressé à l'issue du document d'objectifs (mesure K1).

Mesure H2

ELABORATION D'UN PLAN DE FREQUENTATION

• Description de la mesure

Un plan de fréquentation sera réalisé durant la première année du document d'objectifs. Il permettra, en relation avec la mesure H1, de canaliser les activités sportives ou touristiques sur des sites équipés et de définir des zones prioritaires d'intervention (surveillance, barrières). Cette mesure est liée à la mesure I1 (fermeture d'accès).

• Localisation

Ensemble du site Natura 2000 : hêtraies 9130 et 9150, forêts de ravin *9180, pelouses calcicoles *6110, 6210, falaises 8210, éboulis 8130.

• Modalités

- Identification de l'ensemble des secteurs où la fréquentation pose un problème pour la conservation des habitats et/ou des espèces
- Définir un plan de fréquentation des zones où les activités seront canalisées et organisées
- Mise en place de barrières sur la commune de Chambolle-Musigny, après identification des ayants droit.

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires

Structure animatrice, Propriétaires, Office national des forêts, représentants des usagers sportifs, Comité régional du tourisme, Office national de la chasse et de la faune sauvage, conseillers de gestion de la forêt privée

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Identification des secteurs sensibles (5 j)	1 570 €	100 %	MEDD, autres financeurs potentiels
Définition du plan de fréquentation (5 j)	1 570 €	100 %	
Pose de 2 barrières et maintenance (1 j)	1 015 €	100 %	

• Suivis

Mesure I1

RENFORCEMENT DES ACTIONS DE SURVEILLANCE

• Description de la mesure

Des tournées supplémentaires de terrain seront nécessaires pour mener des actions de surveillance, voire de répression auprès des usagers du site.

• Localisation

Ensemble du site Natura 2000 : hêtraies 9130 et 9150, forêts de ravin *9180, pelouses calcicoles *6110, 6210, falaises 8210, éboulis 8130.

• Modalités

- Mise en place de convention de partenariat entre l'ONF, l'ONCFS et la Gendarmerie pour la mise en place de tournées de surveillance et le prêt de matériel.
- Réunions de travail avec l'Office national des forêts, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et la Gendarmerie.
- Réalisation de deux tournées de surveillance supplémentaires chaque année à 6 personnes.
- Compte-rendus de tournées.
- Acquisition de matériel (lampe, jumelles ...).

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires

Structure animatrice, Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage, Propriétaires, Gendarmerie, Office national des forêts

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Deux réunions annuelles (1 j / an)	3 090 €	100 %	MEDD, autres financeurs potentiels
Tournées de surveillance (12 j / an) et compte-rendu (1 j / an)	24 492 €	100 %	
Acquisition de matériel	5 000 € + matériel complémentaire sur devis	100 %	

• Suivis

Un bilan des actions de surveillance sera réalisé à l'issue du document d'objectifs sur la base des compte-rendus de tournées.

Mesure J1

REALISATION D'UNE PLAQUETTE D'INFORMATION SUR L'ENSEMBLE DU SITE

• Description de la mesure

Cette mesure est destinée à informer le grand public sur l'intérêt écologique du site Natura 2000, la fragilité de certains habitats, et les mesures de gestion mises en place.

• Localisation

Ensemble du site Natura 2000

• Modalités

- Conception d'une plaquette d'information au format A4, 3 volets, couleur
- Impression à 5000 exemplaires
- Plan de diffusion de la plaquette

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires

Structure animatrice, bureaux d'études, imprimeurs

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Conception (5 j)	1 925 €	100 %	MEDD
Impression et diffusion	1 500 €	100 %	

Mesure J2

MISE EN PLACE D'UNE REUNION D'INFORMATION PUBLIQUE DANS CHAQUE VILLAGE DU SITE

• Description de la mesure

Informer les usagers et acteurs locaux sur la démarche Natura 2000 et la possibilité de contractualiser les mesures.

• Localisation

Chenôve, Marsannay-la-Côte, Couchey, Fixin, Brochon, Gevrey-Chambertin, Chamboeuf, Morey-Saint-Denis, Chambolle-Musigny, Flagey-Echezeaux, Vosne-Romanée, Nuits-Saint-Georges

• Modalités

- Réunions d'information des usagers, propriétaires, exploitants, dans les villages du site

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires

Structure animatrice, propriétaires, exploitants, usagers, Office national des forêts, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
12 réunions d'information (7 j)	2 695 €	100 %	MEDD

• Suivis

Un bilan du nombre de réunions d'information sera dressé à l'issue du document d'objectifs (mesure K1).

Mesure J3

MISE EN PLACE D'UN PANNEAU D'INFORMATION

(mesure i.2.7. du PDRN : F27018)

• Description de la mesure

Cette mesure vise à mettre en place un panneaux d'information pédagogique destiné au grand public sur la richesse écologique forestière du site Natura 2000. Cette mesure est liée à la mesure H2.

• Localisation

En complément des opérations mises en place dans le cadre du programme Life (communes de Couchey et Fixin) : commune de Marsannay-la-Côte (parking de la combe Sémetrot « les sapins du Garde »), après validation par la commune de l'extension de périmètre.

• Modalités

- Conception, réalisation et pose d'un panneau d'information à Marsannay-la-Côte

Mise en œuvre

Contrat forestier Natura 2000

Partenaires

Structure animatrice, Office national des forêts, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Conception, réalisation et pose	3 000 €	100 % (1 400 € dans le cadre du dispositif national sur les contrats forestiers)	MEDD, FEOGA

Mesure K1

MISE EN PLACE D'UN TABLEAU DE BORD AVEC DES INDICATEURS QUANTITATIFS DE GESTION D'HABITATS ET D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

• Description de la mesure

Cette mesure vise à mettre en place un tableau de bord permettant de comparer de manière quantitative l'état de conservation des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire entre l'approbation du document d'objectifs et le terme des six ans.

• Localisation

- Ensemble du site Natura 2000 : hêtraies 9130, 9150 / forêts de ravin *9180 / chênaie pédonculée 9160 / pelouses calcicoles *6110, 6210 / falaise 8210 / éboulis 8130
- Espèces de l'annexe 2 de la directive

• Modalités

- Mettre en place des indicateurs de suivi pour chaque habitat et/ou espèce d'intérêt communautaire
- Réaliser le bilan du taux de réalisation de chaque action

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires
Structure animatrice, gestionnaires, scientifiques

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Mise en place d'indicateurs (1 j)	515 €	100 %	MEDD
Bilan quantitatif avec recueil des données et synthèse (4 j)	1 540 €	100 %	

Mesure K2

MISE EN PLACE D'UN TABLEAU DE BORD AVEC DES INDICATEURS QUALITATIFS DE GESTION D'HABITATS ET D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

• Description de la mesure

Cette mesure vise à mettre en place un tableau de bord permettant de comparer de manière qualitative l'état de conservation des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire entre l'approbation du document d'objectifs et le terme des six ans.

• Localisation

- Ensemble du site Natura 2000 : hêtraies 9130, 9150 / forêts de ravin *9180 / chênaie pédonculée 9160 / pelouses calcicoles *6110, 6210 / falaise 8210 / éboulis 8130
- Espèces de l'annexe 2 de la directive

• Modalités

- Mettre en place des indicateurs de suivi pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire, en concertation avec les usagers et gestionnaires du site.
- Réalisation d'inventaires en fonction du choix de ces espèces indicatrices (espèces végétales des falaises, lépidoptères, orthoptères, chiroptères, reptiles et oiseaux, dont Faucon pèlerin) en relation avec la gestion des milieux et les activités humaines.

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires
Structure animatrice, opérateurs scientifiques

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Mise en place d'indicateurs (8 j)	3 080 €	100 %	MEDD
Réalisation d'inventaires complémentaires	A définir avec le comité de suivi		

Mesure K3

DEFINITION DU PERIMETRE DU SITE A L'ECHELLE CADASTRALE

• Description de la mesure

Cette mesure vise à définir le périmètre du site Natura 2000, à l'échelle du cadastre (1/5000ème). Un travail de recherche cadastrale des parcelles viticoles sera nécessaire pour harmoniser les périmètres des zones AOC et le périmètre du site Natura 2000.

• Localisation

Ensemble du site Natura 2000

• Modalités

- Réunions de travail avec les syndicats de viticulteurs
- Cartographie des limites du site à l'échelle cadastrale

Mise en œuvre par la structure animatrice

Partenaires

Structure animatrice, Association des Viticulteurs de Côte-d'Or, Institut National des Appellations d'Origine (INAO), syndicats de propriétaires, SAFER, Bureaux d'étude

• Budget

Nature de l'opération	Coûts estimés (€ HT)	Montant de l'aide	Financements
Réunions de travail (périmètre AOC)	(à définir avec l'INAO)	100 %	MEDD
Achat des plans cadastraux	460 €	100 %	
Cartographie des limites du site (15 j)	5 775 €	100 %	
Frais de reproduction (20 ex)	1 500 €	100 %	

RESEAU 2000 natura
Bourgogne

4· Tableau récapitulatif
des mesures et coûts

Site n°FR2600956

DOCUMENT D'OBJECTIFS de GESTION

Tableau récapitulatif des coûts par habitats (tarif 2003)

Hypothèse 1

		Travaux		Suivi		Expertise	Compensation	Acquisition	Animation	Surface (ha)	Total
		Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement					
Pelouses	A1					3 850 €			24 178 €		28 028 €
	A2							28 900 €	1 030 €	17	29 930 €
	A3									29	
	A4		11 298 € + CAD (397,89 € / ha / an)						11 304 €	500	22 602 € + CAD
	A5	23 780 €				500 €	Sur expertise			20	24 280 € + expertise
	A6	Sur devis	Sur devis							17	Sur devis
	A7			5 775 €		2 375 €					8 150 €
	A8			9 146 €		1 250 €				520	10 396 €
Hêtraies	B1	Sur devis + 5 € / m^3								36	/
Forêts de ravin	C1			5 775 €							5 775 €
Falaises et éboulis	D1	3 850 €				3 850 €			2 085 €		9 785 €
	D2	1 500 €				1 925 €				< 2 ha	3 425 €
Peuplements résineux	E1									4	
Ilots de vieillissement	F1										
	F2			24 640 €	170 €						24 810 €
	F3							Sur devis			Sur devis
										Total	**167 181 € + CAD & devis**

NB : Cette évaluation ne comprend pas le coût de la restauration et de l'entretien des pelouses par pâturage (mesure A4), puisque le dispositif des CAD ne permet pas de cumul de contrat et qu'il n'y a actuellement qu'un seul exploitant donc un seul contractant. Avec le dispositif CAD sous sa forme actuelle, moins de 10 % des pelouses du site pourront bénéficier d'un Contrat d'Agriculture Durable. Ce chiffrage n'intègre pas : - les coûts de l'amélioration des TSF et les volumes de bois exploités (B1 et E1),

- le coût de la mise en place des îlots de vieillissement et les compensations liées à la perte de la valeur d'avenir des bois (F1).

Tableau récapitulatif des coûts par habitats (tarif 2003)

Hypothèse 2

		Travaux		Suivi		Expertise	Compensation	Acquisition	Animation	Surface (ha)	Total
		Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement					
Pelouses	A1					3 850 €			24 178 €	100	28 028 €
	A2							28 900 €	1 030 €	17	29 930 €
	A3	63 941 €								29	63 941 €
	A4		11 298 € + CAD (397,89 € / ha / an)						11 304 €	500	22 602 € + CAD
	A5	49 220 €				500 €	Sur expertise			20	49 720 € + expertise
	A6	Sur devis	Sur devis							17	Sur devis
	A7			5 775 €		2 375 €					8 150 €
	A8			9 146 €		1 250 €				520	10 396 €
Hêtraies	B1	Sur devis + 5 € / m^3								36	/
Forêts de ravin	C1			5 775 €							5 775 €
Falaises et éboulis	D1	3 850 €				3 850 €			2 085 €		9 785 €
	D2	3 000 €				1 925 €				< 2 ha	4 925 €
Peuplements résineux	E1									4	
Ilots de vieillissement	F1										
	F2			24 640 €	170 €						24 810 €
	F3										Sur devis
										Total	**258 062 € + CAD & devis**

NB : Cette évaluation ne comprend pas le coût de l'entretien des pelouses par pâturage (mesure A4), puisque le dispositif des CAD ne permet pas de cumul de contrat et qu'il n'y a actuellement qu'un seul exploitant donc un seul contractant. Avec le dispositif CAD sous sa forme actuelle, moins de 10 % des pelouses du site pourront bénéficier d'un Contrat d'Agriculture Durable. Ce chiffrage n'intègre pas : - les coûts de l'amélioration des TSF et les volumes de bois exploités (B1 et E1),

- le coût de la mise en place des îlots de vieillissement et les compensations liées à la perte de la valeur d'avenir des bois (F1).

Tableau récapitulatif des coûts par mesures transversales

	Expertise	Investissement	Animation	Synthèse	
G1				1 925 €	
G2			3 605 €		
H1			8 495 €		
H2	3 140 €	1 015 €			
I1		24 492 € + matériel complémentaire sur devis	3 090 €		
J1		3 425 €			
J2		2 695 €			
J3		3 000 €			
K1	515 €			1 540 €	
K2	3 080 €				
K3	5 775 €	1 960 €			
Total	**12 510 €**	**36 587 €**	**15 190 €**	**3 465 €**	**67 752 €**

NB : Ce chiffrage n'intègre pas le coût éventuel de l'adaptation du PSG (G2), le matériel complémentaire nécessaire pour renforcer les actions de surveillance (I1), le choix d'indicateurs de gestion des habitats et la réalisation d'inventaires scientifiques complémentaires (K2), les réunions de travail avec l'INAO (K3).

RESEAU 2000 natura
Bourgogne

5· Annexes

Site n°FR2600956

DOCUMENT D'OBJECTIFS de GESTION

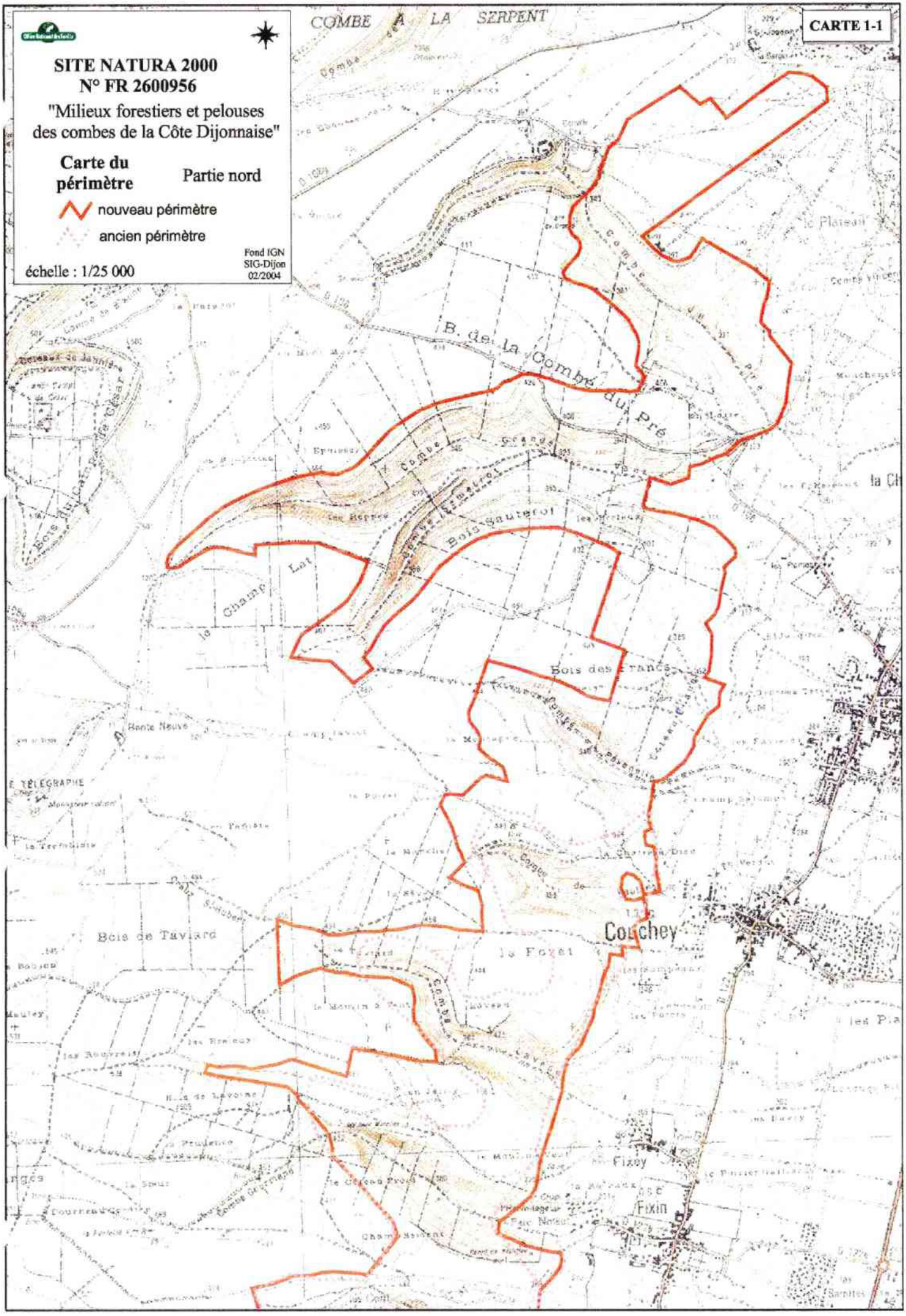
CARTE 1-1
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte du périmètre
Partie nord
nouveau périmètre
ancien périmètre
échelle : 1/25 000
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
COMBE A LA SERPENT
B. de la Combe du Pré
Bois Sauterot
Bois des Francs
Bois de Taviard
Couchey
Fixey
Fixin

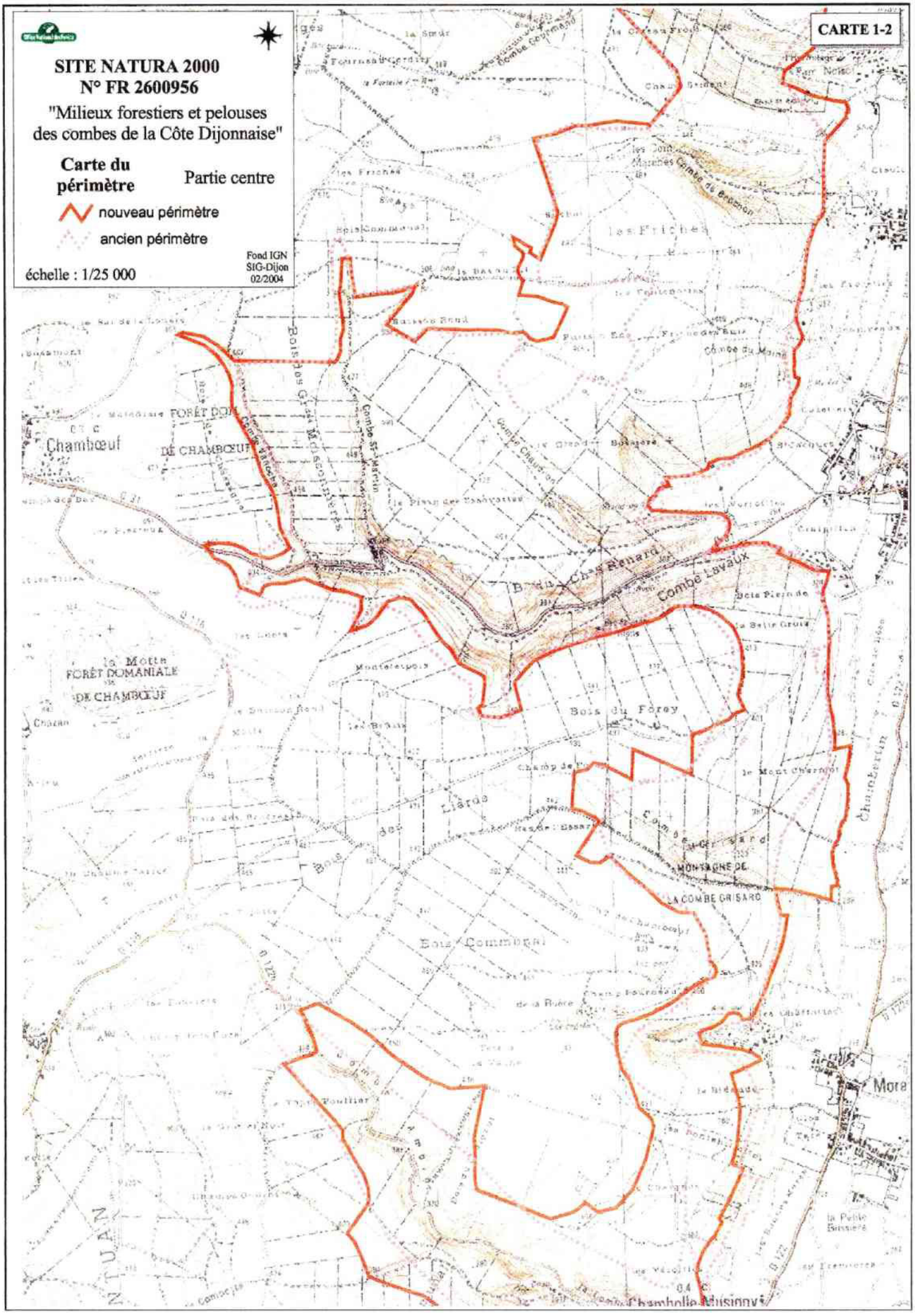
CARTE 1-2
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte du périmètre
Partie centre
nouveau périmètre
ancien périmètre
échelle : 1/25 000
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
Chambœuf
FORÊT DOMANIALE DE CHAMBŒUF
Combe St-Martin
Combe Chaudon
Bois du Chat Renard
Combe Lavaux
Bois du Forey
Bois Communal
Combe Grisard
MONTAGNE DE LA COMBE GRISARD
Les Friches
Chambolle-Musigny
More

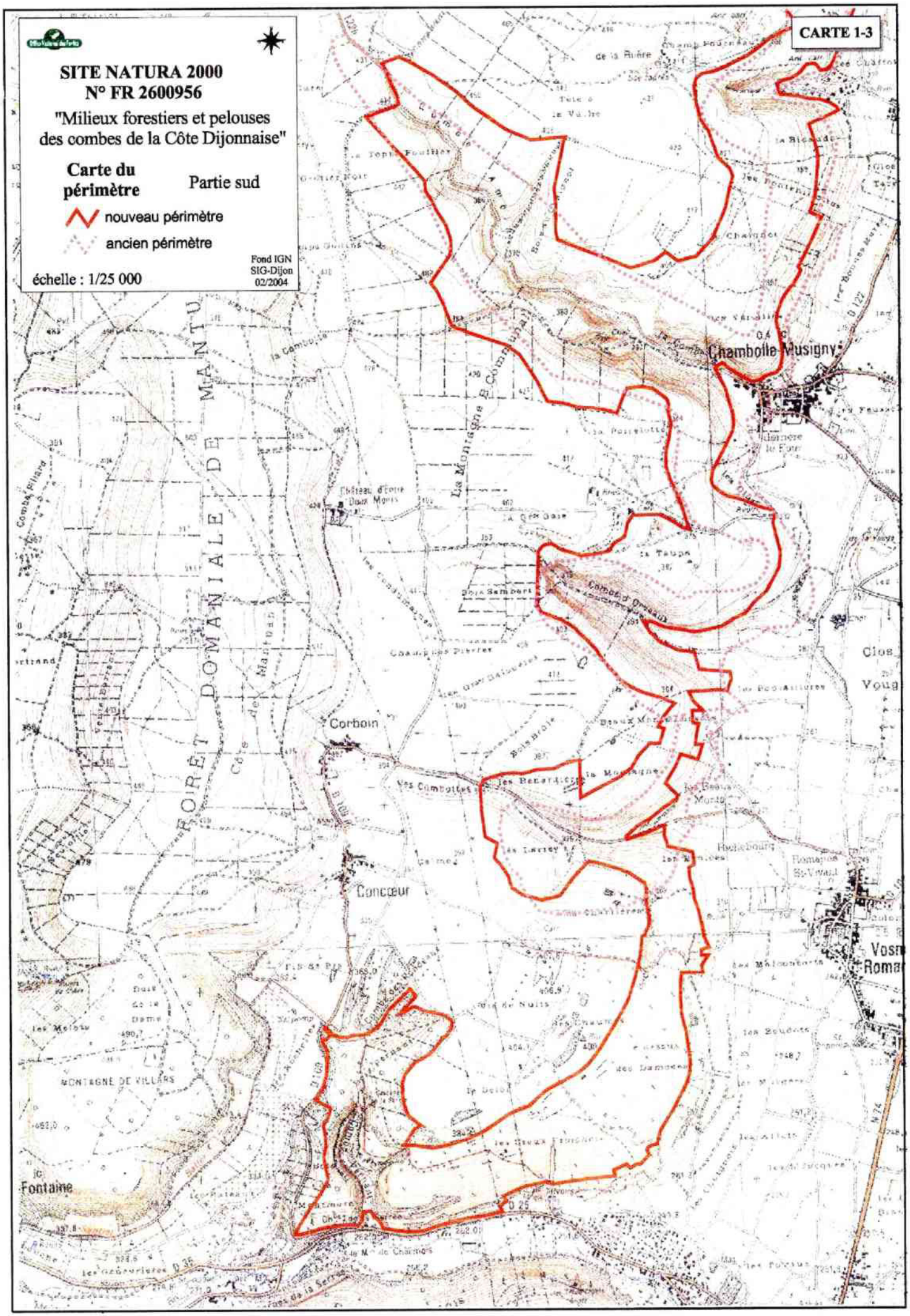
CARTE 1-3
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte du périmètre
Partie sud
nouveau périmètre
ancien périmètre
échelle : 1/25 000
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
Chambolle Musigny
Corbain
Concœur
Fontaine
FORÊT DOMANIALE DE MANTU
MONTAGNE DE VILLARS

SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"

Carte des activités humaines **Légende**

Enveloppe du site

Limite communale

Captage AEP

Périmètre de protection

Falaises équipées

Circuits VTT

Sentiers de randonnée pédestre

Parcours Félix Batier

GRP des Grands Crus

Sentier blanc (Fixin - Pont-de-Pany)

Sentier Bernard Quarteaux

Autres sentiers

Zones pâturées

Pelouses conventionnées

Forêts publiques (limite et parcellaire)

FC Chamboeuf

FC Chambolle-Musigny

FC Chenove

FC Couchey

FC Fixin

FC Brochon

FC Gevrey-Chambertin

FC Marsannay-la-Côte

FC Morey-St-Denis

FS Concoeur et Corboin (Nuits-St-Georges)

FC Vosne-Romanée

Forêts du C.H.U.R. (Centre Hospitalier Universitaire Régional)

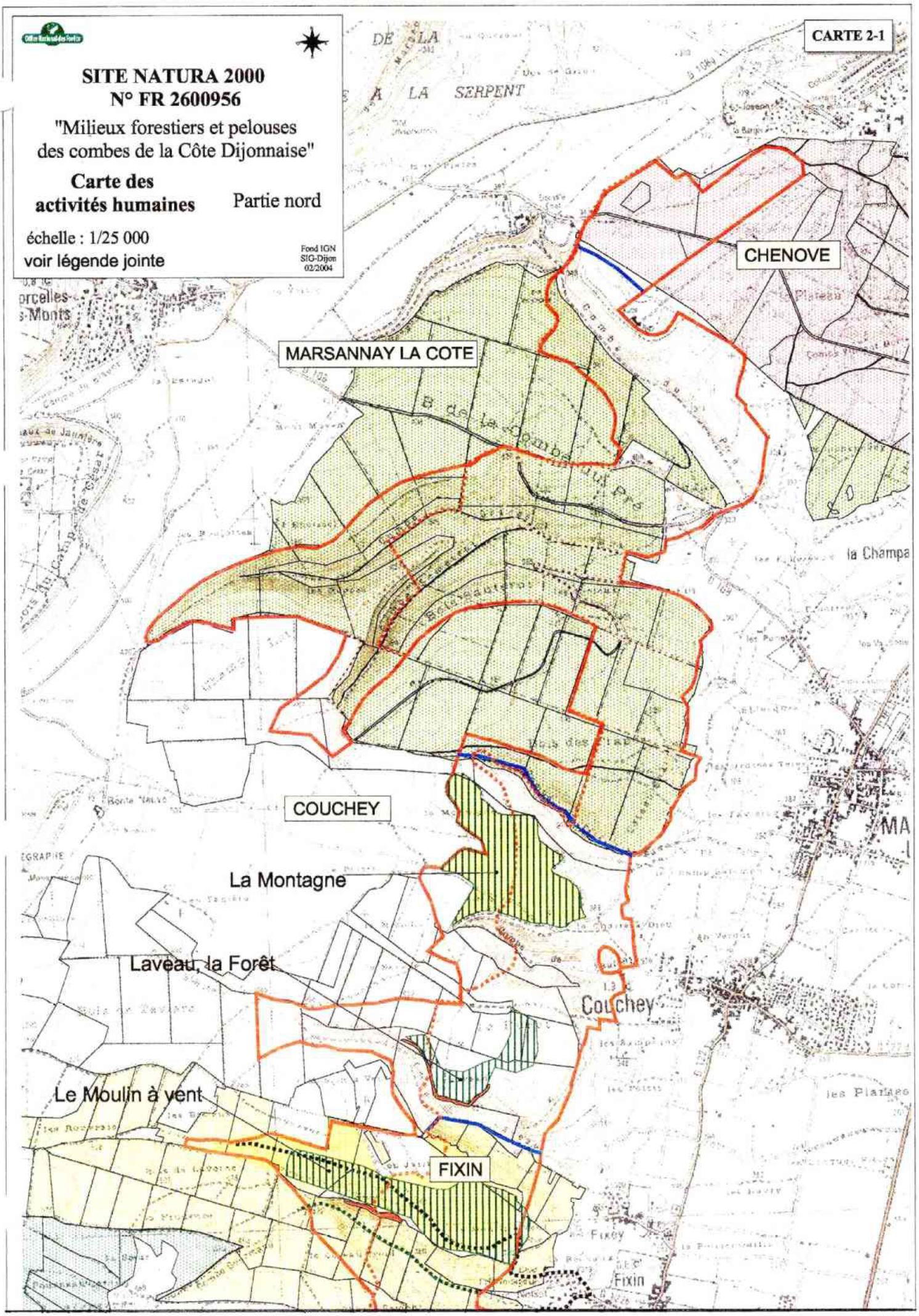
CARTE 2-1
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte des activités humaines
Partie nord
échelle : 1/25 000
voir légende jointe
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
CHENOVE
MARSANNAY LA COTE
COUCHEY
La Montagne
Laveau, la Forêt
Le Moulin à vent
FIXIN

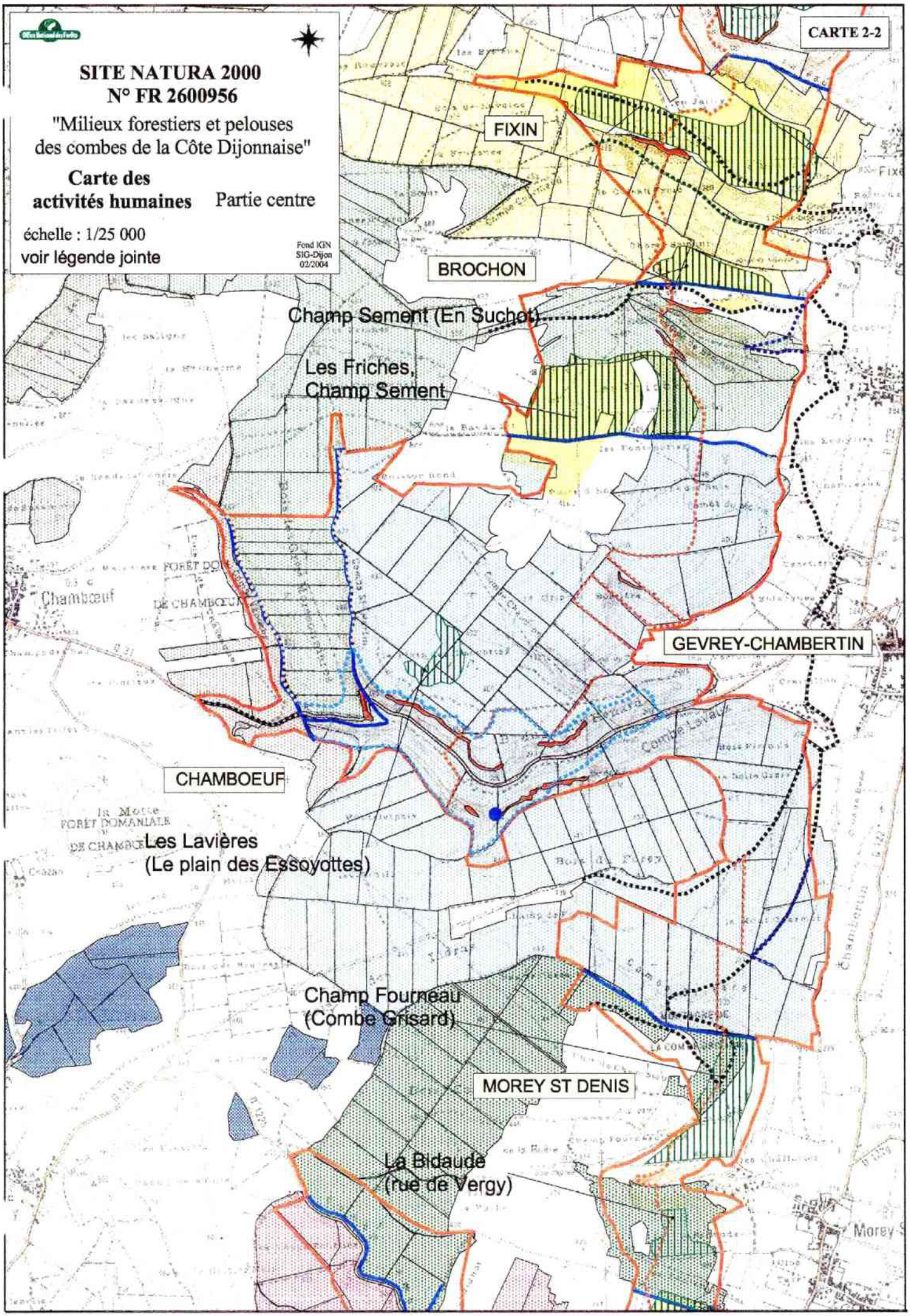
CARTE 2-2
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte des activités humaines
Partie centre
échelle : 1/25 000
voir légende jointe
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
FIXIN
BROCHON
Champ Sement (En Suchot)
Les Friches, Champ Sement
GEVREY-CHAMBERTIN
CHAMBOEUF
Les Lavières (Le plain des Essoyottes)
Champ Fourneau (Combe Grisard)
MOREY ST DENIS
La Bidaude (rue de Vergy)

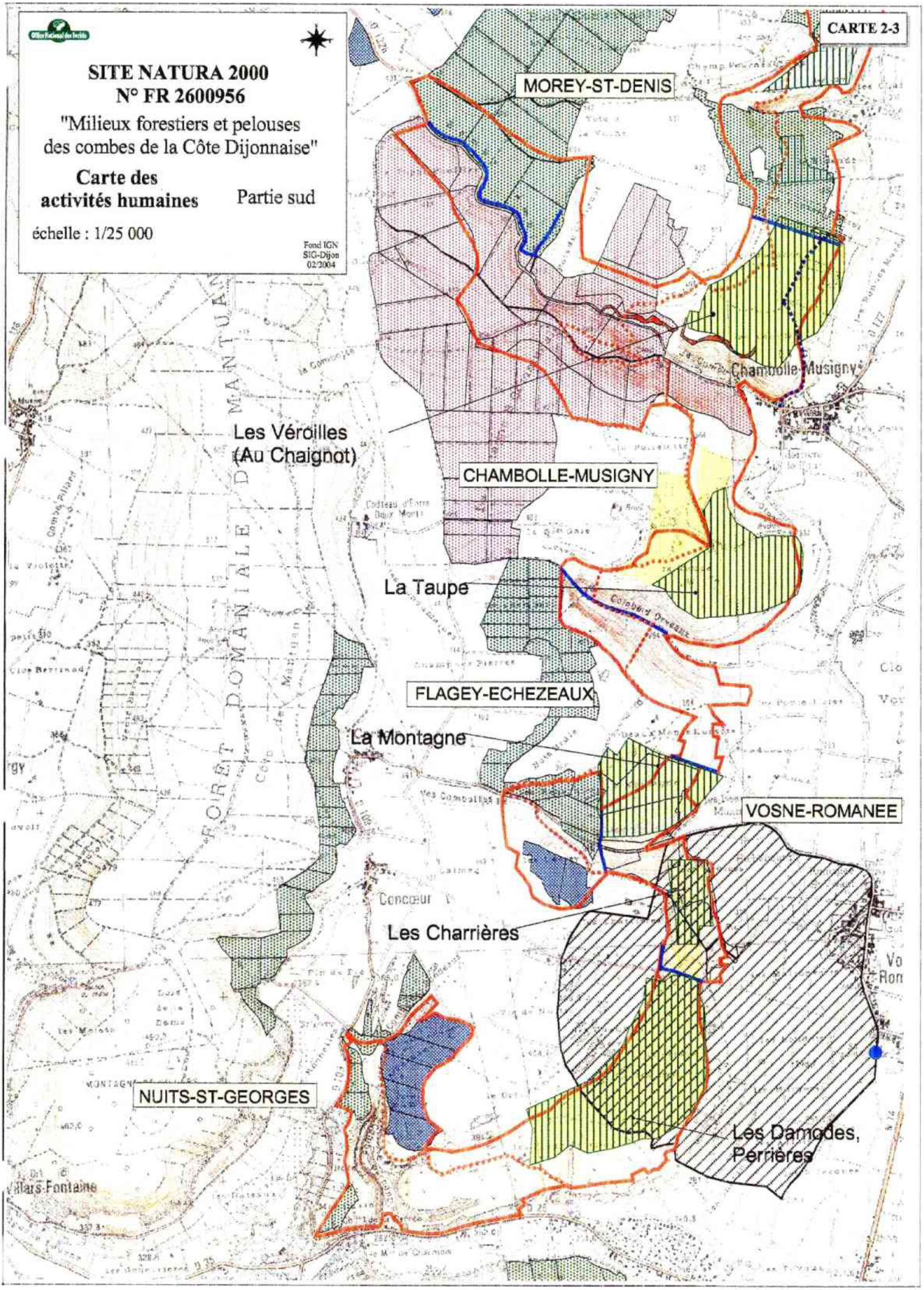
CARTE 2-3
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte des activités humaines
Partie sud
échelle : 1/25 000
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
MOREY-ST-DENIS
Chambolle-Musigny
Les Véroilles
(Au Chaignot)
CHAMBOLLE-MUSIGNY
La Taupe
FLAGEY-ECHEZEAUX
La Montagne
VOSNE-ROMANEE
Les Charrières
NUITS-ST-GEORGES
Les Damodes,
Perrières
FORET DOMANIALE DE MANTUAN

SITE NATURA 2000 N° FR 2600956

"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"

Carte des espaces et périmètres remarquables

Légende

Enveloppe du site

Espaces et périmètres remarquables

Projet de Réserve Naturelle de la Combe Lavaux

Arrêté de protection de biotope du Faucon pèlerin

Sites classés

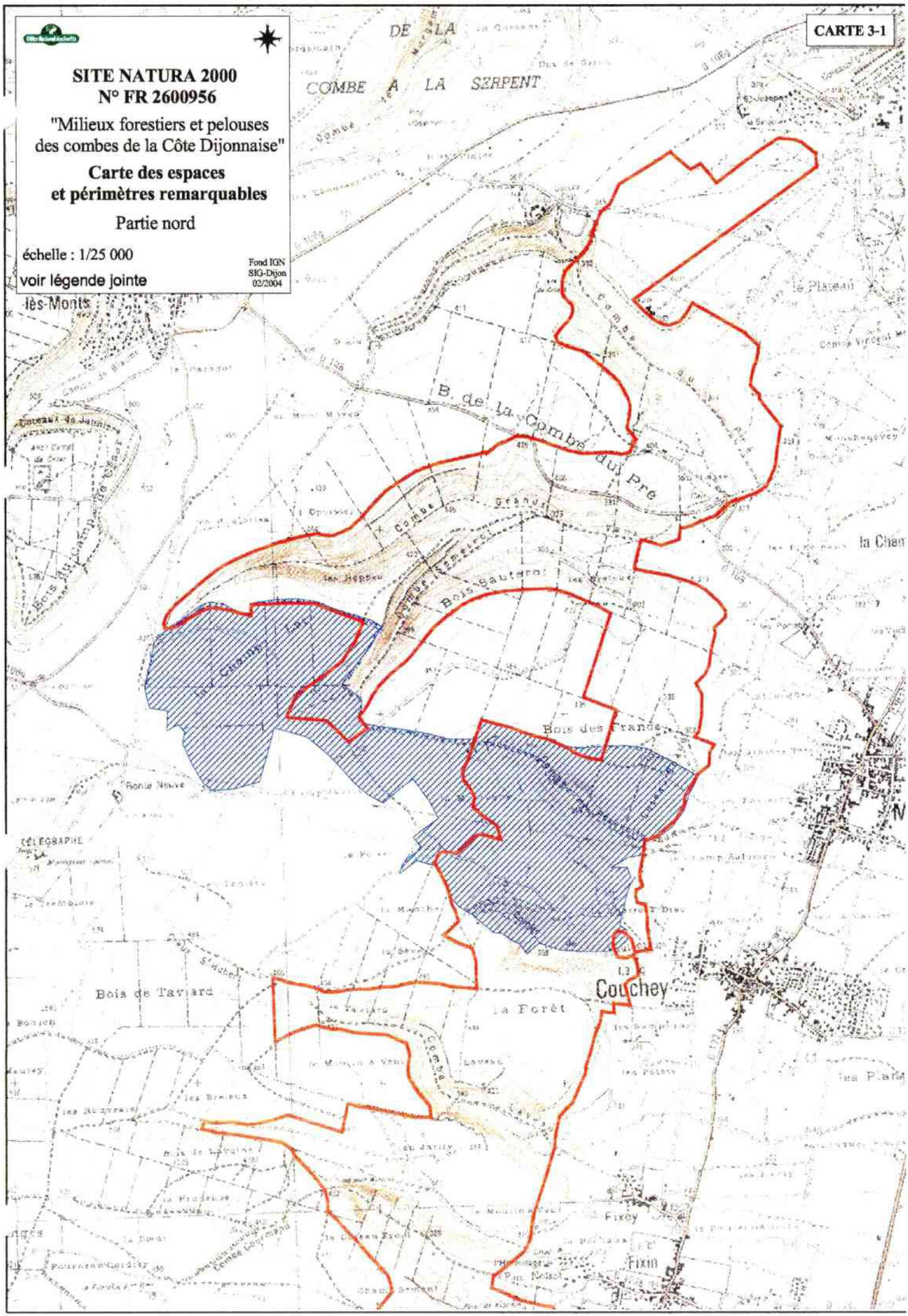
CARTE 3-1
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte des espaces et périmètres remarquables
Partie nord
échelle : 1/25 000
voir légende jointe
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
DE LA
COMBE A LA SERPENT
B. de la Combe du Pré
Bois Gauterot
Bois des Trande
Bois de Tavlard
la Forêt
Couchey
Fixey
Fixin
Ronte Neuve
CÉLÉGRAPHE
les Monts
le Placeau
la Chen
les Plaids

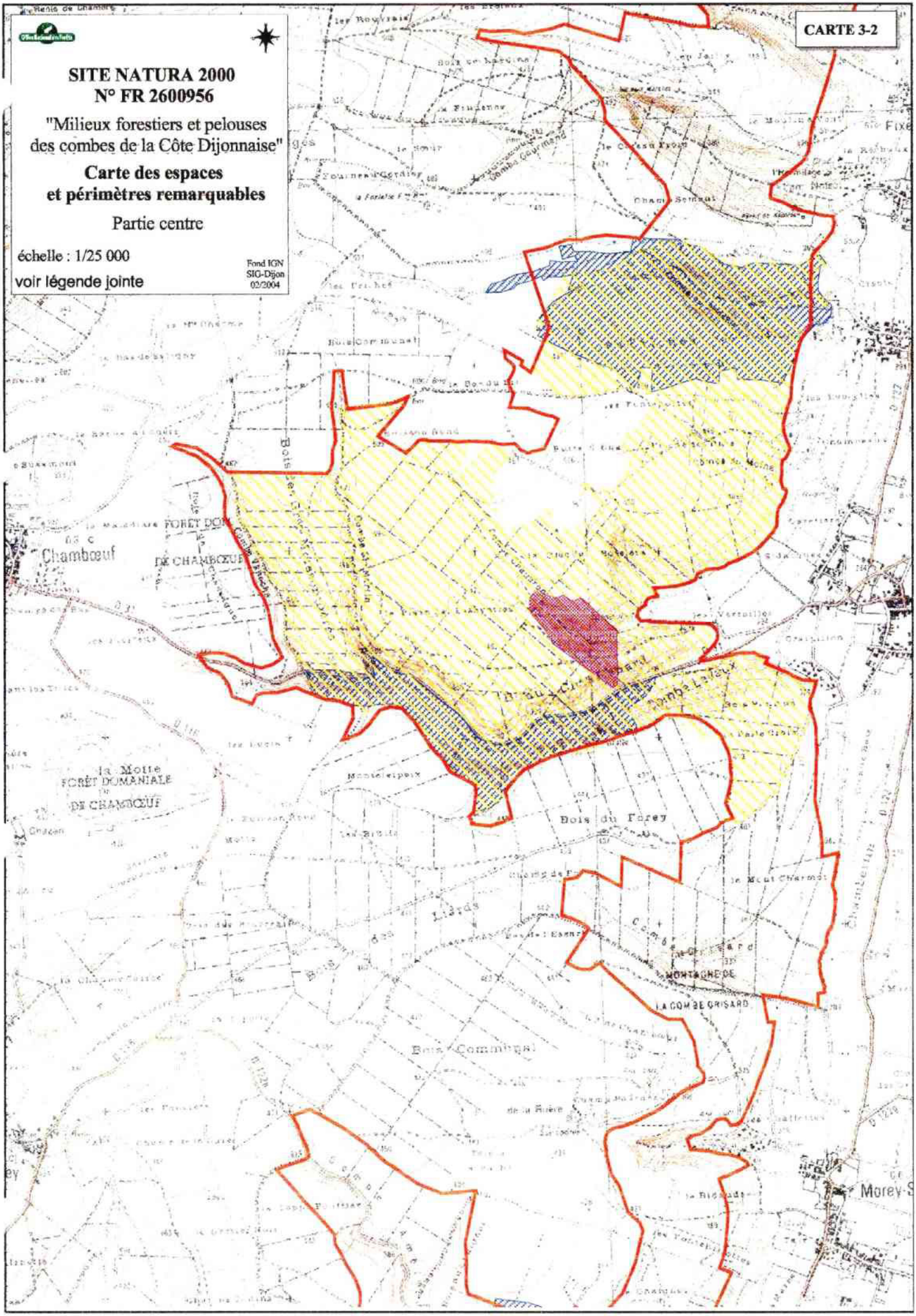
CARTE 3-2
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte des espaces et périmètres remarquables
Partie centre
échelle : 1/25 000
voir légende jointe
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
Chamboeuf
FORÊT DOMANIALE DE CHAMBŒUF
la Motte
FORÊT DOMANIALE DE CHAMBŒUF
Bois du Forey
Bois Communal
MONTAGNE DE
LA COMBE GRISARD
Morey-S

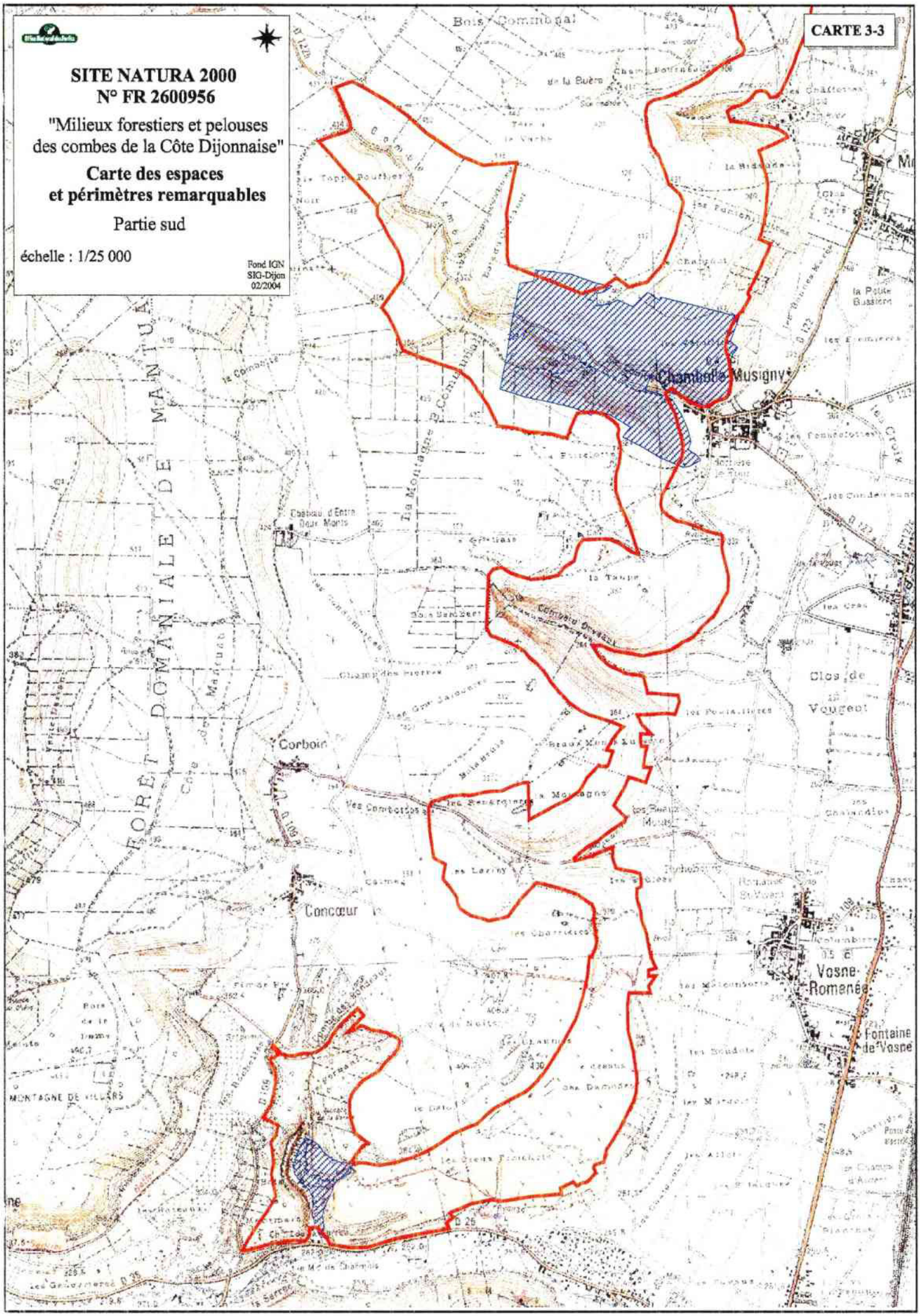
CARTE 3-3
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte des espaces et périmètres remarquables
Partie sud
échelle : 1/25 000
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
Bois Communal
Chambolle-Musigny
FORET DOMANIALE DE MANTUA
Corboin
Concœur
Vosne-Romanée
Fontaine de Vosne
Clos de Vougeot
MONTAGNE DE VILLARS

SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"

Carte des habitats **Légende**

Enveloppe du site

Habitats d'intérêt communautaire

* 6110, 6210 Pelouses calcicoles, fruticées, formations sur dalles calcaires, ourlets
8130 X 6210 X 8210 Complexe de pelouses à Seslérie sur éboulis et de falaises
8210 Communauté des falaises continentales calcaires
8130, * 8160 Eboulis calcaires
9130 Hêtraie - chênaie - charmaie calcicole à neutrophile
9150 Hêtraie sèche
9160 Chênaie pédonculée - charmaie calcicole
* 9180 Forêts de ravin
Complexe chênaie pubescente/ Fruticée à Buis/ Pelouse xérophile/Eboulis
Complexe chênaie pubescente/ Pelouse xérophile
5110 Fruticées stables à Buis

Habitats d'intérêt régional

41.71 Chênaie pubescente
Fruticée thermophile évoluant en chênaie pubescente

Autres habitats

41.27 Chênaie - charmaie calcicole
41.39 Accrus de frênes et de robiniers
81.1 Prairies et ourlets mésophiles
83.3 Peuplements résineux
86.42 Dépôts de détritus
82 Cultures et jachères
86.41 Ancienne carrière avec mare
Ruisseau temporaire

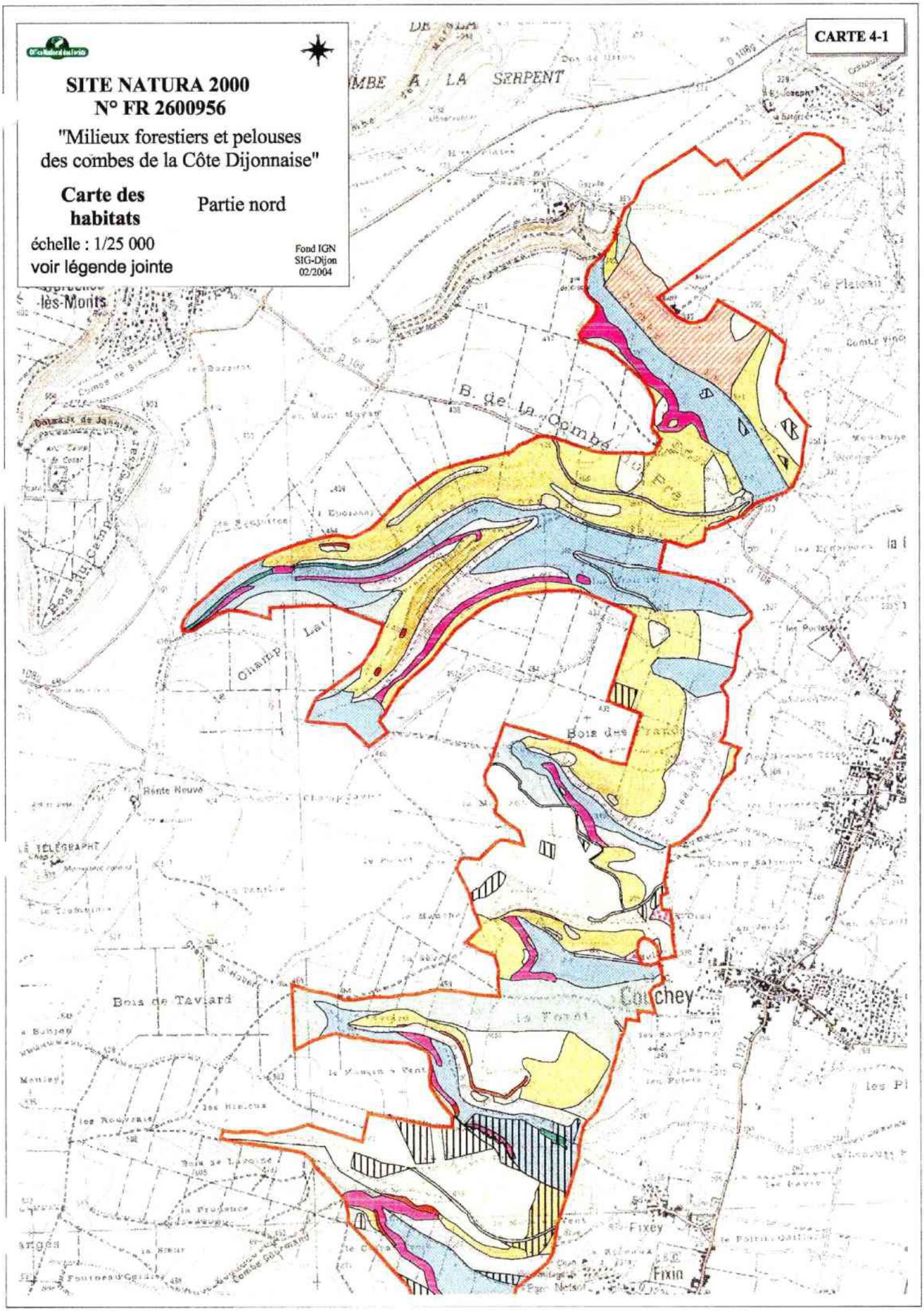
CARTE 4-1
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte des habitats
Partie nord
échelle : 1/25 000
voir légende jointe
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
B. de la Combe
Bois de Tavlard
Corcheу
Fixey
Fixin

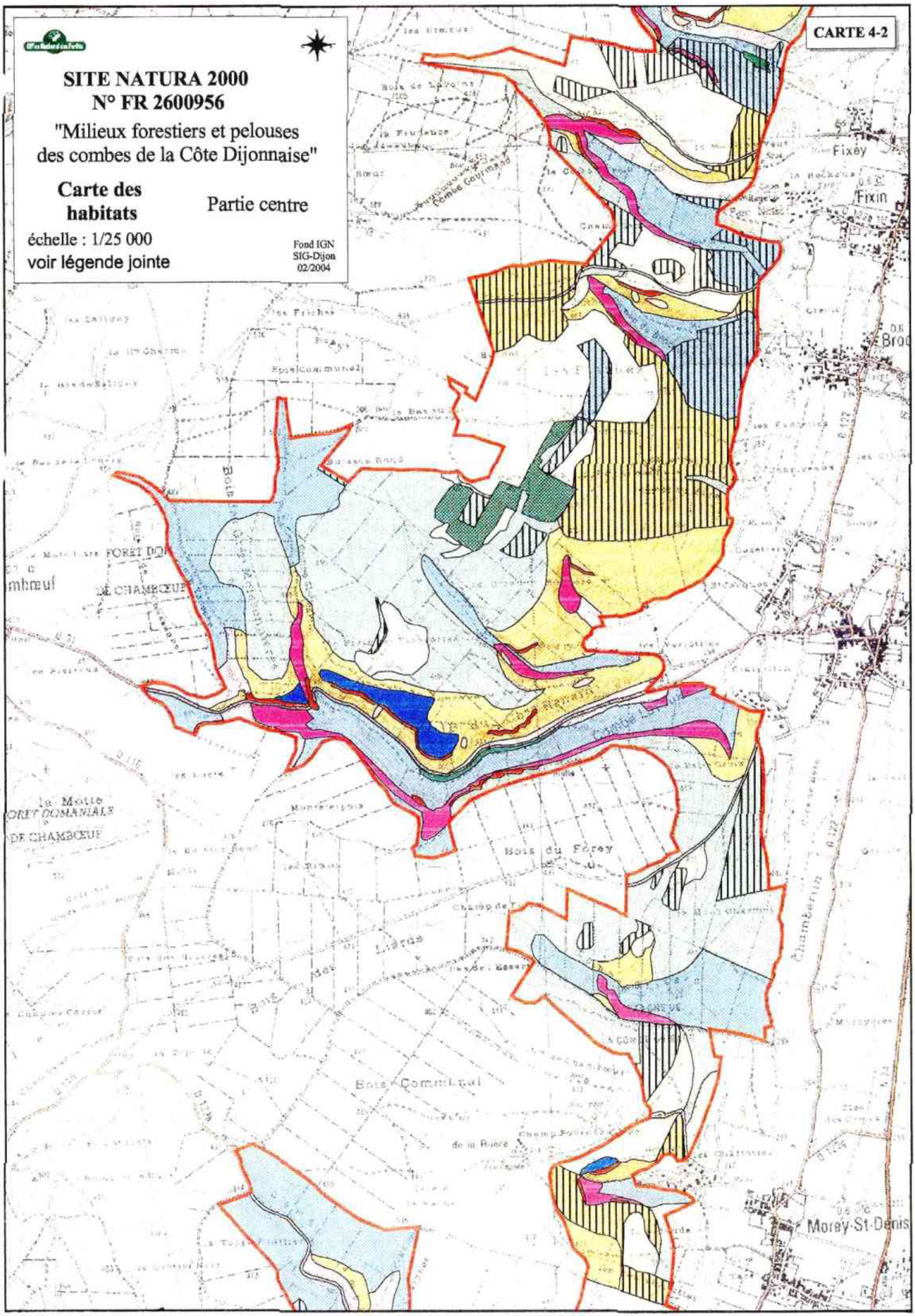
CARTE 4-2
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte des habitats
Partie centre
échelle : 1/25 000
voir légende jointe
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
Fixey
Fixin
Bois du Forey
Bois Communal
Morey-St-Denis

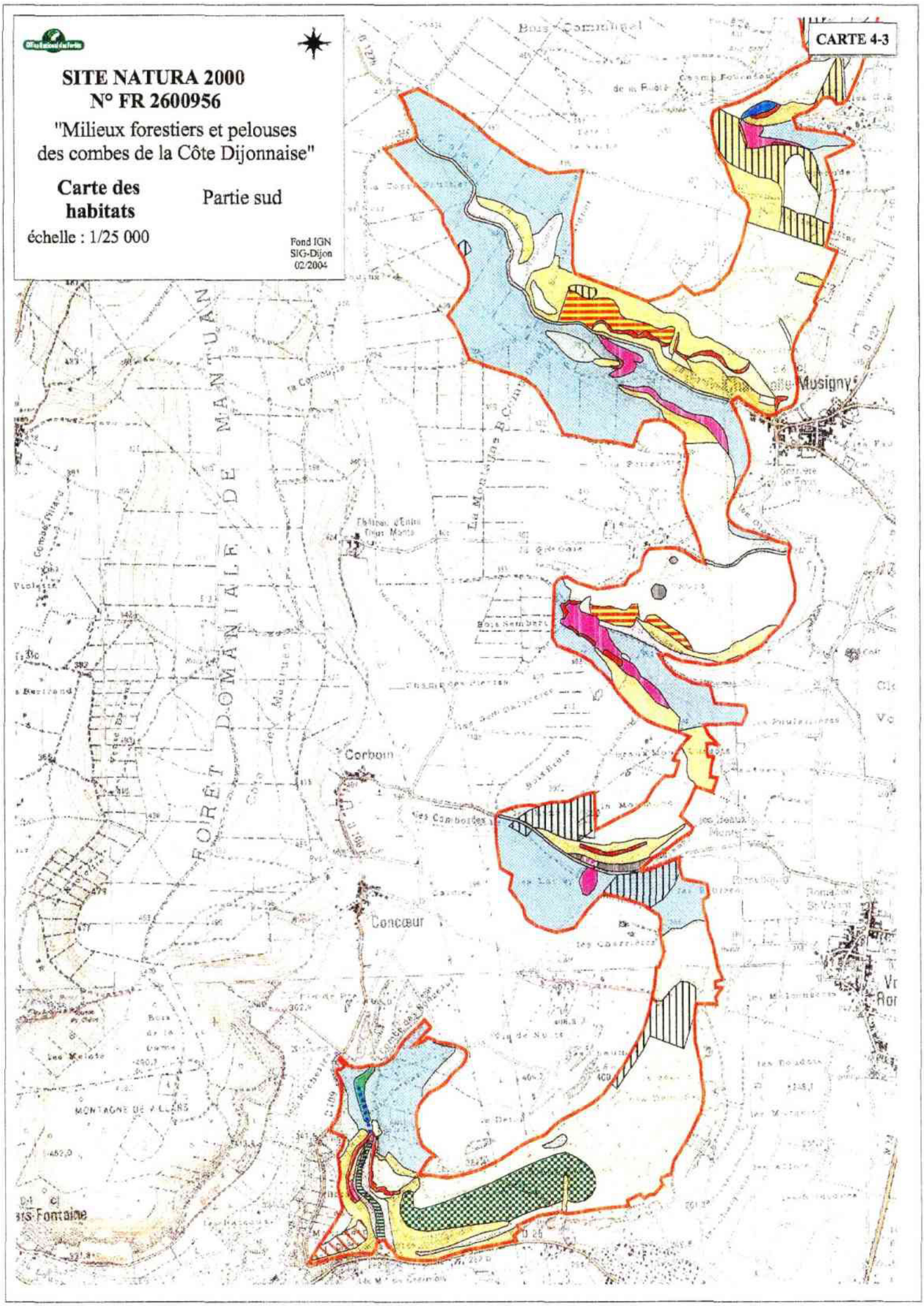
CARTE 4-3
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte des habitats
Partie sud
échelle : 1/25 000
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
FORÊT DOMANIALE DE MANTUAN
Musigny
Corboin
Concœur
MONTAGNE DE VALLERS

SITE NATURA 2000
N° FR 2600956

"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"

Carte de la valeur patrimoniale — **Légende**

- Enveloppe du site
- Habitat d'intérêt communautaire
- Habitat d'intérêt communautaire modifié
- Habitat d'intérêt fonctionnel et/ou habitat d'espèce d'intérêt communautaire
- Zone ne comportant pas d'habitat d'intérêt communautaire

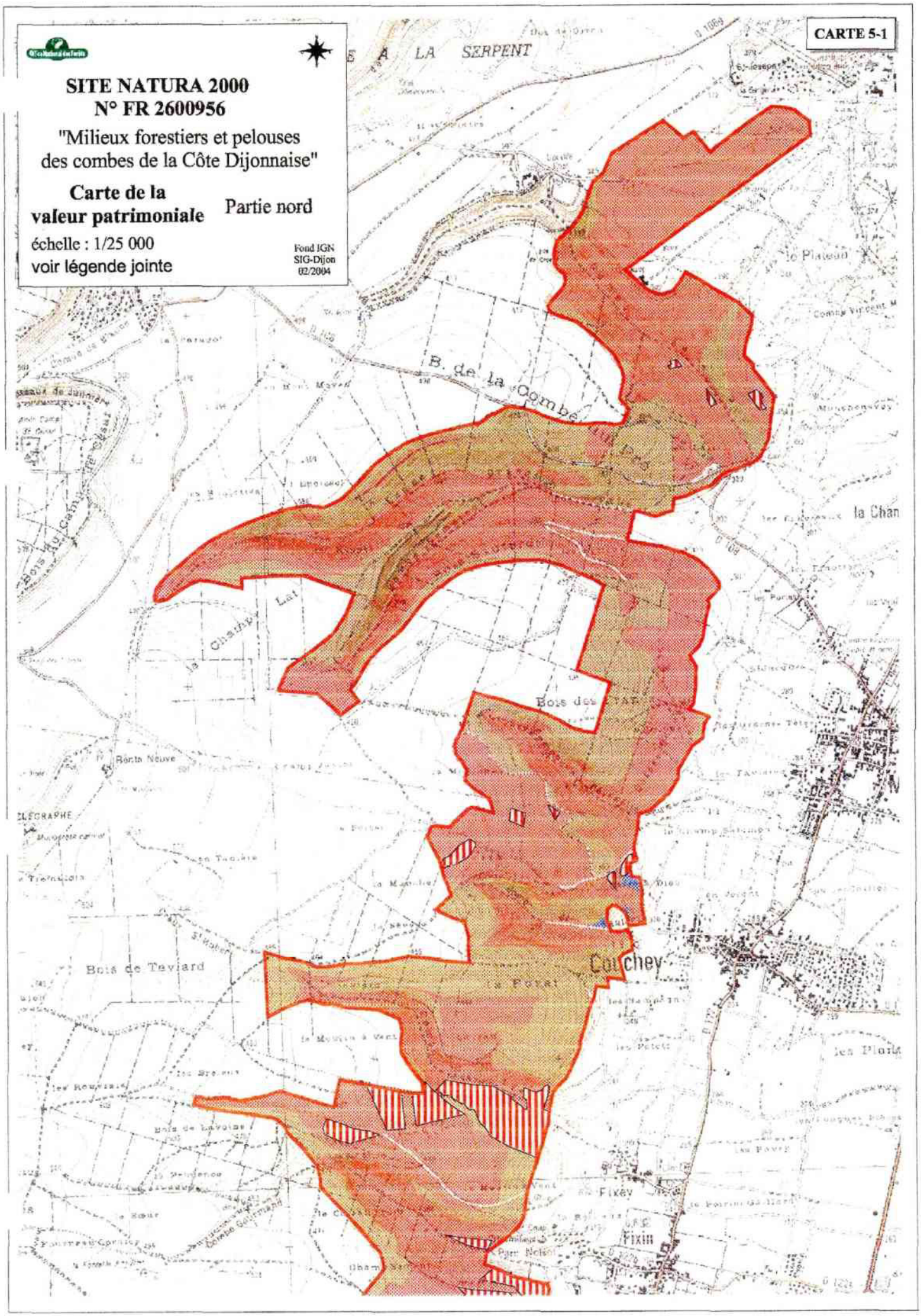
CARTE 5-1
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses
des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte de la
valeur patrimoniale
Partie nord
échelle : 1/25 000
voir légende jointe
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
B. de la Combe
Bois de Teviard
Corcheyy
Fixey
Fixin
le Plateau
la Chan
Bois des
Ronta Neuve
les Plaine

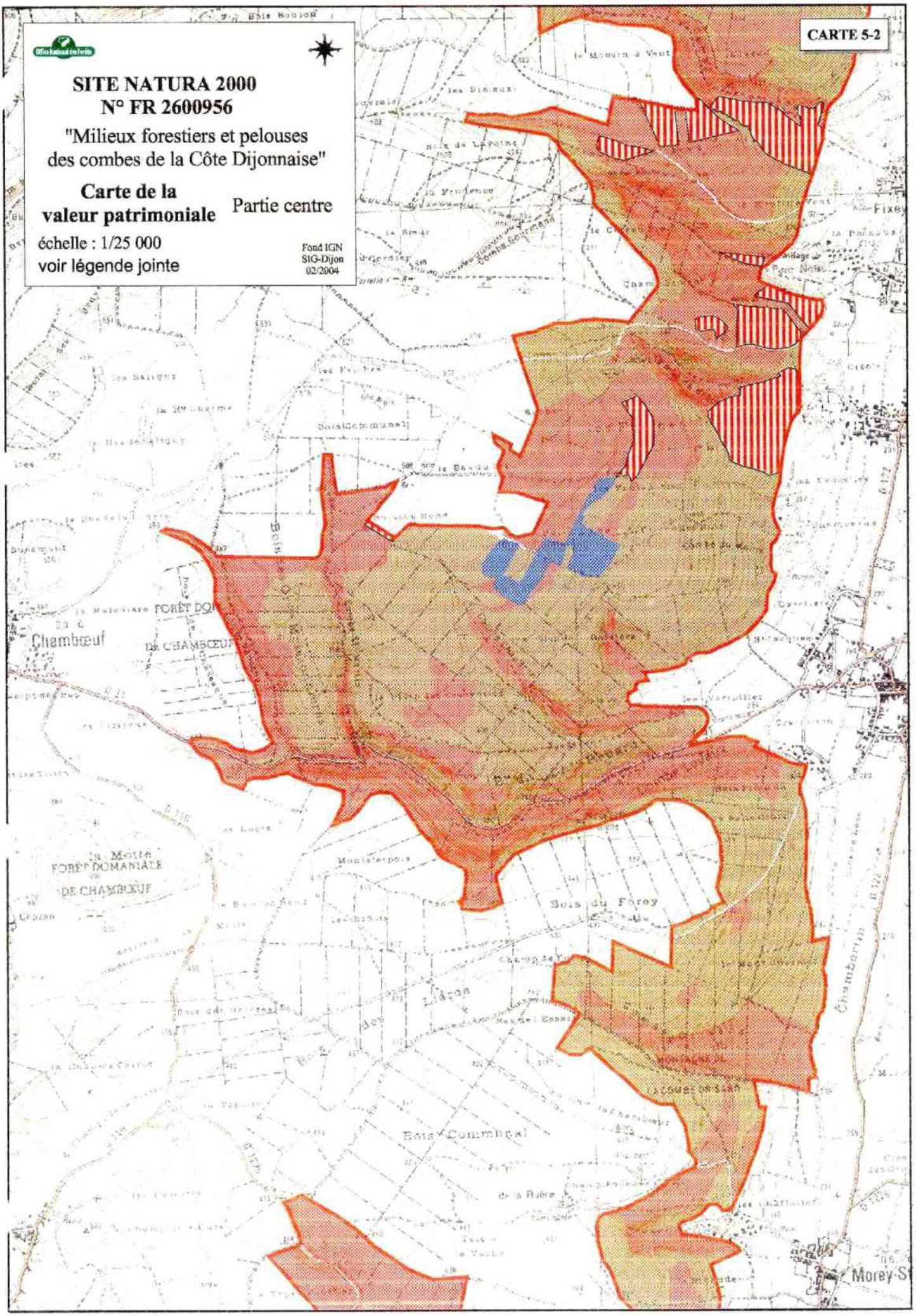
CARTE 5-2
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte de la valeur patrimoniale
Partie centre
échelle : 1/25 000
voir légende jointe
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
Chamboeuf
FORÊT DOMANIALE DE CHAMBŒUF
la Motte
FORÊT DOMANIALE DE CHAMBŒUF
Bois du Forey
Bois Communal
Morey-S

SITE NATURA 2000
N° FR 2600956

"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"

Carte de la valeur patrimoniale

Partie sud

échelle : 1/25 000

Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004

CARTE 5-3

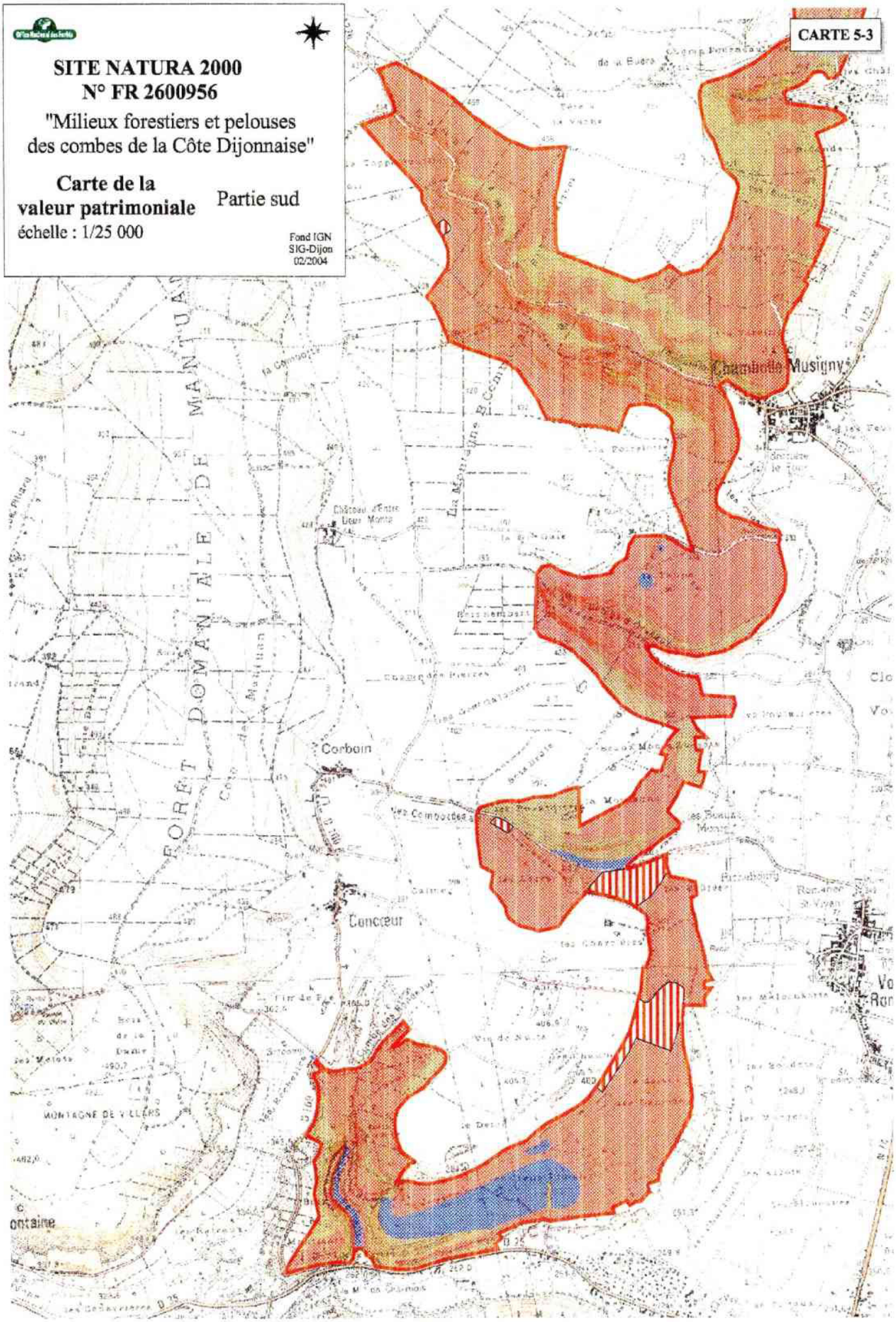

SITE NATURA 2000
N° FR 2600956

"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"

Carte de la valeur patrimoniale

Partie sud

échelle : 1/25 000

Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004

CARTE 5-3

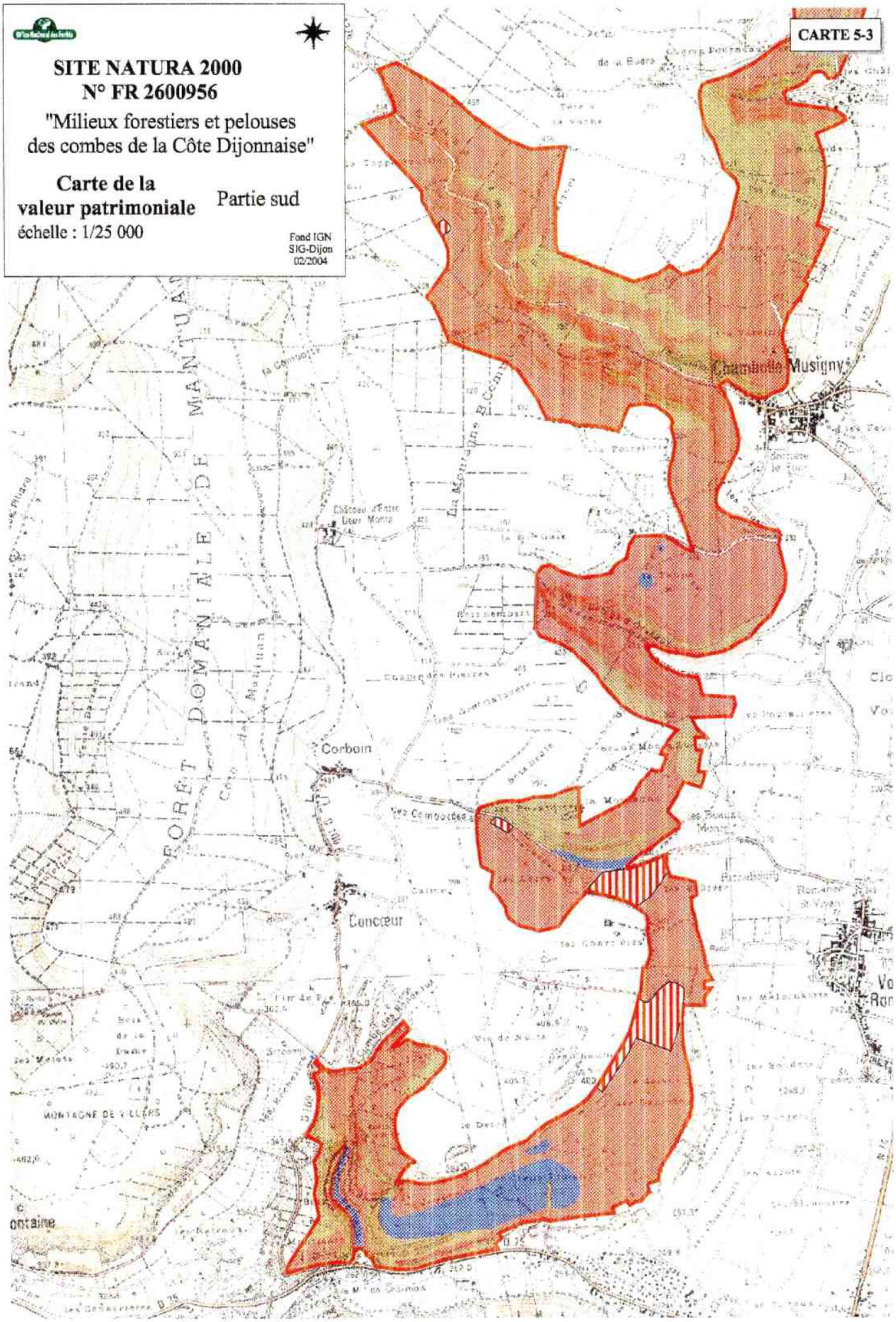

SITE NATURA 2000
N° FR 2600956

"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"

Carte des objectifs **Légende**

Enveloppe du site

Objectif A - Maintien et restauration des pelouses

Objectif B - Gestion conservatoire des hêtraies

Objectif C - Gestion conservatoire des forêts de ravin

Objectif D - Gestion conservatoire des milieux de falaises et d'éboulis

Objectif E - Restauration d'un habitat d'intêret communautaire sur les milieux forestiers enrésinés

Objectif F - Développement de niches écologiques favorables aux espèces liées au vieillissement d'arbres.
Cet objectif s'applique sur les hêtraies et les forêts de ravin

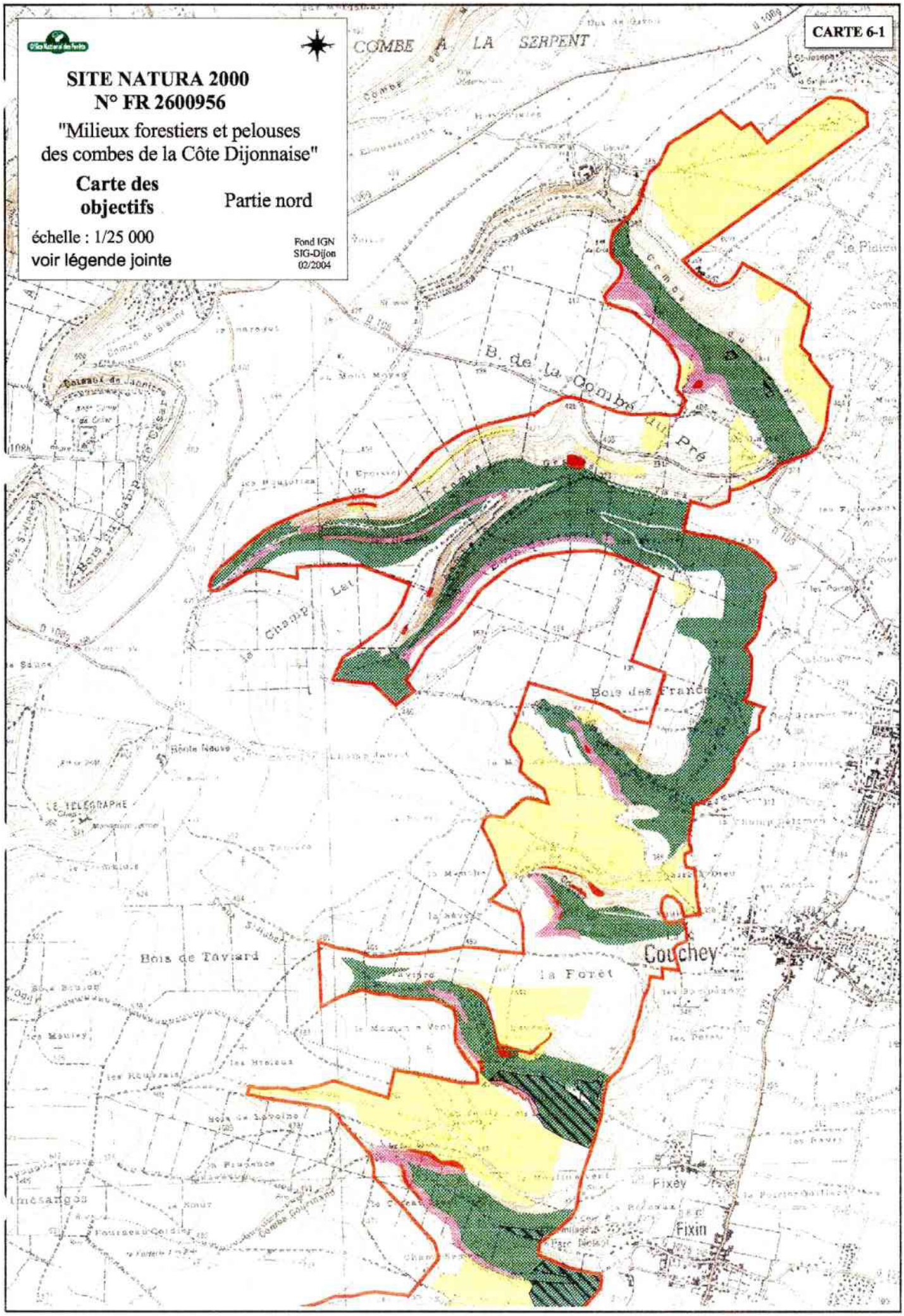
CARTE 6-1
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte des objectifs
Partie nord
échelle : 1/25 000
voir légende jointe
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
COMBE A LA SERPENT
B. de la Combe du Pré
Bois des Francs
Bois de Taviard
la Forêt
Couchey
Fixey
Fixin
Imesangos

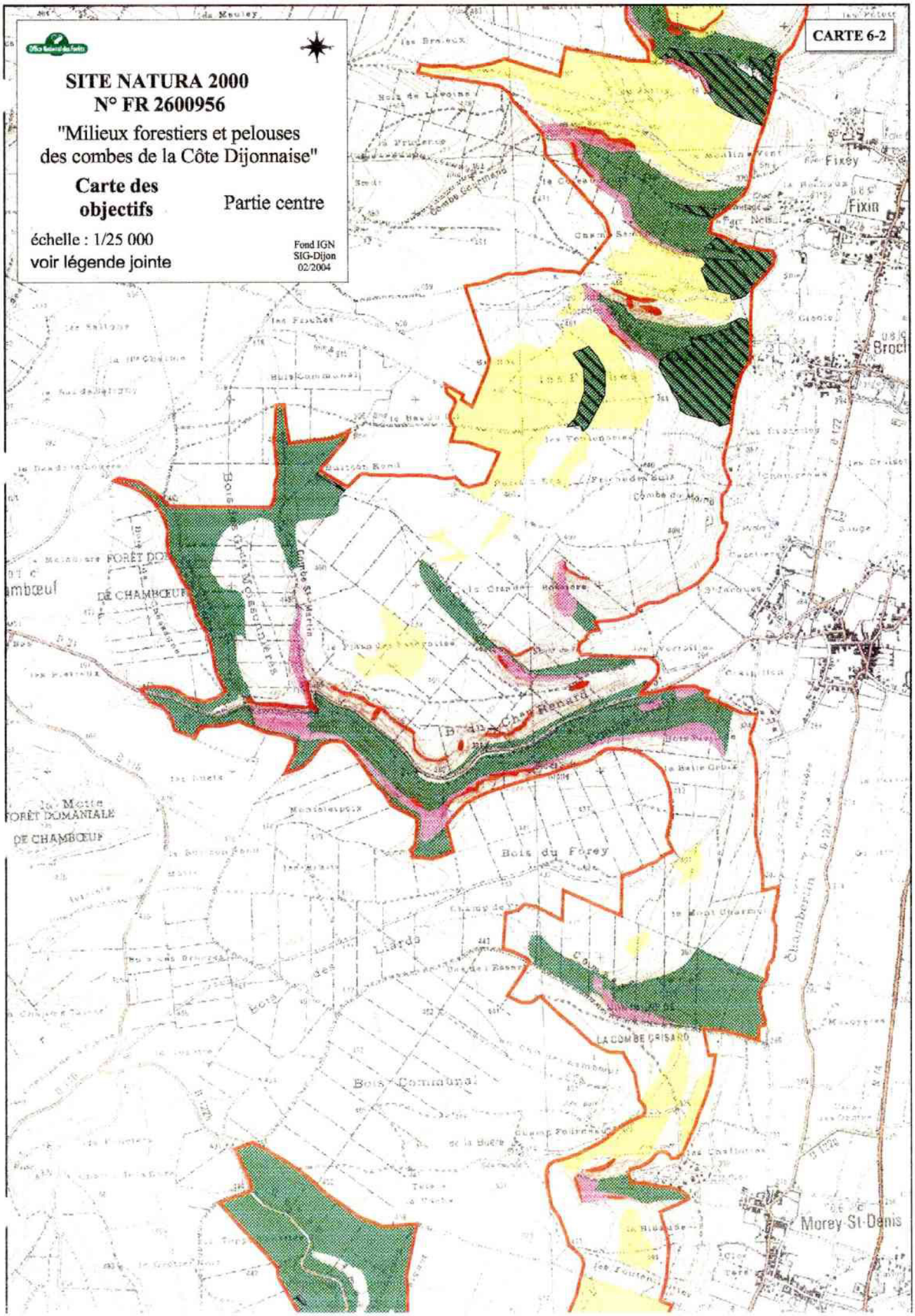
CARTE 6-2
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses
des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte des
objectifs
Partie centre
échelle : 1/25 000
voir légende jointe
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
Fixey
Fixin
Broc
FORÊT DO
DE CHAMBŒUF
Bois du Forey
LA COMBE CRISARD
Morey St-Denis

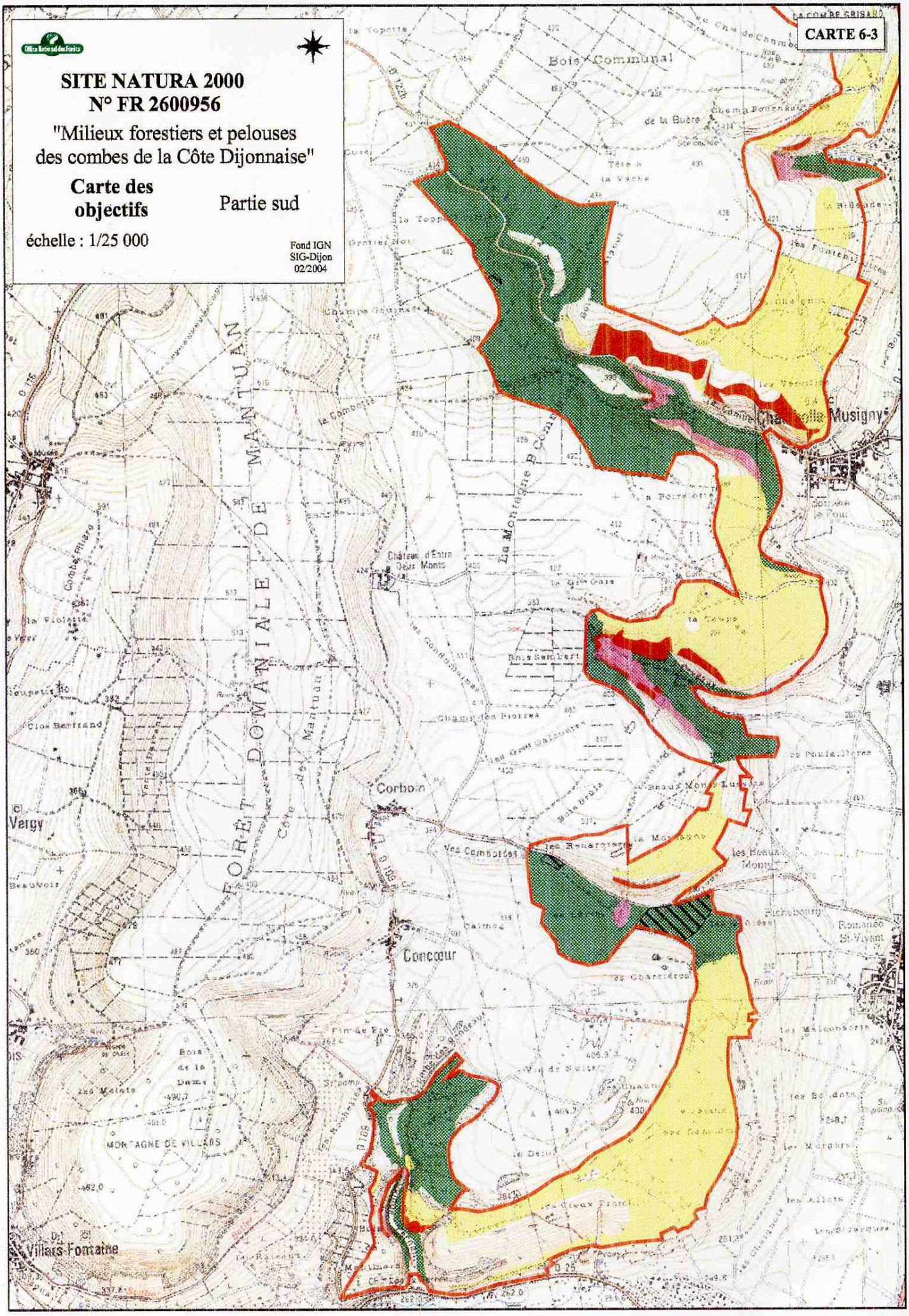
CARTE 6-3
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte des objectifs
Partie sud
échelle : 1/25 000
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
Bois Communal
FORET DOMANIALE DE MANTUAN
Chateau d'Entre Deux Monts
Corbon
Concœur
Vergy
Villars-Fontaine
Musigny
MONTAGNE DE VILLARS

SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"

Carte de localisation des mesures **Légende**

Enveloppe du site

Pelouses calcicoles

- Mesure A1: Mise en place de conventions et de notices de gestion sur les pelouses
- Mesure A4: Maintien de l'ouverture des pelouses par entretien
- Mesure A7: Localisation et inventaire botanique des pelouses sur dalles
- Mesure A8: Suivi des impacts des travaux sur les pelouses par photos aériennes et par transect

- Mesure A2: Maitrise de secteurs de pelouses morcelées

- Mesure A3: Restauration de pelouses embroussaillées ou colonisées par les ligneux

- Mesure A5: Restauration expérimentale de pelouses

- Mesure A6: Restauration et entretien de clairières

Habitats de hêtraies calcicoles à neutrophiles

- Mesure F1: Mise en place d'un réseau d'ilots de vieillissement
- Mesure F2: Mise en place de suivis des insectes liés au bois mort

- Mesure E1: Accompagner la régénération naturelle feuillue de l'habitat

- Mesure B1: Amélioration des taillis-sous-futaie par traitement irrégulier

- Mesure F3: Acquisition de parcelles forestières

Forêts de ravin

- Mesure C1: Gestion conservatoire des forêts de ravin avec suivi de la dynamique naturelle des habitats

Communautés des falaises calcaires

- Mesure D1: Rééquipement ou fermeture de voies d'escalade

Habitats d'éboulis ouverts

- Mesure D2: Coupe de ligneux dans les éboulis

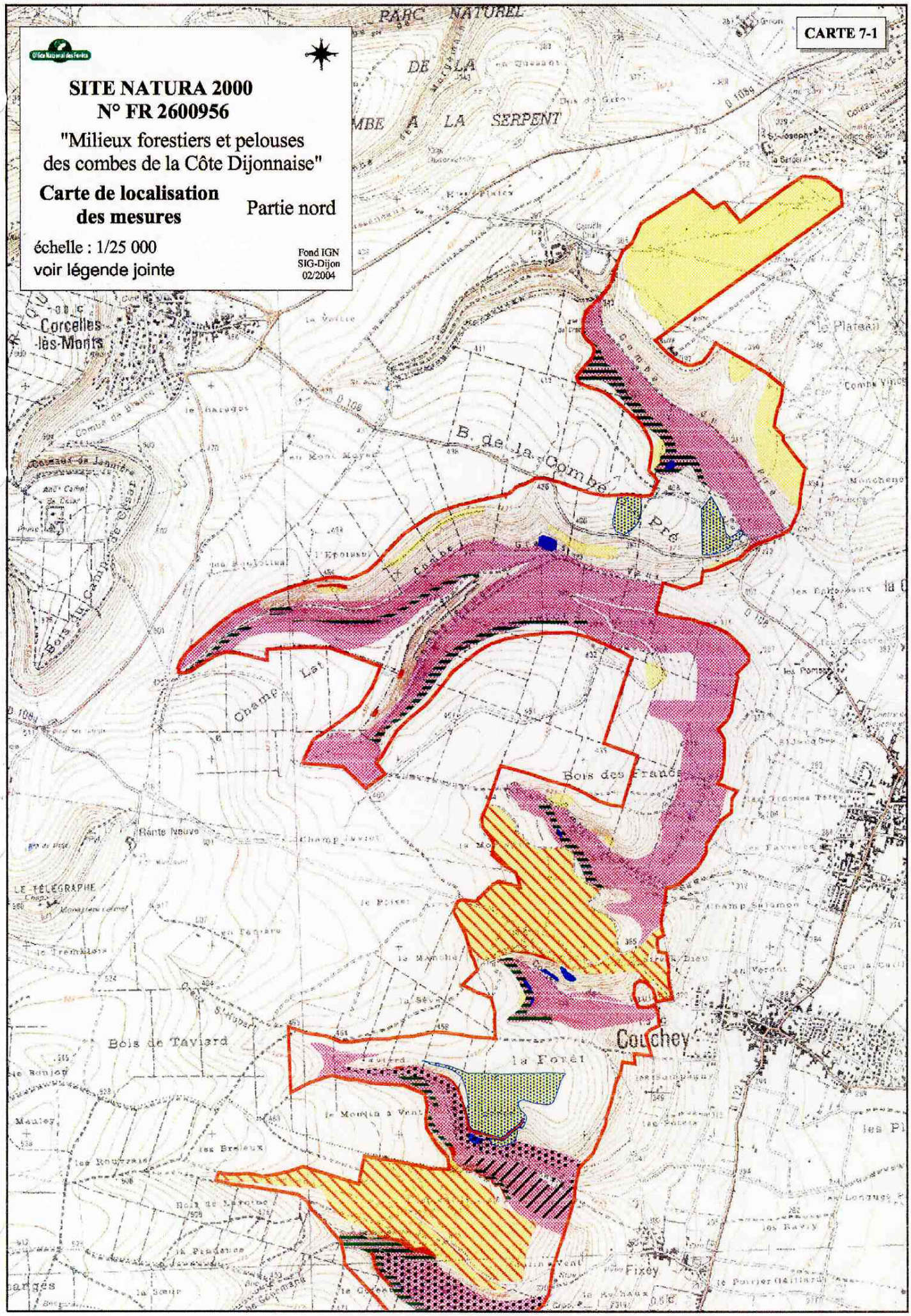
CARTE 7-1
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte de localisation des mesures
Partie nord
échelle : 1/25 000
voir légende jointe
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
PARC NATUREL
DE LA
MBE A LA SERPENT
Corcelles-les-Monts
B. de la Combe
Pré
Bois des France
Bois de Taviard
la Forêt
Couchey
Fixey

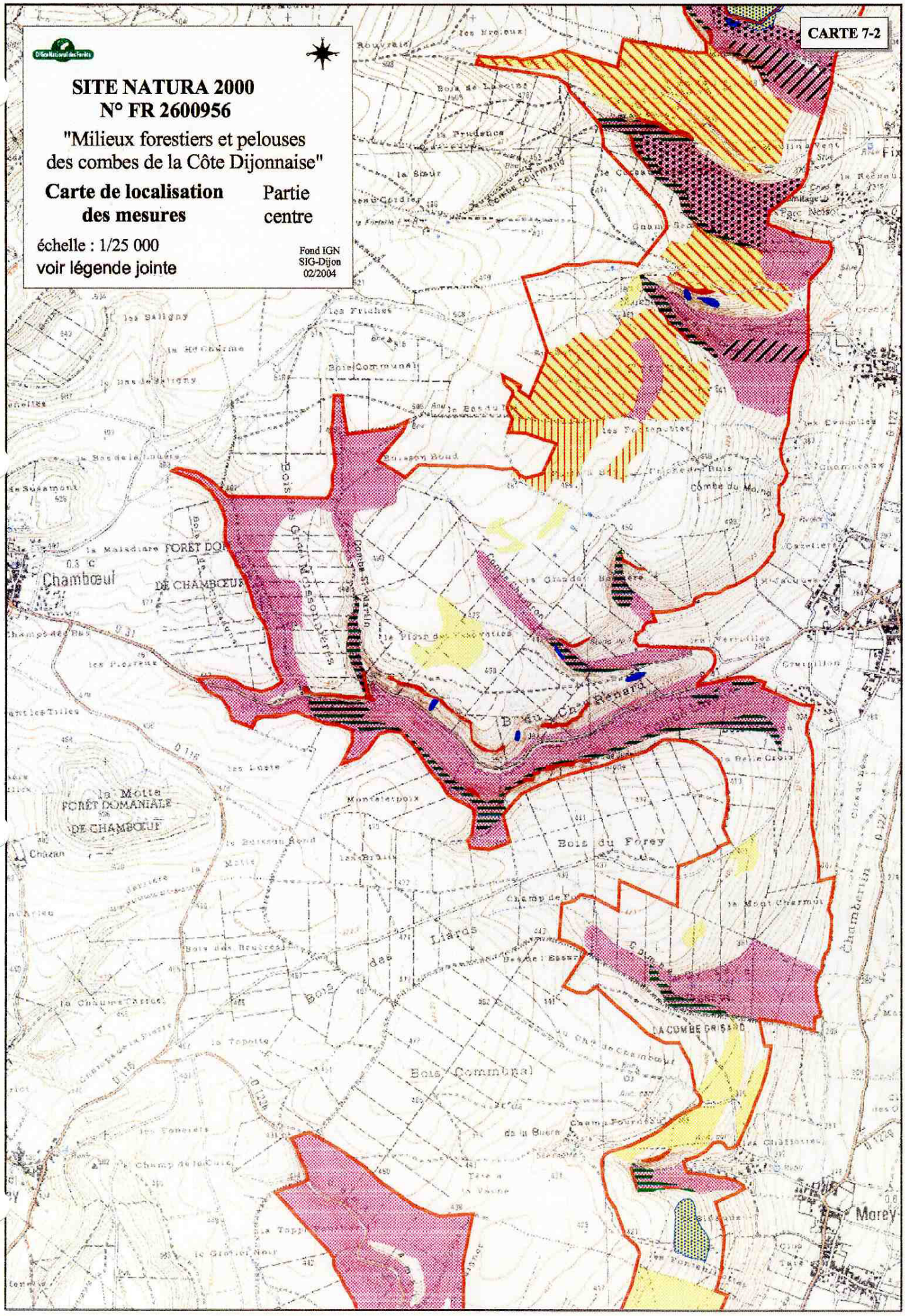
CARTE 7-2
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte de localisation des mesures
Partie centre
échelle : 1/25 000
voir légende jointe
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
Chamboeul
FORÊT DOMANIALE DE CHAMBŒUF
la Motte
FORÊT DOMANIALE DE CHAMBŒUF
Bois du Forey
Bois Communal
Marey

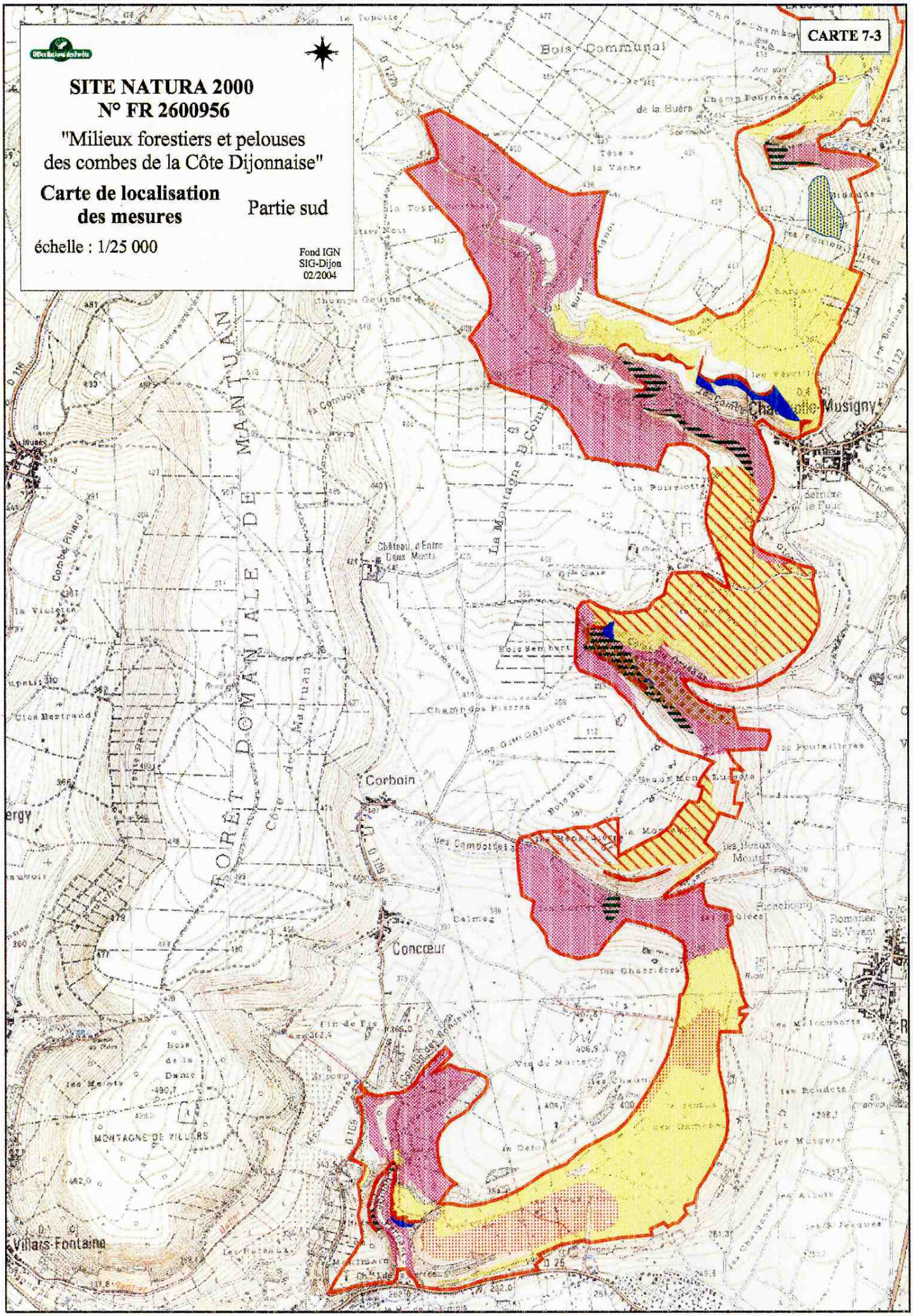
CARTE 7-3
SITE NATURA 2000
N° FR 2600956
"Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte Dijonnaise"
Carte de localisation des mesures
Partie sud
échelle : 1/25 000
Fond IGN
SIG-Dijon
02/2004
Bois Communal
FORÊT DOMANIALE DE MANTUAN
Corbain
Concœur
Villars-Fontaine
MONTAGNE DE VILLARS